



Dossier de demande de reconduction
de reconnaissance 2021-2025

ANNEXES



JUIN 2019

4.1.

Les statuts de l'asbl



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monite
belg.



19052712

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

04 AVR. 2019

DU BRABANT WALLON
Greffe

Dénomination

(en entier) : **Centre culturel de Jodoigne asbl**

Forme juridique : asbl

Siège : Grand-Place 1, 1370 Jodoigne

N° d'entreprise : 412413712

Objet de l'acte : modification des statuts

1) Demande de parution aux annexes du moniteur belge de modification des statuts du centre culturel de Jodoigne

Valablement constituée, l'assemblée générale de l'association dénommée "Centre culturel de Jodoigne" réunie le lundi 25 mars 2019 à Jodoigne, a procédé à
-la mise en conformité des statuts

TITRE 1 - Dénomination, siège social, objet et durée

Article 1er

Il est créé conformément à la loi du 27 juin 1921 et à l'esprit du décret du 21 novembre 2013, une association sans but lucratif dénommée « Centre Culturel de Jodoigne » dont la durée est illimitée.

Article 2

Son siège social est établi à l'Hôtel des Libertés, Grand-Place, 1 à 1370 Jodoigne.

Il est situé dans l'arrondissement judiciaire de Nivelles. Il pourra être transféré par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par l'assemblée générale.

Article 3

L'association a pour but, en dehors de tout esprit de lucre, de contribuer à l'exercice du droit à la culture des populations sur le territoire de la Ville de Jodoigne avec une extension à la commune d'Orp-Jauche

Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel.

Elle poursuit la réalisation de ce but conformément au décret du 21 novembre 2013 et par tous moyens et notamment, sans que cette énumération soit limitative,

a)encourager et assister les initiatives culturelles dans la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ;

b)favoriser, en matière culturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics ;

c)assurer une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants ou à créer, notamment dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté Française, de la province du Brabant wallon, de la ville de Jodoigne ;

d)assurer elle-même la gestion ou l'exploitation de tous établissements ou services culturels, mis à sa disposition ou créés à son initiative.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toutes activités similaires à son objet.

A ces fins, l'association pourra posséder tous immeubles et équipements, exploiter tous services à but culturel, passer toutes conventions utiles avec les pouvoirs publics ou les particuliers et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

TITRE 2 - Administration

A. Les membres

Article 4

L'association est composée de personnes physiques ou morales, ayant qualité de :

- Membres associés (dix minimums) ;
- Membres donateurs ;
- Membres d'honneur ;
- Membres adhérents.

1) Les membres associés sont :

- a) les membres fondateurs, soit ceux qui ont composé l'assemblée générale constitutive.
- b) La qualité de membre fondateur prend fin par la disparition de la qualité en laquelle ils ont participé à cette constitution ;
- c) Les membres de droit, soit
une personne désignée par la députation provinciale sur le territoire de laquelle est située le siège de l'asbl ;
le bourgmestre ou son représentant et cinq personnes désignées par le conseil communal de la ville de Jodoigne ;
deux représentants désignées par le conseil communal de la commune d'Orp-Jauche
- d) La chambre privée se compose de

1° personnes morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention ou d'un contrat-programme conclu avec la Communauté française;

2° associations sans but lucratif et fondations au sens de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, des associations internationales sans but lucratif et des fondations, qui exercent une activité principalement culturelle sur le territoire d'implantation;

3° le cas échéant, personnes morales ou physiques exerçant une activité particulièrement liée au but du centre culturel, y compris des représentants d'associations de fait;

4° le cas échéant, personnes morales ou physiques soutenant le but du centre culturel.

Les personnes morales ou physiques visées à l'alinéa 1er font partie de la chambre privée pour autant qu'elles aient introduit, auprès du président du centre culturel, une candidature motivée et que leur candidature ait recueilli une majorité de votes favorables émis par le conseil d'administration et l'assemblée générale et en respectant la proportionnelle suivante : sept membres minimum issus du territoire de Jodoigne et/ ou deux membres maximum du territoire d'Orp-Jauche.

2) Le titre de membre donateur est décerné par l'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du conseil d'administration, aux personnes ou collectivités qui rendent des services signalés à l'association.

3) le titre de membre d'honneur est décerné par l'assemblée générale ordinaire, et sur proposition du conseil d'administration, aux personnes ou aux collectivités de renom qui approuvent et soutiennent les tâches entreprises par le centre culturel.

4) les membres adhérents sont les personnes qui en ont fait la demande et bénéficient des activités de l'association et participent en se conformant aux conditions des règlements intérieurs.

Il est tenu, au siège de l'association, un registre, contenant l'identité, le domicile et la qualité des membres de chaque catégorie avec l'indication de leur admission et de la date, éventuellement, de leur démission, décès ou exclusion. Les membres associés contresignent la mention de leur admission, soit personnellement, soit par porteur de procuration authentique ou sous seing privé. Cette signature entraîne leur adhésion aux statuts de l'association, à ses règlements intérieurs et aux décisions de ses organes.

Le registre est signé par une personne habilitée à représenter l'association. Si la liste des membres subit une modification au cours d'une année, le conseil d'administration a l'obligation de déposer au Greffe du tribunal de commerce la liste actualisée une fois par an, dans le mois qui suit la date de l'assemblée générale ordinaire.

Article 5

Le montant et les modalités de versement des cotisations sont fixés annuellement par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, lors de la discussion et du vote du projet de budget de l'association. Le maximum de cotisation est fixé à 25 euros pour les personnes morales et leurs délégués, les membres de droits ne versant aucune cotisation.

Article 6

La qualité de membre se perd

- par le décès ;
- par la démission notifiée par lettre par l'intéressé au président du conseil d'administration ;
- par défaut de paiement des cotisations dues, constatée par l'assemblée générale ;

- par la radiation prononcée par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers, pour refus d'observer des prescriptions des statuts ou des règlements intérieurs, ou pour tout autre motif grave, propre à l'associé ou à la personne morale qui l'a délégué.

Tout membre exposé à la radiation est admis à présenter ses explications oralement ou par écrit, devant le conseil d'administration, avant décision de l'assemblée générale.

En cas de cessation de la participation d'un membre agissant en qualité de délégué d'une personne morale, il sera pourvu à son remplacement sur l'initiative de celle-ci. Le conseil d'administration ne pourra rejeter la candidature proposée que pour motif sérieux et fondé.

En cas de rejet d'une candidature, il sera tenu d'admettre la suivante, à moins de justifier de l'existence d'une cause de radiation.

Article 7

L'association est administrée par une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau.

B. Assemblée générale

Article 8

L'assemblée générale est composée des membres associés ainsi que qu'une personne supplémentaire désignée par la députation provinciale sur le territoire de laquelle est situé le siège de l'asbl, soit au total deux personnes désignées par la députation provinciale. Elle se réunit au moins une par an en session ordinaire et en session extraordinaire sur convocation du conseil d'administration ou à la demande écrite, adressée au président du conseil d'administration d'un cinquième des membres au moins et au plus tard dans le courant du semestre qui suit la fin de l'exercice social.

Les convocations sont adressées sous pli ordinaire, par le secrétaire, huit jours au moins avant la date de la réunion. La convocation contient l'ordre du jour, la date, le lieu et l'heure de la réunion. Toute proposition écrite, signée par un vingtième des membres et adressée par écrit au président au moins 21 jours avant la date prévue de la réunion, doit être portée à l'ordre du jour.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si la moitié plus un de ses membres sont présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et à huit jour d'intervalle. Elle délibère valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Au cas où le nombre de membres de droit est supérieur au nombre des membres associés représentant les groupements culturels, toute décision de l'assemblée générale requiert une double majorité en son sein et au sein des groupements culturels. L'assemblée générale du centre culturel comprend une chambre publique et une chambre privée. La chambre publique ne peut rassembler plus de la moitié des membres de l'assemblée générale.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un membre de l'assemblée générale, mais chaque membre ne peut détenir plus d'une procuration.

Les décisions de l'assemblée générale font l'objet de procès verbaux écrits qui, une fois approuvés par l'assemblée, sont signés par le président et le secrétaire ainsi que par les associés qui le désirent et consignés dans un registre conservé au siège social. Les membres peuvent obtenir une copie des procès verbaux, prendre connaissance du registre sans toutefois pouvoir le déplacer. Des extraits de procès verbaux peuvent être fournis à des tiers motivant leur demande, par le secrétaire sur simple décision de celui-ci, le mois suivant la date de la réunion.

L'assemblée générale désigne les commissaires aux comptes ; celle-ci étudie des comptes de l'exercice clos et le projet de budget de l'exercice suivant, établis par le conseil d'administration, et fait connaître ses conclusions à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservés à sa compétence :

- Les modifications des statuts dans les règles définies par la loi,
- La dissolution volontaire de l'association dans les règles définies par la loi,
- L'approbation des comptes et budgets,
- La nomination et la révocation des administrateurs,
- La nomination et la révocation des commissaires et la fixation de leur rémunération, dans les cas prévus par la loi,
- La décharge à octroyer aux administrateurs et, le cas échéant, aux commissaires,
- L'exclusion de membres effectifs dans les règles définies par la loi.

C. Conseil d'administration et bureau

Article 9

Le conseil d'administration (min. 12 membres – art. 86) se réunit au moins une fois tous les trois mois, et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du tiers de ses membres.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale en veillant à respecter la parité suivante :

-la moitié des administrateurs sont élus sur proposition et au sein de chaque catégorie de membres de droit

-la moitié des administrateurs sont élus sur proposition et parmi les autres membres associés en tenant compte de la proportionnelle décrite à l'article 4

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers, tous les ans, suivant un ordre déterminé, les deux premières fois par tirage au sort, et ensuite par ordre d'ancienneté. Les membres sortants sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs prend fin par expiration du terme, décès, démission ou révocation par l'assemblée générale.

En cas de décès ou de démission d'un administrateur, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les trois mois, pour pourvoir à son remplacement.

Le mandat des administrateurs prend d'autre part fin par la disparition de la qualité en laquelle ils sont nommés. Cette disparition est constatée par le conseil d'administration, soit d'office, soit à la demande de tout associé intéressé.

Il peut être pourvu à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, par la cooptation de la personne ayant été désignée dans la qualité qui avait justifié la nomination du membre sortant.

L'ordre du jour des séances est établi par le bureau. Il comporte obligatoirement les sujets dont la discussion est demandée par un des membres de droit ou le tiers des membres du conseil.

Toute modification de la composition du conseil d'administration est déposée dans le mois qui suit au Greffe du tribunal de commerce pour publication aux Annexes du Moniteur belge ; il en est de même pour tout changement concernant la signature des actes engageant l'association, qu'ils soient de gestion journalière ou autres.

Article 10

La présence de la moitié au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Celles-ci sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre du conseil mais chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

La voix du président est prépondérante en cas de partage. Selon les besoins et à titre consultatif, le président peut convoquer aux réunions du conseil toute personne étrangère au conseil ou à l'association, dont la présence lui paraîtrait utile ou opportune.

Il est tenu un procès verbal des séances. Les procès verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Des extraits peuvent en être délivrés par celui-ci à toute personne justifiant un intérêt légitime. Les procès verbaux sont consignés dans un registre au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance sans déplacement du registre.

Article 11

Le conseil d'administration délègue la gestion journalière à un bureau constitué d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, choisis au sein du conseil au scrutin secret. Le bureau se réunit tous les mois et chaque fois qu'il est convoqué par le président. Le conseil peut en outre déléguer les pouvoirs qu'il détermine à l'un ou plusieurs membres du bureau ou à l'un ou, plusieurs tiers, avec la signature afférente à cette délégation. S'ils sont plusieurs, ils agissent conjointement. Le Bureau doit être paritaire au même titre que les autres organes de gestion.

Article 12

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Sont exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou par les présents statuts à celle de l'assemblée générale.

Article 13

Les actes qui engagent l'association, autres que de gestion journalière ou liés à une délégation spéciale, sont signés conjointement par le président et le trésorier, ou à défaut par le président et un autre administrateur, lesquels n'ont pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers. Les actes de gestion journalière sont signés soit par le président, soit par le trésorier et les actes liés à une délégation spéciale sont signés par la (les) personne(s) déléguée(s) à cet effet.

TITRE 3 le conseil d'orientation

Article 14

Le conseil d'administration désigne les membres du conseil d'orientation avec voix délibérative, sur avis du personnel d'animation du centre culturel.

Le directeur et le personnel d'animation du centre culturel sont membres du conseil d'orientation avec voix consultative.

Le conseil d'orientation désigne en son sein un président.

Le président du conseil d'orientation siège au conseil d'administration, avec voix consultative.

Le conseil d'orientation est composé pour moitié au moins de membres qui ne font pas partie ni du personnel d'animation, ni du conseil d'administration du centre culturel.

Article 15

Le conseil d'orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation visé aux articles 81 et 82 du décret du 21 novembre 2013 et participe à l'analyse partagée visée à l'article 19 du décret.

Le conseil d'orientation remet d'initiative ou à la demande du conseil d'administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée visée à l'article 19 du décret du 21 novembre 2013.

TITRE 4-Dispositions financières diverses

Article 16

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom et aucun membre ne peut en aucun cas en être rendu responsable.

Article 17

Le budget de l'association est établi du 1er janvier au 31 décembre

Les recettes de l'association se composent de :

- 1) recettes annuelles ordinaires, comprenant :
 - le revenu de ses biens ;
 - les cotisations et souscriptions de ses membres ;
 - les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, des provinces, des communes ou des établissements publics ;
 - les ressources résultant de l'exercice de ses activités ;
 - toutes autres ressources ayant un caractère annuel et permanent .
- 2) recettes extraordinaires, comprenant :
 - les subventions exceptionnelles à l'affectation précise desquelles l'association devra rendre compte de leur emploi particulier ;
 - les dons et legs ;
 - le produit des ventes des biens propres ;
 - toutes autres ressources accidentelles.

Les dépenses de l'association comprennent :

- 1) les dépenses ordinaires
Soit celles nécessitées par le fonctionnement de l'association, dont une quote-part, pour l'amortissement du matériel faisant partie du patrimoine de l'association
- 2) les dépenses extraordinaires
Soit celles effectuées sur subventions à affectation précise et ayant un caractère occasionnel, et toutes dépenses accidentelles.

Article 18

Le mobilier et le matériel mis à la disposition de l'association par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'autres collectivités publiques font l'objet d'inventaires contradictoires. Ils sont gérés sous le contrôle de la collectivité propriétaire, qui en vérifie la bonne utilisation.

Article 19

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si les modifications sont explicitement indiquées dans la convocation et si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres, qu'ils soient présents ou représentés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, la modification qui porte sur le ou les buts en vue desquels l'association est constituée, ne peut être adoptée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, et adopter les modifications aux majorités prévues. La seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion.

Article 20

Volet B - Suite

La dissolution de l'association ne peut intervenir que par décision de l'assemblée générale, comprenant les deux tiers des membres en exercice et après un vote, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés ;

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et à huit jours d'intervalle. Elle délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, mais dans ce cas, sa décision devra être soumise à l'homologation du tribunal civil.

Article 21

Sauf dissolution judiciaire, seule l'assemblée générale peut prononcer la dissolution de l'association conformément à l'article 20 de la loi du 27 juin 1921. Dans ce cas, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et leur rémunération éventuelle, et indique l'affectation à donner à l'actif net, celle-ci ne pouvant être faite qu'à des fins désintéressées.

Toutefois, le montant des subventions peut être prélevé sur l'actif et remis à la disposition des collectivités qui l'ont versé, au prorata de la période d'amortissement non encore écoulée.

L'exercice social de l'association commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

Tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les présents statuts est réglé par la loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002, régissant les associations sans but lucratif.

2) Demande de parution aux annexes du moniteur belge de la démission de treize administrateurs et la nomination de onze administrateurs

Valablement constituée, l'assemblée générale de l'association dénommée "Centre culturel de Jodoigne" réunie le lundi 25 mars 2019 à Jodoigne, a procédé à

la démission de 13 administrateurs : Mesdames Vanessa Haté, Monique Govers, Nathalie Parmentier, Laurine Kerpeit, Karen Vangramberen, Messieurs Jean-Paul Wahl, Valéry Kalut, Christophe Corbisier, Philippe Dalcq, Roland Gaziaux, Henry Bauwin, Michel Higny, Gilles Dombrecht

la nomination de 11 administrateurs : Mesdames Vanessa Haté, Véronique Dalcq, Séverine Paque, Delphine Sambrée, Nathalie Parmentier, Maud Stordeur, Messieurs Philippe Gomez, Humbert Dubois, Valéry Kalut, Gilles Dombrecht, Olivier Maroy.

Le conseil d'administration est donc composé de 18 membres qui sont: Mesdames Vanessa Haté, Véronique Dalcq, Séverine Paque, Delphine Sambrée, Nathalie Parmentier, Maud Stordeur, Marie Langhendries, Marie Cuche, Vanessa Deblire et Messieurs Philippe Gomez, Humbert Dubois, Valéry Kalut, Gilles Dombrecht, Olivier Maroy, Marc Honorez, Benoît Leclere, Guy Theunissen, Robert De Meester

Le président du conseil d'administration est Gilles Dombrecht, la trésorière Nathalie Parmentier et le Secrétaire Robert De Meester.

Fait à Jodoigne, le 25 mars 2019

4.2.

Les comptes et bilan

Exercices 2016,2017 et 2018

Centre Culturel de Jodoigne ASBL

Grand Place 1
1370 - JODOIGNE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 décembre 2016



Chaussée de Wavre, 108
B-1370 - JODOIGNE
Tél. : 010/81.97.90
Fax : 010/81.97.97
e-mail : conseil@bacofisc.be

Valeurs EUR

	Case	2016 2016
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	223,32
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	231	
231000 Installations	231	22.615,67
231900 Amort s/ installations	231	(22.615,67)
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	241	
240000 Mobilier et matériel de bureau	241	3.192,81
240900 Amort s/ mobilier et matériel de bureau	241	(3.192,81)
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	223,32
288100 Caution Partena	28	223,32
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	115.089,29
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	
VII. Créances à un an au plus	40/41	32.056,49
A. Créances commerciales	40	6.734,12
400000 Activités	40	3.243,17
400500 Notes de crédit à recevoir	40	3.490,95
B. Autres créances	41	25.322,37
413000 Subsidés à recevoir villes & communes	41	6.058,00
413100 Subsidés à recevoir des provinces	41	17.500,00
413400 Subsidés à recevoir Région wallonne	41	1.764,37
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	695,37
532100 Fortis 250-7531365-79	50/53	695,37
IX. Valeurs disponibles	54/58	80.972,40
550100 Fortis 250-0534492-10	54/58	75.420,03
550200 Fortis 001-4158371-57	54/58	4.822,46
570100 Caisse	54/58	211,61
580100 Trsf voyage Damme - Ville de Jodoigne	54/58	518,30
X. Comptes de régularisation	490/1	1.365,03
490000 charges à reporter	490/1	1.365,03
TOTAL DE L'ACTIF		115.312,61

Valeurs EUR

	Case	2016 2016
FONDS SOCIAL		
IV. Fonds affectés (ann. III)	10/15	79.253,60
133000 Réserves	13	79.253,60
	13	79.253,60
DETTES		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	17/49	36.059,01
C. Dettes commerciales	42/48	34.908,01
1. Fournisseurs	44	4.203,02
440000 Fournisseurs	440/4	4.203,02
444000 Factures à recevoir	440/4	3.626,99
	440/4	576,03
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	30.704,99
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	30.704,99
456000 Pécules de vacances à payer	454/9	30.704,99
X. Comptes de régularisation	492/3	1.151,00
493000 Produits à reporter	492/3	1.151,00
TOTAL DU PASSIF		115.312,61



Valeurs EUR

	Case	2016 2016
2. COMPTE DE RESULTATS		
Ventes et prestations		
700110 Recettes ateliers	70/74	336.928,84
700115 Recettes journée récréative	70/74	18.280,00
700120 Recettes spectacles-concerts	70/74	2.938,00
700130 Recettes stages	70/74	6.056,79
700132 recettes animations écoles	70/74	1.270,00
700135 Recettes animations diverses	70/74	3.517,75
700140 Recettes Echappée belle	70/74	4.002,00
700150 recettes conférences/cinés débats	70/74	875,00
700180 Recettes expositions-parcours	70/74	1.598,00
704000 Prod des bars, petites restauration,...	70/74	212,00
731000 Cotisations versées p/ membres adhérents	70/74	412,50
737000 Autres subsides des villes et communes	70/74	670,00
737100 Autres subsides des provinces	70/74	75.000,00
737410 Subides RW - Politiques d'emploi	70/74	27.472,00
737501 Subides CF - Aff générales & CC	70/74	71.688,76
737504 Autres subsides et subventions-jeunesse	70/74	70.585,36
737510 Subides CF - décret emploi non marchand	70/74	4.448,00
743000 Produits de refacturations de charges	70/74	42.139,85
743050 Refact.charges organismes tiers	70/74	2.015,50
749100 Retour d'assurances	70/74	700,40
749200 Exonération du précompte professionnel	70/74	2.573,63
		473,30
dont Chiffre d'affaire	70	39.162,04
dont Cotisations, dons, legs et subsides	73	292.003,97
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	(99.060,30)
610110 loyers non permanents de bâtiments	60/61	(150,00)
610400 Produits & petits matériels de nettoyage	60/61	(306,70)
610510 Entr & rép salle	60/61	(1.972,30)
610520 Entr & rép instal techn, machines & outi	60/61	(795,63)
610530 Entr & rép mat & mobilier bureau	60/61	(1.452,18)
610580 Autres chges de maintenance, entr & rép	60/61	(2.328,38)
610700 Ass incendie, vols et tempêtes	60/61	(892,93)
611130 Locations non permanentes de bus	60/61	(530,00)
611410 Assurance voiture pour missions	60/61	(314,20)
611500 Transports publics p/ trains, bus, métro	60/61	(55,80)
611700 Remb fr trsp pour mission pour cpte ASBL	60/61	(1.201,45)
611800 Autres frais de transport,parking, péage	60/61	(191,98)
612000 Postes & expéditions	60/61	(1.906,16)
612110 Frais de téléphone	60/61	(963,84)
612120 Frais d'internet et fax	60/61	(1.119,47)
612130 Frais de GSM	60/61	(758,59)
612210 Frnitures de bureau et imprimés	60/61	(967,45)
612220 Consommables informatiques	60/61	(62,65)
612400 Petit matériel et petit mobilier bureau	60/61	(2.138,56)
612510 Frais de secrétariat social	60/61	(3.386,67)
612515 Frais de gestion des chq repas	60/61	(506,89)
612600 Fr dépôts & publicat°, doc administratif	60/61	(249,26)
612700 Assurances RC, activités & risque divers	60/61	(2.850,12)
612910 Honoraires Expert-comptable	60/61	(2.506,63)
613010 Trvx impress° pour promotion, pub, ...	60/61	(1.833,87)
613100 Trvx d'impress° périodique d'information	60/61	(2.345,75)
613200 Espace et affichage publicit jrnx papier	60/61	(5.184,85)
613401 Frais de boissons + nourriture réception	60/61	(2.278,64)

Valeurs EUR

	Case	2016 2016
613402 Frais de cantine	60/61	(189,35)
613403 Frais de restaurant	60/61	(1.860,30)
613405 Frais boissons et nourriture activités	60/61	(2.057,87)
613500 Frais d'accueil&déco (public, loges,bur	60/61	(572,46)
613820 Cadeaux de circonstances	60/61	(99,90)
614000 Documentation générales & agences presse	60/61	(61,75)
614110 Formations pour le personnel	60/61	(60,00)
614401 Drt d'accès manifestations culturelles	60/61	(801,00)
615010 Fr spécifiques pour ateliers	60/61	(4.749,39)
615015 Frais spécifiques journées récréatives	60/61	(481,52)
615020 Frais spécifiques spectacles, concerts	60/61	(740,40)
615030 Frais spécifiques pour stages	60/61	(184,90)
615035 Frais spécifiques animations diverses	60/61	(1.829,19)
615040 Frais spécifiques Chapelle	60/61	(678,46)
615120 Achat, locat° reproduct°, agrand. oeuvre	60/61	(250,00)
615180 Autres achats et loc spécif pr exposit°	60/61	(1.352,48)
615200 Achat de spectacles vivants	60/61	(17.172,40)
615280 Achats et loc. d'autres prg & manifestat	60/61	(2.750,00)
615600 Frais à charges d'autres orga. à refact	60/61	(700,50)
616060 Achats & loc de pt matériels techniques	60/61	(2.170,49)
616350 Reprobél	60/61	(18,96)
616631 Droits d'auteurs SABAM SACD	60/61	(1.358,15)
617000 Personnel intérimaire & pers. mis à disp	60/61	(2.949,06)
619000 Indemnités pour activités de volontariat	60/61	(6.567,50)
619200 Chèques ALE	60/61	(36,00)
619300 Rétrib tiers & prest culturelles polyval	60/61	(1.652,50)
619400 Rétrib tiers & prest artistiques	60/61	(6.125,00)
619800 Rétrib de tiers & prest techniques	60/61	(453,75)
619900 Rétrib tiers & prest autres que 6190-98	60/61	(1.886,07)
A.B.Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	237.868,54
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(222.497,22)
620200 Rémunérations personnel employé	62	(187.089,58)
621200 Chg patronales d'ass sociales employés	62	(20.443,13)
623000 Assurances loi	62	(2.285,33)
623100 Déplacements du personnel & abo sociaux	62	(2.241,19)
623200 Service médical - Médecine du travail	62	(478,00)
623300 Chèques repas	62	(5.852,76)
623510 Provision pour pécule de vacances	62	(30.704,99)
623520 Reprise provision pécule de vacances	62	26.615,76
623900 Autres frais personnel que 6230 à 6235	62	(18,00)
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(575,01)
644000 Cotisations à des organismes tiers	640/8	(575,01)
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	14.796,31
Perte d'exploitation (-)	64/70	
II. Produits financiers	75	1,49
751000 Produits d'actifs circulants - Intérêts	75	1,35
756100 Différence de paiement	75	0,14
Charges financières (-)	65	(64,80)

Valeurs EUR

	Case	2016 2016
657000 Frais bancaires	65	(64,80)
Bénéfice courant (+)	70/65	14.733,00
Bénéfice de l'exercice (+)	70/66	14.733,00
Perte de l'exercice (-)	66/70	

Centre Culturel de Jodoigne ASBL

Grand Place 1
1370 - JODOIGNE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 décembre 2017



Chaussée de Wavre, 108
B-1370 - JODOIGNE
Tél. : 010/81.97.90
Fax : 010/81.97.97
e-mail : conseil@bacofisc.be

Valeurs EUR

	Codes	2017 2017
1. BILAN APRES REPARTITION		
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	223,32
I. Frais d'établissement (annexe I)	20	
II. Immobilisations incorporelles(ann. II)	21	
III. Immobilisations corporelles(ann. III)	22/27	
A. Terrains et constructions	22	
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	22/91	
2. Autres	22/92	
B. Installations, machines et outillage	23	
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	231	
231000 Installations	231	22.615,67
231900 Amort s/ installations	231	(22.615,67)
2. Autres	232	
C. Mobilier et matériel roulant	24	
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	241	
240000 Mobilier et matériel de bureau	241	2.742,81
240900 Amort s/ mobilier et matériel de bureau	241	(2.742,81)
2. Autre	242	
D. Location-financement et droits similaires	25	
E. Autres immobilisations corporelles	26	
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	261	
2. Autres	262	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	223,32
A. Entités liées	280/1	
1. Participations dans des sociétés liées	280	
2. Créances	281	
B. Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	
1. Participations	282	
2. Créances	283	
C. Autres immobilisations financières	284/8	223,32
1. Actions et parts	284	
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	223,32
288100 Caution Partena	285/8	223,32

Valeurs EUR

	Codes	2017 2017
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	128.495,28
V. Créances à plus d'un an	29	
A. Créances commerciales	290	
B. Autres créances	291	
. dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	2915	
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	
A. Stocks	30/36	
1. Approvisionnements	30/31	
2. En-cours de fabrication	32	
3. Produits finis	33	
4. Marchandises	34	
5. Immeubles destinés à la vente	35	
6. Acomptes versés	36	
B. Commandes en cours d'exécution	37	
VII. Créances à un an au plus	40/41	43.318,38
A. Créances commerciales	40	7.816,38
400000 Activités	40	3.584,33
400500 Notes de crédit à recevoir	40	4.232,05
B. Autres créances	41	35.502,00
413100 Subsidés à recevoir des provinces	41	15.502,00
413500 Subsidés à recevoir Cté française	41	20.000,00
. dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	415	
VIII. Placements de trésorerie (ann. VI)	50/53	696,02
532100 Fortis 250-7531365-79	50/53	696,02
IX. Valeurs disponibles	54/58	82.215,65
550100 Fortis 250-0534492-10	54/58	77.402,48
550200 Fortis 001-4158371-57	54/58	3.334,55
570100 Caisse	54/58	1.048,62
580100 Trsf voyage Damme - Ville de Jodoigne	54/58	430,00
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	2.265,23
490000 charges à reporter	490/1	2.265,23
TOTAL DE L'ACTIF		128.718,60

Valeurs EUR

	Codes	2017 2017
FONDS SOCIAL		
I. Fonds associatifs	10/15	94.466,01
A. Patrimoine de départ	10	
B. Moyens permanents	100	
III. Plus-values de réévaluation	101	
	12	
IV. Fonds affectés(ann. VIII)	13	94.466,01
133000 Réserves	13	94.466,01
V. Bénéfice reporté	140	
Perte reportée (-)	141	
VI. Subsidés en capital	15	
PROVISIONS		
VII. A. Provisions pour risques et charges	16	
1. Pensions et obligations similaires	160/5	
2. Charges fiscales	160	
3. Grosses réparations et gros entretien	161	
4. Autres risques et charges (ann. IX)	162	
B. Provisions pour dons et legs avec droit de reprise (ann. IX)	163/5	
	168	
DETTES		
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17/49	34.252,59
A. Dettes financières	17	
1. Emprunts subordonnés	170/4	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	170	
3. Dettes de location-financement et assimilées	171	
4. Etablissements de crédit	172	
5. Autres emprunts	173	
B. Dettes commerciales	174	
1. Fournisseurs	175	
2. Effets à payer	1750	
C. Acomptes reçus sur commandes	1751	
D. Autres dettes	176	
1. Productives d'intérêts	179	
2. Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	1790	
3. Cautionnements reçus en numéraires	1791	
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	1792	
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42/48	33.668,59
B. Dettes financières	42	
1. Etablissements de crédit	43	
2. Autres emprunts	430/8	
C. Dettes commerciales	439	
1. Fournisseurs	44	6.393,26
440000 Fournisseurs	440/4	6.393,26
444000 Factures à recevoir	440/4	5.423,66
2. Effets à payer	440/4	969,60
D. Acomptes reçus sur commandes	441	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	46	
1. Impôts	45	27.275,33
2. Rémunérations et charges sociales	450/3	
	454/9	27.275,33

Valeurs EUR

	Codes	2017 2017
456000 Pécules de vacances à payer	454/9	27.275,33
F. Dettes diverses	48	
1. Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire	480/8	
2. Autres dettes diverses productives d'intérêts	4890	
3. Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	4891	
X. Comptes de régularisation(ann. XI)	492/3	584,00
493000 Produits à reporter	492/3	584,00
TOTAL DU PASSIF		128.718,60

Valeurs EUR

	Codes	2017 2017
2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste)		
I. Ventes et prestations	70/74	399.962,66
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	63.646,16
700110 Recettes ateliers	70	20.090,50
700115 Recettes journée récréative	70	435,00
700120 Recettes spectacles-concerts	70	24.213,93
700130 Recettes stages	70	630,00
700132 recettes animations écoles	70	4.140,00
700135 Recettes animations diverses	70	10.244,23
700140 Recettes Echappée belle	70	2.205,00
700150 recettes conférences/cinés débats	70	1.309,00
704000 Prod des bars, petites restauration,...	70	378,50
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +,	71	
C. Production immobilisée	72	
D. Cotisations, dons, legs et subsides (ann. XII, B)	73	329.003,43
731000 Cotisations versées p/ membres adhérents	73	400,00
737000 Autres subsides des villes et communes	73	75.000,00
737100 Autres subsides des provinces	73	28.508,03
737410 Subides RW - Politiques d'emploi	73	70.945,24
737501 Subsides CF - Aff générales & CC	73	84.274,65
737504 Autres subsides et subventions-jeunesse	73	6.935,00
737510 Subsides CF - décret emploi non marchand	73	42.940,51
737511 Subsides CF - autres interventions	73	20.000,00
E. Autres produits d'exploitation	74	7.313,07
743000 Produits de refacturations de charges	74	6.607,73
743050 Refact.charges organismes tiers	74	241,83
749200 Exonération du précompte professionnel	74	463,51
II. Coût des ventes et des prestations	60/64	(375.685,90)
A. Approvisionnements et marchandises	60	
1. Achats	600/8	
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	
B. Services et biens divers	61	(148.293,48)
610400 Produits & petits matériels de nettoyage	61	(297,84)
610510 Entr & rép salle	61	(1.008,00)
610520 Entr & rép instal techn, machines & outi	61	(36,61)
610530 Entr & rép mat & mobilier bureau	61	(3.474,42)
610580 Autres chges de maintenance, entr & rép	61	(3.029,11)
610700 Ass incendie, vols et tempêtes	61	(900,72)
610800 Signalisat°, infirmerie, sécurité	61	(12,16)
611130 Locations non permanentes de bus	61	(1.214,00)
611200 Carburants	61	(571,91)
611410 Assurance voiture pour missions	61	(314,20)
611420 assurance camionnette	61	(992,83)
611500 Transports publics p/ trains, bus, métro	61	(21,00)
611700 Remb fr trsp pour mission pour cpte ASBL	61	(1.429,84)
611800 Autres frais de transport,parking, péage	61	(205,04)
612000 Postes & expéditions	61	(4.621,61)
612110 Frais de téléphone	61	(1.067,04)
612120 Frais d'internet et fax	61	(1.019,64)
612130 Frais de GSM	61	(760,17)

Valeurs EUR

	Codes	2017 2017
612210 Frnitures de bureau et imprimés	61	(960,88)
612220 Consommables informatiques	61	(31,22)
612300 Copies extérieures, encre, papier photoc	61	(261,58)
612400 Petit matériel et petit mobilier bureau	61	(5.490,02)
612420 matériel ateliers	61	(774,40)
612510 Frais de secrétariat social	61	(4.545,33)
612515 Frais de gestion des chq repas	61	(528,44)
612600 Fr dépôts & publicat°, doc administratif	61	(126,93)
612700 Assurances RC, activités & risque divers	61	(1.565,87)
612910 Honoraires Expert-comptable	61	(2.397,51)
613010 Trvx impress° pour promotion, pub, ...	61	(3.615,67)
613100 Trvx d'impress° périodique d'information	61	(6.524,05)
613200 Espace et affichage publicit jrnx papier	61	(4.000,26)
613300 Espace & affichage publicit. autres média	61	(25,00)
613401 Frais de boissons + nourriture réception	61	(2.869,65)
613402 Frais de cantine	61	(241,47)
613403 Frais de restaurant	61	(1.762,25)
613405 Frais boissons et nourriture activités	61	(3.286,45)
613500 Frais d'accueil&déco (public, loges,bur	61	(71,99)
613820 Cadeaux de circonstances	61	(97,90)
614000 Documentation générales & agences presse	61	(56,75)
614401 Drt d'accès manifestations culturelles	61	(1.183,00)
615010 Fr spécifiques pour ateliers	61	(3.578,94)
615015 Frais spécifiques journées récréatives	61	(248,20)
615020 Frais spécifiques spectacles, concerts	61	(912,53)
615030 Frais spécifiques pour stages	61	(80,85)
615035 Frais spécifiques animations diverses	61	(5.063,05)
615040 Frais spécifiques Chapelle	61	(4.001,06)
615050 Frais spécifiques ciné-débat-conférence	61	(130,83)
615100 Locations d'exposition temporaire	61	(500,00)
615200 Achat de spectacles vivants	61	(30.179,70)
615280 Achats et loc. d'autres prg & manifestat	61	(3.735,96)
615600 Frais à charges d'autres orga. à refact	61	(241,83)
616060 Achats & loc de pt matériels techniques	61	(1.029,20)
616350 Reprobel	61	(1,78)
616631 Droits d'auteurs SABAM SACD	61	(3.288,30)
617000 Personnel intérimaire & pers. mis à disp	61	(4.491,17)
619000 Indemnités pour activités de volontariat	61	(5.493,00)
619100 Petites indemnités d'artistes	61	(300,00)
619200 Chèques ALE	61	(284,00)
619300 Rétrib tiers & prest culturelles polyval	61	(1.871,50)
619400 Rétrib tiers & prest artistiques	61	(11.429,00)
619800 Rétrib de tiers & prest techniques	61	(453,75)
619900 Rétrib tiers & prest autres que 6190-98	61	(9.586,07)
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	(226.574,58)
620200 Rémunérations personnel employé	62	(198.441,88)
621200 Chg patronales d'ass sociales employés	62	(20.092,74)
623000 Assurances loi	62	(2.507,11)
623100 Déplacements du personnel & abo sociaux	62	(2.293,12)
623200 Service médical - Médecine du travail	62	(540,83)
623300 Chèques repas	62	(6.004,56)
623400 Cadeaux de circonstances au personnel	62	(50,00)
623510 Provision pour pécule de vacances	62	(27.275,33)
623520 Reprise provision pécule de vacances	62	30.704,99

Valeurs EUR

	Codes	2017 2017
623900 Autres frais personnel que 6230 à 6235	62	(74,00)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +,	631/4	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/8	
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	(817,84)
640100 Taxe camionnette	640/8	(157,51)
644000 Cotisations à des organismes tiers	640/8	(660,33)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	24.276,76
Perte d'exploitation (-)	64/70	
IV. Produits financiers	75	6,65
A. Produits des immobilisations financières	750	
B. Produits des actifs circulants	751	0,65
751000 Produits d'actifs circulants - intérêts	751	0,65
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	6,00
756100 Différence de paiement	752/9	6,00
V. Charges financières	65	(72,00)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651	
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	(72,00)
657000 Frais bancaires	652/9	(72,00)
VI. Bénéfice courant (+)	70/65	24.211,41
Perte courante (-)	65/70	

Valeurs EUR

	Codes	2017 2017
2. COMPTE DE RESULTATS (suite) (sous la forme de liste)		
VI. Bénéfice courant (+)	(70/65)	24.211,41
Perte courante (-)	(65/70)	
VII. Produits exceptionnels	76	
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9	
VIII. Charges exceptionnelles	66	(8.999,00)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et	660	
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662	
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8	(8.999,00)
668000 Autres charges non récurrentes	664/8	(8.999,00)
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669	
IX. Bénéfice de l'exercice	70/66	15.212,41
Perte de l'exercice (-)	66/70	

Centre Culturel de Jodoigne ASBL

Grand Place 1
1370 - JODOIGNE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DECEMBRE 2018



Chaussée de Wavre, 108
B-1370 - JODOIGNE
Tél. : 010/81.97.90
Fax : 010/81.97.97
e-mail : conseil@bacofisc.be

Valeurs EUR

	Codes	2018 2018
ACTIF		
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	223,32
I. Frais d'établissement	20	
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21	
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	
A. Terrains et constructions	22	
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	22/91	
2. Autres	22/92	
B. Installations, machines et outillage	23	
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	231	
231000 Installations	231	22.615,67
231900 Amort s/ installations	231	(22.615,67)
2. Autres	232	
C. Mobilier et matériel roulant	24	
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	241	
240000 Mobilier et matériel de bureau	241	2.742,81
240900 Amort s/ mobilier et matériel de bureau	241	(2.742,81)
2. Autre	242	
D. Location-financement et droits similaires	25	
E. Autres immobilisations corporelles	26	
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	261	
2. Autres	262	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	223,32
288100 Caution Partena	28	223,32
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	130.336,44
V. Créances à plus d'un an	29	
A. Créances commerciales	290	
B. Autres créances	291	
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	2915	
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	
A. Stocks	30/36	
B. Commandes en cours d'exécution	37	
VII. Créances à un an au plus	40/41	43.901,04
A. Créances commerciales	40	14.357,72
400000 Activités	40	9.893,72
400500 Notes de crédit à recevoir	40	4.464,00
B. Autres créances	41	29.543,32
413000 Subsidés à recevoir villes & communes	41	5.000,00
413100 Subsidés à recevoir des provinces	41	15.650,00
413400 Subsidés à recevoir Région wallonne	41	1.117,17
413500 Subsidés à recevoir Fédération Wal.Bxl	41	7.776,15
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	415	
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	696,17
532100 Fortis 250-7531365-79	50/53	696,17

Valeurs EUR

	Codes	2018 2018
IX. Valeurs disponibles	54/58	79.288,38
550100 Fortis 250-0534492-10	54/58	72.385,10
550200 Fortis 001-4158371-57	54/58	5.534,99
570100 Caisse	54/58	1.368,29
X. Comptes de régularisation	490/1	6.450,85
490000 charges à reporter	490/1	6.410,85
491000 Produits acquis	490/1	40,00
TOTAL DE L'ACTIF		130.559,76



Valeurs EUR

	Codes	2018 2018
PASSIF		
FONDS SOCIAL		
I. Fonds associatifs	10/15	96.216,14
A. Patrimoine de départ	10	
B. Moyens permanents	100	
III. Plus-values de réévaluation	101	
IV. Fonds affectés (ann. III)	12	
133000 Réserves	13	96.216,14
V. Bénéfice reporté	13	96.216,14
Perte reportée (-)	140	
VI. Subsidés en capital	141	
	15	
PROVISIONS		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	16	
B. Provisions pour dons et legs avec droit de reprise (ann. IV)	160/5	
	168	
DETTES		
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17/49	34.343,62
A. Dettes financières	17	
1. Etablissements de crédit, dettes de location financement et assimilées	170/4	
2. Autres emprunts	172/3	
B. Dettes commerciales	174	
C. Acomptes reçus sur commandes	175	
D. Autres dettes	176	
1. Productives d'intérêts	177	
2. Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	179	
3. Cautionnements reçus en numéraire	1790	
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	1791	
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1792	
B. Dettes financières	42/48	32.623,62
1. Etablissements de crédit	42	
2. Autres emprunts	43	
C. Dettes commerciales	430/8	
1. Fournisseurs	439	
440000 Fournisseurs	44	429,49
444000 Factures à recevoir	440/4	429,49
440000 Fournisseurs	440/4	197,88
444000 Factures à recevoir	440/4	231,61
2. Effets à payer	44	
D. Acomptes reçus sur commandes	441	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	46	
1. Impôts	45	32.194,13
2. Rémunérations et charges sociales	450/3	
456000 Pécules de vacances à payer	454/9	32.194,13
454000 Pécules de vacances à payer	454/9	32.194,13
F. Dettes diverses	48	
1. Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire	480/8	
2. Autres dettes diverses productives d'intérêts	4890	
3. Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	4891	
X. Comptes de régularisation	492/3	1.720,00

Valeurs EUR

	Codes	2018 2018
493000 Produits à reporter	492/3	1.720,00
TOTAL DU PASSIF		130.559,76

Valeurs EUR

	Codes	2018 2018
2. COMPTE DE RESULTATS		
I. Produits et charges d'exploitation	D	
Ventes et prestations	70/74	405.772,75
700110 Recettes ateliers	70/74	18.923,50
700115 Recettes journée récréative	70/74	620,00
700120 Recettes spectacles-concerts	70/74	12.877,98
700130 Recettes stages	70/74	870,00
700132 recettes animations écoles	70/74	3.840,00
700135 Recettes animations diverses	70/74	3.450,00
700140 Recettes Echappée belle	70/74	1.295,00
700150 recettes conférences/cinés débats	70/74	2.146,00
700180 Recettes expositions-parcours	70/74	5.558,50
700910 Recettes envoi billets	70/74	17,51
704000 Prod des bars, petites restauration,...	70/74	29,50
731000 Cotisations versées p/ membres adhérents	70/74	440,00
737000 Autres subsides des villes et communes	70/74	85.000,00
737100 Autres subsides des provinces	70/74	30.690,00
737410 Subides RW - Politiques d'emploi	70/74	70.602,99
737501 Subsides CF - Aff générales & CC	70/74	84.667,32
737504 Autres subsides et subventions-jeunesse	70/74	5.199,00
737510 Subsides CF - décret emploi non marchand	70/74	48.403,88
737511 Subsides CF - autres interventions	70/74	20.000,00
743000 Produits de refacturations de charges	70/74	6.310,93
743050 Refact.charges organismes tiers	70/74	2.391,44
749000 Autres produits d'exploitations	70/74	170,00
749100 Retour d'assurances	70/74	1.707,08
749200 Exonération du précompte professionnel	70/74	562,12
dont Chiffre d'affaire	70	49.627,99
dont Cotisations, dons, legs et subsides	73	345.003,19
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	(139.784,85)
610400 Produits & petits matériels de nettoyage	60/61	(344,85)
610520 Entr & rép instal techn, machines & outi	60/61	(891,21)
610530 Entr & rép mat & mobilier bureau	60/61	(2.313,10)
610580 Autres chges de maintenance, entr & rép	60/61	(4.865,91)
610700 Ass incendie, vols et tempêtes	60/61	(921,68)
611130 Locations non permanentes de bus	60/61	(1.030,00)
611200 Carburants	60/61	(807,80)
611320 Entretien et rép camionnette	60/61	(686,75)
611410 Assurance voiture pour missions	60/61	(314,20)
611420 assurance camionnette	60/61	(982,91)
611500 Transports publics p/ trains, bus, métro	60/61	(158,50)
611700 Remb fr trsp pour mission pour cpte ASBL	60/61	(1.229,35)
611800 Autres frais de transport,parking, péage	60/61	(272,02)
612000 Postes & expéditions	60/61	(3.667,26)
612110 Frais de téléphone	60/61	(1.013,28)
612120 Frais d'internet et fax	60/61	(1.016,81)
612130 Frais de GSM	60/61	(1.057,80)
612210 Frnitures de bureau et imprimés	60/61	(759,00)
612220 Consommables informatiques	60/61	(620,26)
612300 Copies extérieures, encre, papier photoc	60/61	(3,00)
612400 Petit matériel et petit mobilier bureau	60/61	(3.501,60)
612510 Frais de secrétariat social	60/61	(4.641,99)
612515 Frais de gestion des chq repas	60/61	(625,39)
612600 Fr dépôts & publicat°, doc administratif	60/61	(258,70)

Valeurs EUR

	Codes	2018 2018
612700 Assurances RC, activités & risque divers	60/61	(1.533,12)
612910 Honoraires Expert-comptable	60/61	(2.628,12)
613010 Trvx impress° pour promotion, pub, ...	60/61	(2.756,59)
613100 Trvx d'impress° périodique d'information	60/61	(7.472,40)
613200 Espace et affichage publicit jrnx papier	60/61	(4.181,76)
613401 Frais de boissons + nourriture réception	60/61	(2.586,33)
613402 Frais de cantine	60/61	(363,34)
613403 Frais de restaurant	60/61	(1.878,85)
613405 Frais boissons et nourriture activités	60/61	(3.059,09)
613500 Frais d'accueil&déco (public, loges,bur	60/61	(569,02)
613820 Cadeaux de circonstances	60/61	(72,50)
614000 Documentation générales & agences presse	60/61	(143,35)
614110 Formations pour le personnel	60/61	(840,60)
614401 Drt d'accès manifestations culturelles	60/61	(1.069,00)
615010 Fr spécifiques pour ateliers	60/61	(2.405,02)
615015 Frais spécifiques journées récréatives	60/61	(142,86)
615020 Frais spécifiques spectacles, concerts	60/61	(28,20)
615030 Frais spécifiques pour stages	60/61	(336,95)
615035 Frais spécifiques animations diverses	60/61	(3.102,57)
615040 Frais spécifiques Chapelle	60/61	(332,15)
615050 Frais spécifiques ciné-débat-conférence	60/61	(284,96)
615180 Autres achats et loc spécif pr exposi°	60/61	(3.400,87)
615200 Achat de spectacles vivants	60/61	(21.251,00)
615280 Achats et loc. d'autres prg & manifestat	60/61	(6.875,00)
615600 Frais à charges d'autres orga. à refact	60/61	(2.391,44)
616000 Achats & loc de décors et mat de décors	60/61	(3.480,13)
616060 Achats & loc de pt matériels techniques	60/61	(219,46)
616350 Reprobél	60/61	(9,39)
616631 Droits d'auteurs SABAM SACD	60/61	(1.789,55)
617000 Personnel intérimaire & pers. mis à disp	60/61	(3.424,26)
619000 Indemnités pour activités de volontariat	60/61	(3.600,50)
619200 Chèques ALE	60/61	(1.794,60)
619300 Rétrib tiers & prest culturelles polyval	60/61	(2.290,00)
619400 Rétrib tiers & prest artistiques	60/61	(15.115,00)
619800 Rétrib de tiers & prest techniques	60/61	(604,00)
619900 Rétrib tiers & prest autres que 6190-98	60/61	(5.769,50)
A.B.Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	265.987,90
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(263.312,55)
620200 Rémunérations personnel employé	62	(223.284,28)
621200 Chg patronales d'ass sociales employés	62	(21.821,50)
623000 Assurances loi	62	(2.884,76)
623100 Déplacements du personnel & abo sociaux	62	(2.716,49)
623200 Service médical - Médecine du travail	62	(500,19)
623300 Chèques repas	62	(6.991,53)
623400 Cadeaux de circonstances au personnel	62	(130,00)
623510 Provision pour pécule de vacances	62	(32.194,13)
623520 Reprise provision pécule de vacances	62	27.275,33
623900 Autres frais personnel que 6230 à 6235	62	(65,00)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corp	630	
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotation)	631/4	
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/8	
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(846,97)

Valeurs EUR

	Codes	2018 2018
640100 Taxe camionnette	640/8	(127,51)
644000 Cotisations à des organismes tiers	640/8	(719,46)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649	
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	1.828,38
Perte d'exploitation (-)	64/70	
II. Produits financiers	75	0,15
751000 Produits d'actifs circulants - intérêts	75	0,15
Charges financières (-)	65	(78,40)
657000 Frais bancaires	65	(78,40)
Bénéfice courant (+)	70/65	1.750,13
Perte courante (-)	65/70	
III. Produits exceptionnels	76	
Charges exceptionnelles (-)	66	
Bénéfice de l'exercice (+)	70/66	1.750,13
Perte de l'exercice (-)	66/70	

4.3.

Conventions de mises à disposition des infrastructures et de personnel

Convention entre la Ville de Jodoigne et l'asbl Centre Culturel de Jodoigne et Orp-Jauche pour la mise à disposition des locaux de l'Hôtel des Libertés

Entre

D'une part :

La Ville de Jodoigne, rue du château, 13 à 1370 Jodoigne, représentée par Monsieur Jean-Luc MEURICE, Bourgmestre, et Monsieur Jonathan PIRET, Directeur général,
Ci-après « *le prêteur* »,

Et

D'autre part :

L'asbl Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche, Grand-Place 1 à 1370 Jodoigne, représentée par M. Gilles DOMBRECHT, son Président,
Ci-après « *l'emprunteur* »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Par la présente, les parties concluent un contrat de prêt à usage régi par les articles 1875 à 1891 du Code civil.

Ce prêt est relatif à l'Hôtel des Libertés, situé Grand-Place 1 à 1370 Jodoigne. Les locaux sont composés comme suit :

- Au premier étage :
 - o Un bureau comprenant 7 postes de travail minimum;
 - o Deux salles de réunion (à partager avec les autres asbl occupant le bâtiment) ;
 - o Une cuisine ;
 - o Une toilette.

Pour l'occupation des espaces du rez-de-chaussée et du grenier gérés par la Ville de Jodoigne, l'emprunteur pourra l'occuper avec demande préalable faite au collègue.

Article 2 – Durée

La présente convention couvre la période du contrat-programme 2021-2025.

Ce prêt à usage est accordé à titre précaire, le prêteur pouvant reprendre à tout moment le bien sur simple demande et sans justification ni indemnité. Le prêteur veillera toutefois, dans la mesure du possible, à faire part de ses intentions à l'emprunteur 15 jours au moins avant la date prévue de l'évènement organisé ou soutenu par lui.

En cas de reprise définitive, le prêteur notifiera sa décision par lettre recommandée, en accordant un préavis d'un mois.

L'emprunteur peut également mettre définitivement fin à cette mise à disposition dans les mêmes conditions que le prêteur pour des raisons motivées.

Article 3 – Loyer et charges

Le prêt à usage est consenti gratuitement.

Les frais de consommation relatifs à la mise à disposition des locaux sont à charge du prêteur, à savoir la Ville de Jodoigne. Ceux-ci comprennent l'ensemble des frais afférents à ces locaux, notamment les frais de chauffage et d'électricité.

Article 4 – Etat des lieux

Sur demande d'une des parties un état des lieux pourra être établi contradictoirement par les parties avant l'entrée en jouissance du bien.

Un constat des dégâts éventuels aura lieu à la fin de la période d'occupation du bien sur base de l'état des lieux d'entrée.

À défaut d'état des lieux, le bien sera réputé être rendu dans le même état que lors de l'entrée en jouissance.

Article 5 – Entretien

L'emprunteur est tenu de veiller à la garde et à la parfaite conservation du bien, le tout à peine de dommages et intérêts.

En cas de défaut d'entretien, le prêteur peut, sans préjudice des dommages et intérêts visés ci-dessus, faire procéder d'office à la remise en état des lieux aux frais de l'emprunteur.

L'emprunteur jouit, en toute circonstance, des locaux en « bon père de famille ».

Le prêteur s'engage à prendre en charge toute réparation d'infrastructure et tout investissement de sécurité nécessité par l'affectation des locaux, pour autant que la nécessité de réaliser ces réparations ou investissements soit préalablement concertée entre le prêteur et l'emprunteur et ne soit pas la conséquence de manquements ou de négligences dans le chef de l'emprunteur dans la gestion des installations.

En tant qu'occupant des lieux, l'emprunteur a l'obligation d'avertir immédiatement le prêteur de tout fait ou évènement qui pourrait entraîner sa responsabilité de propriétaire et nécessiter son intervention.

L'emprunteur prend également toute disposition en vue de permettre l'exécution régulière des contrôles périodiques et le suivi des travaux d'entretien éventuellement prévus pour certaines installations dont il est seul bénéficiaire.

Article 6 – Destination des lieux

Le prêteur s'engage à mettre à disposition de l'emprunteur les infrastructures de l'Hôtel des Libertés à raison de 7 postes de travail, selon une occupation établie en concertation avec les autres asbl occupant le bâtiment.

Article 7 - Assurances

L'emprunteur s'engage à couvrir les installations en responsabilité civile, ainsi que les dégâts matériels par une assurance adéquate.

En sa qualité d'occupant des locaux mis à sa disposition, l'emprunteur supporte, en outre, les assurances relatives au personnel, aux risques d'accident, ainsi que la responsabilité civile découlant de l'exploitation et de la gestion en général. Il prend également en charge l'assurance incendie pour le contenu des locaux mis à sa disposition, ainsi qu'une assurance couvrant vol et bris de vitre.

Le prêteur recevra une copie certifiée conforme des différents contrats d'assurance intervenus. En cas de destruction partielle ou totale des locaux mis à disposition, pour quelque raison que ce soit, le prêteur ne sera pas tenu à la reconstruction de ceux-ci ni à la restauration ou au remplacement des objets détériorés ou détruits, ni à aucun dédommagement quelconque. Il en va de même en cas d'expropriation.

Article 8 – Transformation ou aménagement des locaux mis à disposition

Les locaux mis à disposition ne peuvent être modifiés ou aménagés sans accord écrit et préalable du prêteur. Les éventuels aménagements effectués à l'initiative de l'emprunteur seront réalisés à ses frais exclusifs sauf accord écrit et préalable du prêteur.

Lorsqu'il sera mis fin à la présente convention, toute modification ou tout aménagement deviendra, propriété du prêteur sans indemnité compensatoire.

Article 9 – Résolution

Tout manquement à l'une, quelconque, des obligations résultant pour l'emprunteur de la présente convention entraîne la résolution du contrat de plein droit et sans sommation.

Article 10 – Litiges

Les Tribunaux de l'arrondissement de Nivelles sont seuls compétents pour trancher toutes les contestations généralement quelconques pouvant naître du présent contrat.

Article 11 – Période transitoire, travaux de restauration de l'Hôtel des Libertés

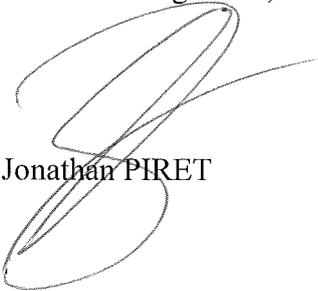
Durant les travaux de restauration de l'Hôtel des Libertés, la Ville de Jodoigne s'engage à mettre d'autres locaux à disposition de l'emprunteur, conformément à la délibération du Conseil communal du 10 mai 2016.

La fin des travaux de restauration sera notifiée à l'emprunteur. La prise de possession des locaux fera l'objet d'une concertation entre l'emprunteur et le prêteur et interviendra après approbation par le Collège communal.

Fait à Jodoigne en double exemplaire, le 18 juil 2013

Pour la Ville de Jodoigne,

Le Directeur général,



Jonathan PIRET

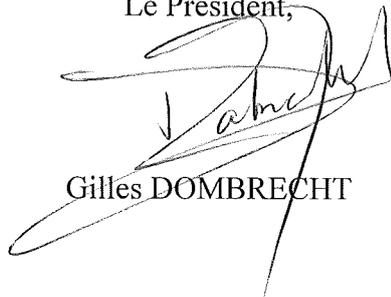
Le Bourgmestre,



Jean-Luc MEURICE

Pour l'asbl Centre Culturel de Jodoigne et Orp-Jauche :

Le Président,



Gilles DOMBRECHT

Convention entre la Ville de Jodoigne et l'asbl Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche pour la mise à disposition de personnel communal dans le cadre du contrat programme 2021-2025

Entre

D'une part :

La Ville de Jodoigne, rue du château, 13 à 1370 Jodoigne, représentée par Monsieur Jean-Luc MEURICE, Bourgmestre, et Monsieur Jonathan PIRET, Directeur général,
Ci-après « *la Ville* »,

Et

D'autre part :

L'asbl Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche, Grand-Place 1 à 1370 Jodoigne, représentée par Monsieur Gilles DOMBRECHT, son Président,
Ci-après « *le Centre culturel* »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La Ville met à disposition du Centre culturel 1 agent communal pour 4/5^{ème} d'équivalent temps plein à partir du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025, c'est-à-dire pendant la durée du contrat-programme 2021-2025 signé entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Ville de Jodoigne, la Province du Brabant wallon et le Centre culturel.

Article 2 – Cadre de la mise à disposition

L'agent communal est mis à disposition du Centre culturel pour aider à la concrétisation de la programmation culturelle contenue dans le contrat-programme 2021-2025 et ce, sous la direction fonctionnelle du Centre culturel.

Article 3 – Missions du personnel mis à disposition

Le membre du personnel communal mis à disposition du Centre culturel est chargé de la gestion (régie et aspects techniques) des locaux du Centre culturel, des salles communales et de la Chapelle Notre-Dame du Marché qui servent au Centre culturel pour l'organisation de sa programmation culturelle, de la cogestion des actions culturelles organisées par le Centre culturel et les associations jodoignaises.

Article 4 – Charge salariale

Le Centre culturel bénéficie gratuitement des services de l'agent et n'est par conséquent pas tenu de rembourser à la Ville la charge salariale dudit agent.

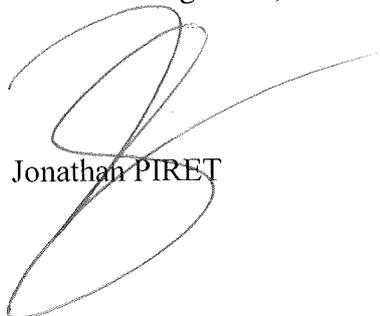
La charge salariale de l'agent détaché sera valorisée dans le cadre du contrat programme 2021-2025 signé entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Ville de Jodoigne, la Province du Brabant wallon et le centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche.

La charge salariale, cotisations patronales incluses, du membre du personnel communal mis à disposition à 4/5 temps, équivaut à un montant annuel minimum de 40.000 euros.

Fait en 2 exemplaires à Jodoigne, le 18 juin 2019.

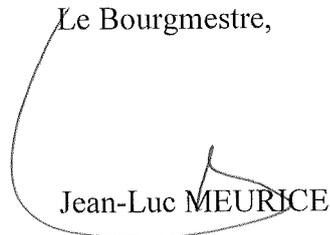
Pour la Ville de Jodoigne,

Le Directeur général,



Jonathan PIRET

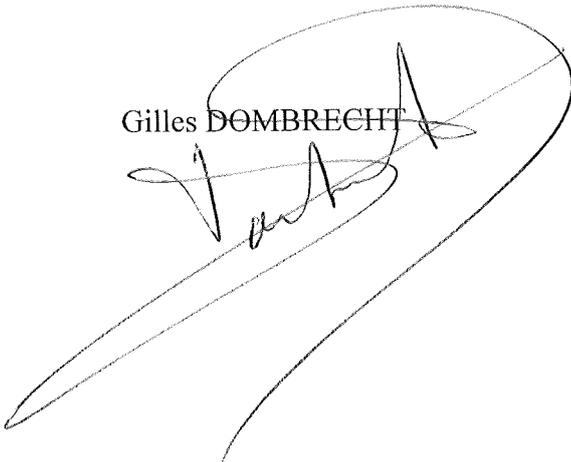
Le Bourgmestre,



Jean-Luc MEURICE

Pour l'asbl Centre Culturel de Jodoigne et Orp-Jauche :

Le Président,



Gilles DOMBRECHT

4.4.

Copies des conventions entre le Centre
culturel et la Fédération Wallonie-Bruxelles

**CONTRAT-PROGRAMME DE L'A.S.B.L. CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE,
DONT LA DENOMINATION EST MODIFIEE EN CENTRE CULTUREL DE
« JODOIGNE & ORP-JAUCHE »**

Entre d'une part :

La COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, dont les bureaux sont établis 44 Boulevard Léopold II à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, ci-après dénommée « la Fédération Wallonie-Bruxelles » ou « la Fédération », ici représentée par son Gouvernement, en la personne de Madame Alda GREOLI, Ministre de la Culture et par son administration, en la personne de Monsieur André-Marie PONCELET, Administrateur général de la Culture ;

Et d'autre part :

Les COMMUNES DE JODOIGNE et D'ORP-JAUCHE, ci-après dénommées « Les Communes », ici représentées par :

- Monsieur Jean-Luc MEURICE, Bourgmestre ff. de la commune de JODOIGNE, et Monsieur Jonathan PIRET, Directeur général ;
- Monsieur Hugues GHENNE, Bourgmestre de la commune d'ORP-JAUCHE et Madame Sabrina SANTUCCI, Directrice générale ;

La PROVINCE DU BRABANT WALLON, ci-après dénommée « la Province », ici représentée par ~~Monsieur Mathieu MICHEL, Président du Collège provincial,~~ et Madame Annick NOËL, Directrice générale ; *Madame Dominique De Troje, Présidente du Conseil provincial*

ET L'A.S.B.L. CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE, renommée en CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE & ORP-JAUCHE, ci-après dénommée « le Centre culturel », enregistrée au registre des personnes morales sous le n° d'entreprise 0412413712 et dont le siège social est établi Hôtel des Libertés, Grand Place 1 à 1370 JODOIGNE, représentée par Monsieur Gilles DOMBRECHT, Président, et Madame Stéphanie CROQUET, Directrice.

Vu l'arrêté ministériel du 30 novembre 2015 portant reconnaissance de l'action culturelle du CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE, renommé en CENTRE CULTURE DE JODOIGNE & ORP-JAUCHE ;

Il est convenu ce qui suit :

Chapitre 1^{er}. - Généralités

Article 1^{er}. – Définitions

Au sens du présent contrat-programme, il faut entendre par :

- Décret : le décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;
- Arrêté : l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 avril 2014 portant exécution du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels ;

- Commission des Centres culturels : l'instance d'avis du secteur des centres culturels instituée en application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant le secteur culturel ;
- Administration : les services du Gouvernement en charge des centres culturels;
- Inspection : les services du Gouvernement en charge de l'inspection de la Culture ;
- Territoire d'implantation : le territoire sur lequel le centre culturel exerce son action culturelle générale ;
- Territoire de projet : le territoire sur lequel le Centre culturel exerce, le cas échéant, une action culturelle intensifiée, une action culturelle spécialisée ou une action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène ;
- Subvention proméritée : la subvention à laquelle le Centre culturel a droit conformément à l'article 66 du décret du 21 novembre 2013 ainsi qu'à la décision de la Ministre concernant le subventionnement, le cas échéant, d'une extension de l'action culturelle générale à une commune supplémentaire, d'une action culturelle intensifiée et/ou d'une action culturelle spécialisée.

Article 2. – Objet

Le présent contrat-programme a pour objet d'arrêter les modalités de reconnaissance et de subventionnement de l'action culturelle du Centre culturel, en application de l'arrêté ministériel du 30 novembre 2015. Il abroge toute convention antérieure entre les parties ayant le même objet.

Il est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 15. Il ne peut en aucun cas faire l'objet d'une tacite reconduction.

La reconduction éventuelle du contrat-programme fera l'objet d'une négociation entre parties. A cet effet, au plus tard le 30 juin de l'année précédant le terme du présent contrat-programme, le Centre culturel est tenu d'introduire un rapport général d'autoévaluation établi conformément à l'article 81 du décret et une demande de reconnaissance conforme à la section II du chapitre V du décret et aux articles 7 à 19 de l'arrêté.

Article 3. – Dénomination du centre culturel

Pendant la durée du contrat-programme, le Centre culturel peut porter le titre de « centre culturel conventionné » ou « centre culturel conventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles », conformément à l'article 79, §2 du décret.

Chapitre 2. – Objet de la reconnaissance

Article 4. – Disposition générale

Le Centre culturel s'engage à respecter les principes généraux et le prescrit du décret et de ses arrêtés d'application. L'action culturelle qu'il exerce vise à permettre aux populations du territoire d'implantation et, le cas échéant, du territoire de projet, d'exercer leur droit à la culture tel que défini à l'article 1, 9°

du décret, avec une attention particulière à la réduction des inégalités dans l'exercice de ce droit.

Article 5. – Actions culturelles et coopérations reconnues

§1^{er}. L'action culturelle générale vise le développement culturel du territoire d'implantation, dans une démarche d'éducation permanente et une perspective de démocratisation culturelle, de démocratie culturelle et de médiation culturelle et s'incarne dans un projet d'action culturelle.

Le territoire d'implantation est composé des communes de : JODOIGNE et ORP-JAUCHE.

§2. Le Centre culturel s'engage à respecter le projet d'action culturelle figurant dans sa demande de reconnaissance dont voici les grandes lignes :

Le projet d'action culturelle du Centre culturel vise à répondre aux enjeux sociétaux suivants :

- 1) Accompagner la transition de la ruralité vers une « rurbanité » en faisant face au défi démographique constant et à ses conséquences sur la composition socioculturelle de la population que ce soit l'accroissement de la fracture sociale, l'augmentation des aînés désireux de rester dans leur lieu de vie, isolés, mais aussi l'élévation du nombre de jeunes avec leurs besoins spécifiques (accueil de la petite enfance, activités extrascolaires, mobilité, scolarité).
- 2) Incarner le nouveau décret et ses implications en droits culturels en misant sur la coopération intersectorielle avec une attention particulière pour les jeunes qui fréquentent en nombre les implantations scolaires jodoignoises et autres services de loisirs (sports, académie, ateliers, ...) et les publics « défavorisés » présents dans certains quartiers du territoire.
- 3) Développer un sentiment d'appartenance, soutenir le développement communautaire entre les populations et relier la diversité des habitants afin d'éviter la notion de cité-dortoir mais aussi les catégorisations sociales.
- 4) Repenser les problèmes de mobilité qui marquent fortement le territoire, replacer ces problèmes au centre de l'action culturelle.

Afin de répondre à ces enjeux, le Centre culturel s'engage à poursuivre les objectifs suivants :

- a. Garantir l'accès à la culture en étroite partenariat avec les opérateurs de terrain en levant les obstacles identifiés :
 - Mise en place d'un programme culturel concerté et intersectoriel à destination du public défavorisé : élaboration et réalisation d'un module de découverte de la culture en collaboration avec les associations partenaires (AMO, CRABE, PCS, CPAS, CAL BW), mobilisation de la population du quartier Saint-Lambert en vue de la conception et de la réalisation d'un événement rassembleur au sein du quartier.
 - Intensification du travail mené avec les publics scolaires et la jeunesse : impliquer les partenaires (écoles, bibliothèque, Maison du Conte, Maison des jeunes, mouvements de jeunesse) en vue de développer la participation active des jeunes, proposer des spectacles et expositions au corps

- enseignant, organiser des résidences artistiques dans une école primaire, maintenir les rendez-vous familiaux.
- Développement de synergies entre les ateliers d'expression plastique et de journées intergénérationnelles de découverte des langages plastiques.
 - Réflexion sur la mobilité avec pour finalités possibles le développement d'une politique de covoiturage et la mise en place d'un pass culturel permettant au public d'assister à des activités proposées par les Centres culturels de l'est du Brabant Wallon (Perwez, Beauvechain et CCBW).
- b. Développer des projets de proximité innovants avec la participation des populations :
- Organisation de projets participatifs décentralisés valorisant les artistes locaux et le patrimoine dans le but de permettre à la population d'investir son cadre de vie et de susciter des rencontres entre habitants (quartier en fête, parcours musical ou d'artistes, balade aux flambeaux)
 - Conception de projets artistiques chez l'habitant
 - Mise en place d'un réseau d'« ambassadeurs » afin d'accueillir les nouveaux habitants de façon innovante, créative et constructive.
- c. Exploiter les spécificités du territoire pour favoriser les rencontres artistiques faiseuses d'imaginaire commun :
- Conception d'expériences de diffusion artistique dans des lieux de patrimoine (Hôtel des Libertés et Chapelle-notre-Dame du Marché) dans le cadre de projets de proximité et participatifs (notamment « Fenêtre sur mur ») et réalisation d'un module de médiation de l'art actuel dans le patrimoine
 - Réflexion commune avec les associations du territoire lors de projets fédérateurs.
- d. Développer la communication : création d'un outil de communication commun avec la Maison du conte et la bibliothèque à destination des écoles, AMO, de la MJ et du CPAS, et des ambassadeurs.

§3. En outre, le Centre culturel continuera de mener les activités récurrentes ou actions qu'il juge pertinentes, par exemple :

- Evénements rassembleurs et festifs divers : fête du mardi gras, fête d'Halloween, Quartier en fête ;
- Organisation de « Fenêtre sur mur » ;
- Remise des « mérites culturels » ;
- Programmation culturelle à la Chapelle-Notre-Dame du Marché ;
- Ateliers d'expression plastique ;
- Résidences artistiques dans les écoles.

§4. Actions culturelles spécialisées

[Pas d'application].

§5. Coopération

Le Centre culturel s'engage à respecter les lignes directrices du projet de coopération dont le Centre culturel porteur est le Centre culturel du Brabant wallon

ainsi que ses modalités d'exécution et ses engagements tels que figurant dans la convention établie entre les parties dont voici les lignes directrices :

Le Centre culturel participe à deux volets spécifiques du dispositif de coopération :

1. Plateforme « Est », avec les Centres culturels du Brabant wallon, de la Vallée de la Néthen, de Perwez et le Gal Culturalité, ci-après désignés « les partenaires ».

La reconnaissance de la coopération s'inscrit dans le prolongement de la convention de cofinancement par la Communauté française dans le cadre du Programme wallon de Développement rural LEADER 2014-2020 dans le cadre du projet « Coopération culturelle et renforcement de la convivialité et des créativité rurales ».

Les objectifs de la coopération sont les suivants :

- a) Renforcer la coopération supra-communale ;
- b) Valoriser la spécificité rurale du territoire par le biais d'interventions artistiques professionnelles ;
- c) Développer un projet innovant s'appuyant sur la médiation en milieu rural dans une logique d'ouverture culturelle ;
- d) Soutenir le sentiment d'appartenance et le nécessaire besoin de convivialité et de rencontre entre populations ;
- e) Favoriser l'accès à la culture en allant à la rencontre des citoyens sur leur lieu de vie ;
- f) Approfondir l'implication citoyenne en mettant l'habitant au cœur du projet et en le développant avec lui ;
- g) Rendre visibles les initiatives culturelles multiples au sein d'une démarche collective de promotion et de diffusion inédite pour un territoire rural ;
- h) Développer la complémentarité entre différents types de programmation ;
- i) Renforcer la mobilité des publics au sein de la région ;
- j) Renforcer une coopération pertinente entre centres culturels locaux, conforter le rôle de médiateur ciblant un public le plus large possible ;
- k) Former des ambassadeurs/médiateurs ;
- l) Favoriser la mobilité des publics, en travaillant la médiation entre parcours d'artistes ;
- m) Amener l'art contemporain dans les lieux de vie ;
- n) Mettre en valeur le patrimoine avec des outils de médiation adaptés ;
- o) Offrir un soutien (aider à la conception du projet et à la définition du contenu, promotion, logistique, etc.) aux initiatives culturelles naissantes sur les communes non couvertes par un centre culturel local qui auront été jugées pertinentes par la plateforme de coopération.

2. Projet de coopération en arts contemporains, avec les Centres culturels du Brabant Wallon, de Jodoigne, de la Vallée de la Néthen, d'Ottignies-Louvain-La-Neuve, de Rixensart, de Waterloo, de Braine-l'Alleud, de Nivelles, de Genappe et de Tubize, appelés « les partenaires », et dont les lignes directrices sont :

- a) Questionner le territoire via des actions liées à l'art contemporain à travers des actions de médiation destinées à différents publics, à travers des actions favorisant les résidences artistiques, par la réalisation d'une publication bisannuelle et des capsules vidéo.

- b) Mettre en place des rencontres et échanges d'expériences, de pratiques entre les partenaires (création d'un lieu de ressources, de réflexion et d'échange ; développement de la réflexion et création d'un système d'échanges de ressources matérielles et humaines).

Chapitre 3. – Contributions des collectivités publiques

Article 6. – Contributions de la Fédération

§1^{er}. La reconnaissance par la Fédération de l'action culturelle telle que décrite à l'article 5 du présent contrat-programme donne lieu à l'octroi d'une subvention annuelle globale de 100.000 euros qui sera atteinte au maximum lors de la 5^{ème} année du contrat-programme, dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

Cette subvention se compose du montant suivant : 100.000 euros pour l'action culturelle générale telle que décrite à l'article 5, §2 et selon les modalités prévues au §3 du présent article, en application de l'article 66 du Décret. Les dispositions de l'article 67 pourront être activées, le cas échéant, en cours de contrat-programme, par le Gouvernement de la Communauté française.

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la subvention proméritée est adaptée annuellement sur base de l'indice 01.01.2016 = 100 en fonction de l'indice santé, sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au présent contrat-programme.

§2. La subvention de la Fédération sera liquidée conformément aux modalités prévues à l'article 39 de l'arrêté.

L'octroi de la subvention est subordonné au respect, par le Centre culturel de ses obligations et missions telles que décrites à l'article 5 du présent contrat. Le contrôle et l'évaluation de ces obligations intégreront cependant un principe de proportionnalité qui tiendra compte du différentiel entre la subvention proméritée telle que prévue au §1^{er} et la subvention effectivement versée suivant les modalités du §3.

§3. La Fédération s'engage à atteindre progressivement le montant de la subvention proméritée telle que déterminée au §1 du présent article.

En 2016, le montant de la subvention est de 70.585.36 euros.

En 2017 et en 2018, la subvention est fixée au minimum à 82.885,44 euros.

En 2019, la subvention est fixée au minimum à 91.442,72 euros.

En 2020, la subvention est fixée à la subvention proméritée conformément à l'article 6, §1^{er} du présent contrat-programme.

A partir de la deuxième année d'application du présent contrat-programme, la subvention est indexée conformément à l'article 6, §1, 3^{ème} alinéa du présent contrat-programme.

Article 7. – Parité

Conformément à l'article 72, §3 du décret, les interventions conjointes financières et sous forme de services des collectivités publiques associées sont au moins équivalentes annuellement au total des subventions de la Fédération telles que visées par l'article 6, §3 du présent contrat.

Article 8. – Contributions des communes

§1^{er}. La Commune de JODOIGNE s'engage à verser au Centre culturel une subvention annuelle de 50.000 euros.

La Commune d'ORP-JAUCHE s'engage à verser au Centres culturel une subvention de 25.000 euros.

Ces subventions seront adaptées annuellement sur base de l'indice 01.01.2016 = 100 en fonction de l'indice santé, sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au présent contrat-programme.

Sous réserve des disponibilités budgétaires et de trésorerie des Communes et des délais normaux requis par la procédure de liquidation en usage dans les services des Communes, celles-ci verseront annuellement la subvention de la manière suivante : la subvention sera liquidée en une tranche sur présentation des pièces justificatives de l'année précédente.

§2. La contribution financière indirecte ou sous forme de services de la Commune de JODOIGNE comprendra pour les cinq années couvertes par le présent contrat-programme :

1° conformément aux dispositions de l'article 42, §2 de l'arrêté, la prise en charge des dépenses structurelles et récurrentes suivantes au bénéfice du centre culturel :

- le coût salarial du personnel mis à disposition du Centre culturel, à concurrence du temps de travail effectivement mis à disposition à savoir : un régisseur à 4/5^{ème} temps. Charge salariale : montant annuel minimum de 38.000 euros (convention de mise à disposition en annexe).
- Les coûts de fourniture d'énergie des bâtiments mis à disposition du Centre culturel, à concurrence de l'espace et de la durée d'utilisation de ces derniers dont l'Hôtel des Libertés (dont la valeur de mise à disposition est de 4933 euros) pour un montant estimé à 3000 euros.

Soit un total estimé à 41.000 euros.

2° conformément aux dispositions de l'article 43 de l'arrêté, les aides et services suivants, directement fournis par la Commune au bénéfice du centre culturel : les services prestés par le personnel ouvrier, sur base du salaire horaire (16,35 euros), pour une valeur estimée de 4914 euros par an soit 300 heures.

La contribution financière indirecte ou sous forme de services de la Commune de ORP-JAUCHE comprendra pour les cinq années couvertes par le présent contrat-programme :

1° conformément aux dispositions de l'article 43 de l'arrêté, les aides et services suivants, directement fournis par la Commune au bénéfice du centre culturel : prêt

de matériel et prise en charge des frais des salles mises à disposition pour un montant estimé à 5000 euros par an.

Article 9. – Contributions de la Province

La Province s'engage à verser au Centre culturel une subvention annuelle de 8000 euros pour le fonctionnement du Centre culturel dans le cadre du projet d'action culturelle figurant à l'article 5, §2.

Cette subvention sera adaptée annuellement sur base de l'indice 01.01.2016 = 100 en fonction de l'indice santé, sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au présent contrat-programme.

Sous réserve des disponibilités budgétaires et de trésorerie de la Province et des délais normaux requis par la procédure de liquidation en usage dans les services de la Province, celle-ci versera annuellement la subvention de la manière suivante: la subvention sera liquidée en une tranche sur présentation des pièces justificatives, telles que décrites à l'article 11, 3^{ème} alinéa, 1^o, point d. du présent contrat-programme, au plus tard pour le 31 octobre de l'exercice suivant l'octroi.

Chapitre 4. – Conditions particulières

Article 10. – Equipe professionnelle

La composition de l'équipe du Centre culturel est décrite dans le projet de contrat-programme. L'équipe professionnelle du Centre culturel visée aux articles 95-96 du décret comprend au minimum : un directeur ou une directrice à temps plein.

Le Centre Culturel s'engage à respecter les conventions collectives en la matière et à informer et argumenter auprès de la Fédération toute modification de la composition de l'équipe au minimum à l'occasion du rapport annuel tel que défini à l'article 11 du présent contrat-programme.

Article 11. – Obligations comptables et administratives

Le centre culturel organise sa comptabilité en partie double en appropriant le plan comptable minimum des opérateurs culturels subventionnés, selon le modèle fourni par l'Administration et disponible sur www.culture.be, et tient ses comptes conformément au droit comptable belge.

L'exercice comptable est fixé à l'année civile, il prend cours le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Au plus tard le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice, conformément à l'article 62 du décret, le Centre culturel transmet à l'administration ainsi qu'à l'inspection et aux services administratifs des Communes et de la Province

1^o un **rapport annuel** constitué des pièces justificatives suivantes :

- a) le rapport d'activité de l'exercice écoulé ;
- b) les comptes annuels de l'exercice écoulé et leurs annexes ;

c) le rapport de gestion qui commente ces comptes annuels ou, selon qu'il existe, le rapport du réviseur d'entreprise, de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes ;

d) Les pièces justificatives exigées par la Province, conformément à l'article 9 du présent contrat-programme :

1. Une copie des factures ou documents assimilés justifiant l'emploi de la totalité de la subvention accompagnée d'un relevé détaillé et certifié exact ;
2. Une attestation sur l'honneur déclarant que ces pièces n'ont pas servi à l'obtention d'une subvention auprès d'un autre pouvoir subsidiant ou d'une indemnité d'assurance ;
3. Toute autre pièce spécifiée dans l'arrêté d'octroi.

2° un **programme annuel** qui comporte le projet d'activité et le budget de l'année en cours.

Préalablement à leur transmission aux services du Gouvernement, le rapport annuel et le programme annuel sont approuvés par l'assemblée générale du centre culturel.

Pendant les dix années qui suivent la clôture de l'exercice, le centre culturel conserve, à l'adresse de son siège social, les pièces originales qui fondent ses écritures comptables, ainsi que les journaux, les balances et les historiques des comptes, les tableaux d'amortissements et les délibérations de ses instances de décision relatives aux règles d'évaluation.

Il présente ces pièces à l'administration ou à l'inspection sur simple demande ou lors de toute inspection effectuée sur place. Le Centre culturel est tenu de fournir à Fédération tout document et toute information qui lui seraient demandés, et de permettre aux fonctionnaires mandatés à cet effet d'avoir accès en toutes circonstances aux locaux où se trouvent les documents qu'il leur incombe d'examiner, conformément aux articles 11 à 14 de la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables au budget, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des Comptes.

Enfin, le Centre culturel est tenu de communiquer à l'Administration, dans les meilleurs délais, toute modification de ses coordonnées (siège social, etc.) et de son numéro de compte bancaire, ainsi que de ses statuts, de la composition de son assemblée générale et de ses organes de gestion, de l'équipe professionnelle du Centre culturel et du Conseil d'orientation.

Le Centre culturel s'engage en outre à inviter à ses activités publiques les membres de l'instance d'avis compétente ainsi que les agents de l'Administration et de l'Inspection chargés du dossier.

Article 12. – Equilibre financier

§1^{er}. Le Centre culturel met tout en œuvre pour assurer son équilibre financier.

6

§2. Néanmoins, le Centre culturel s'engage à résorber, s'il échet, son déficit financier en mettant en œuvre un plan d'assainissement.

La notion de déficit financier se définit comme suit : la situation dans laquelle un opérateur présente, au terme d'un exercice, un résultat cumulé négatif dont le montant atteint au moins 10 % de l'ensemble des produits enregistrés pendant cet exercice. Ce pourcentage est ramené à 5 % pour les opérateurs qui présentent un ensemble de produits par exercice supérieur à 1.750.000 euros.

Le Centre culturel soumet un plan d'assainissement à l'avis du Service général d'Inspection de la Culture. Le plan détaille les mesures à prendre par l'opérateur pour retrouver l'équilibre financier, y compris, les mesures de gouvernance pour en assurer la bonne exécution. Le plan d'assainissement peut s'établir sur une période maximum de 3 ans et exceptionnellement, moyennant autorisation du Ministre, sur quatre ans.

Si ce plan n'est pas approuvé ou s'il n'est pas respecté dans son exécution, le Service général d'Inspection de la Culture adresse une proposition de résiliation du présent contrat-programme au Service général du développement territorial pour l'application des dispositions de l'article 47 du décret portant sur la résiliation de plein droit du contrat-programme.

§3. En cas de situation de déficit financier, seul un plan d'assainissement approuvé permet à l'opérateur de solliciter la reconduction de la reconnaissance de son action culturelle, au plus tard le 30 juin de l'année précédant le terme de son contrat-programme.

Article 13. – Infrastructure

§ 1. Pour contribuer au bon fonctionnement du Centre culturel, la Commune de JODOIGNE met à sa disposition tout ou partie des bâtiments suivants dont elle est propriétaire :

- Une partie de l'Hôtel des Libertés, sis Grand-Place 1 à 1370 JODOIGNE, comprenant : un bureau situé au 1^{er} étage, deux salles de réunion situées au 1^{er} étage en partage avec les asbl occupant les mêmes locaux et une grande salle d'exposition/réception au rez-de-chaussée. Durant les travaux de l'Hôtel des Libertés, la commune s'engage à mettre à disposition du Centre culturel d'autres locaux situés dans le Centre-ville. A l'issue des travaux, la Commune de JODOIGNE s'engage à mettre à disposition les nouvelles infrastructures au Centre culturel à raison de 7 postes de travail, salles de réunion, sanitaires, cuisine, ainsi que le rez-de-chaussée en concertation avec les autres asbl occupant le bâtiment.
- La Chapelle Notre-Dame du Marché, composée d'un gradin rétractable, de sièges mobiles dans la nef et de sièges dans le jubé, de panneaux d'exposition pouvant servir de cimaises, une annexe servant de loge pourvue de sanitaires et d'un petit espace technique.

Et de manière occasionnelle :

- La salle des Rendanges
- La Salle Côté Cour
- Le Hall sportif (2 fois par an).

Pour contribuer au bon fonctionnement du Centre culturel, la Commune de ORP-JAUCHE met à sa disposition des salles culturelles de manière occasionnelle.

Les conventions relatives aux modalités de mise à disposition des infrastructures (Hôtel des Libertés, de la Chapelle Notre-Dame du Marché et la convention provisoire relative au bâtiment des Rendanges) pour la durée de la reconnaissance sont annexées au présent contrat-programme. Le Centre culturel informe la Fédération de toute modification envisagée des conventions et l'associe aux renégociations de la convention.

§ 2. L'association accepte d'user des biens en bon père de famille en fonction de leur destination et de son propre objet social.

§ 3. La responsabilité de la programmation culturelle dans l'infrastructure est confiée au centre culturel selon les modalités suivantes :

- le Centre culturel dispose de la gestion exclusive des locaux qui lui sont confiés au sein de l'Hôtel des Libertés, à l'exception des salles de réunions qu'il partage avec les autres associations y ayant leur siège. Le Centre culturel met la salle d'exposition du rez-de-chaussée de l'Hôtel des Libertés à disposition des associations agréées par la Commune de JODOIGNE. La Commune de JODOIGNE peut utiliser les locaux en cas de besoin à l'exception des espaces de travail utilisés par le Centre culturel.
- La Chapelle Notre-Dame du Marché, partiellement désacralisée, revêt une fonction culturelle, culturelle mais également historique et touristique. Dans son aspect culturel, elle est utilisée comme salle de spectacle et d'exposition. Le Centre culturel gère les réservations et le planning de manière à ne pas perturber la messe du jeudi matin. Dans sa fonction culturelle, le chœur accueillera des offices le jeudi matin ainsi que d'autres grandes messes dont le calendrier sera transmis au Centre culturel de Jodoigne pour faciliter la gestion du planning des réservations. La célébration des baptêmes, mariages, funérailles, ne pourra avoir lieu dans la Chapelle.

La gestion administrative et technique des infrastructures est assurée par le Centre culturel en ce qui concerne la partie occupée dans l'Hôtel des Libertés, par la Commune de JODOIGNE en ce qui concerne la gestion technique de la Chapelle.

Les frais de fonctionnement des bâtiments (entretien, électricité, chauffage) mis à disposition par la Commune de JODOIGNE sont pris en charge par la Commune de JODOIGNE.

Les frais de fonctionnement des bâtiments (entretien, électricité, chauffage) mis à disposition par la Commune de ORP-JAUCHE sont pris en charge par la Commune de ORP-JAUCHE.

§ 4. Les frais de réparation et d'entretien des bâtiments, sauf convention contraire, sont à charge du propriétaire.

Les travaux doivent se faire, dans la mesure du possible, sans entraver le bon fonctionnement de la saison culturelle.

§ 5. Un état des lieux ainsi qu'un inventaire éventuel du mobilier existant est établi de manière contradictoire et joint à la présente convention dès signature.

Les assurances incombent à la Commune de JODOIGNE en ce qui concerne l'Hôtel des Libertés, à la Fabrique d'Eglise en ce qui concerne la Chapelle Notre-Dame du Marché.

§ 6. Toute transformation ne peut se faire qu'avec l'accord de la Commune de JODOIGNE en ce qui concerne l'Hôtel des Libertés et par la Fabrique d'Eglise en ce qui concerne la Chapelle.

§ 7. Les articles relatifs à la gestion de l'infrastructure sont assortis d'un protocole financier précis. Celui-ci fait partie intégrante du présent contrat-programme.

Article 14. – Code de respect de l'utilisateur culturel, code de visibilité et charte de bonne gouvernance

§1. Le Centre culturel s'engage à adhérer au code de respect de l'utilisateur culturel annexé au présent contrat-programme.

§2. Le Centre culturel déclare adhérer à la charte de bonne gouvernance pour les indemnités, les dépenses de représentation, les remboursements de frais et les avantages annexée au présent contrat-programme.

§3. Le Centre culturel s'engage à respecter les termes du code de visibilité (accord de visibilité réciproque Fédération Wallonie-Bruxelles - Déclinaison Culture) en annexe.

Chapitre 5. – Dispositions finales

Article 15. – Suspension et résiliation du contrat-programme

La Fédération peut procéder à la suspension ou à la résiliation unilatérale du présent contrat-programme dans les cas et selon les modalités prévues à l'article 47 du décret et 26 à 28 de l'arrêté.

La résiliation du présent contrat-programme ne fait pas obstacle à l'application des articles 13 et 14 de la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et des Régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes.

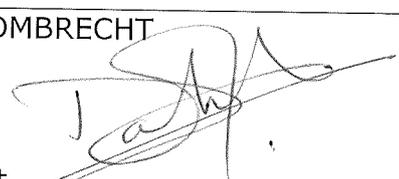
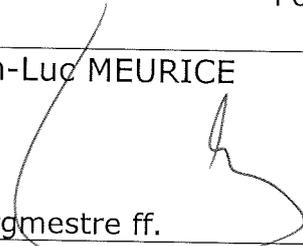
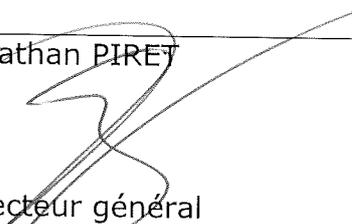
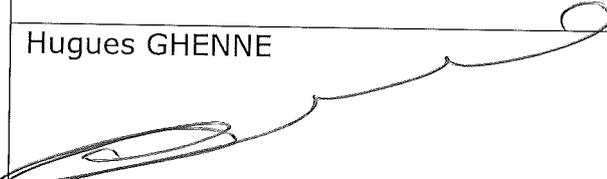
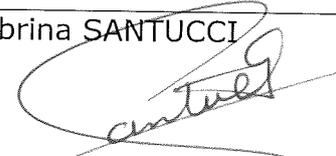
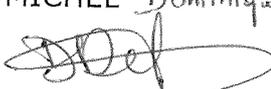
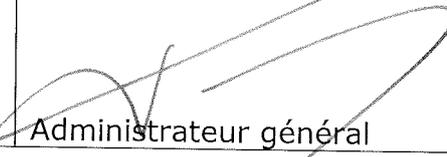
Article 16. – Responsabilité extra-contractuelle

Les parties conviennent que l'exécution du présent contrat-programme par le Centre culturel ne peut en aucun cas être source d'une responsabilité extracontractuelle quelconque de la Fédération, de la Province ou de la COCOF et des Communes excepté au cas où la Fédération porte atteinte aux obligations de

l'employeur découlant de la législation du travail dans l'hypothèse prévue à l'alinéa 5 de l'article 47 du décret.

Tout refus de renouvellement ou toute résiliation, intervenus conformément aux dispositions du contrat-programme, ne peuvent être source d'un quelconque droit à indemnité pour le Centre culturel.

Fait à Bruxelles le **28 SEP. 2017** en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour le Centre culturel :	
Gilles DOMBRECHT  Président	Stéphanie CROQUET  Directrice
Pour la Commune de JODOIGNE :	
Jean-Luc MEURICE  Bourgmestre ff.	Jonathan PIRET  Directeur général
Pour la Commune d'ORP-JAUCHE :	
Hugues GHENNE  Bourgmestre	Sabrina SANTUCCI  Directrice générale
Pour la Province :	
Mathieu MICHEL <i>Dominique De Troger</i>  Président du Conseil provincial Président du Collège provincial	<i>WBAno, le 21 décembre 2017</i> Annick NOËL  Directrice générale
Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles :	
Alda GREOLI  Ministre de la Culture	André-Marie PONCELET  Administrateur général

4.5.

Les délibérations des conseils des collectivités
publiques associées



SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUIN 2019.

Présents : Monsieur Olivier MAROY, *Président* ;
Monsieur Hugues GHENNE, *Bourgmestre* ;
Messieurs Alain OVART et Didier HOUART, *Echevins*,
Madame Maud STORDEUR, *Echevine*,
Monsieur Christian DELVIGNE, *Echevin*,
Messieurs Philippe LEFEVRE, Emmanuel VRANCKX,
Julien GASIAUX, Madame Sophie AGAPITOS,
Monsieur Gilbert VANNIER, Madame Nathalie XHONNEUX, Monsieur
Robert GYSEMBERGH, Mesdames Audrey BUREAU, Sarah REMY,
Laura SADIN, Annick NEMERY,
Thérèse d'UDEKEM d'ACCOZ, Monsieur Cédric MAILLAERT
Conseillères et Conseillers communaux ;
et Madame Sabrina SANTUCCI, *Directrice générale, Secrétaire*.

CDU : -1.854

réseau : Orga/affaires culturelles/Centre Culturel : CS1923 1.5. Approbation de la demande de reconnaissance 2021-2025 du Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche

Objet : Approbation du dossier de demande de reconnaissance 2021-2025 du Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche

LE CONSEIL,

*Vu le décret relatif aux Centres culturels du 21 novembre 2013 fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des Centres culturels et, notamment, les articles 24, 66, 67, 72, 74 et 75 ;

*Vu l'arrêté d'exécution du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 fixant la procédure de reconnaissance et la contribution des collectivités publiques associées précisée aux articles 41, 42 et 43 ;

*Vu la décision du Conseil communal du 15 septembre 2014 approuvant le projet d'extension du Centre culturel de Jodoigne vers Orp-Jauche et le dossier de reconnaissance établi pour 2016-2020 ;

*Considérant que cette extension de territoire a été approuvée également par la Ministre de la Culture le 22 décembre 2015 pour une durée de 5 ans ;

*Considérant la volonté du Collège de poursuivre la collaboration menée depuis plusieurs années avec le Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche ;

*Considérant que le Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche sollicite auprès de l'Administration compétente une reconduction de reconnaissance pour les années 2021-2025 ;

*Que cette reconduction est motivée au travers d'un dossier fixant les axes d'actions prioritaires du Centre culturel ainsi que les aspects financiers le liant à la Ville de Jodoigne, à la Commune d'Orp-Jauche ainsi qu'à la Province du Brabant wallon ;

*Considérant le projet d'action culturelle et l'ensemble du dossier de reconduction de reconnaissance 2021-2025 transmis à l'Administration en date du 24 mai 2019 ;

*Considérant que ce dossier a été approuvé par l'Assemblée Générale du Centre Culturel de Jodoigne & Orp-Jauche en date du 23 mai 2019 ;

*Considérant que pour le travail de collaboration avec les représentants de la commune d'Orp-Jauche, le Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche sollicite auprès de la commune d'Orp-Jauche un subside de 30.000,00 euros ainsi que l'équivalent de 5.000,00 euros en aides et services divers (occupation de salle, ouvriers, matériel,...) ;

*Considérant que cette subvention est actuellement inscrite au budget communal ordinaire et que le crédit permettant cette dépense devra également être prévu aux budgets ordinaires ultérieurs ;

*Considérant le dossier de présentation des axes de travail du Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche susmentionné ;

*Considérant que le document ainsi que le dossier de présentation doivent parvenir auprès de l'administration de la Fédération Wallonie Bruxelles pour le 30 juin 2019 au plus tard ;

*Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1^{er} : D'approuver le dossier de demande de reconduction de reconnaissance 2021-2025 du Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente décision.

Article 2 : De transmettre copie de la présente à l'asbl Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche pour suite voulue ainsi qu'au Directeur financier pour information.

Par le Conseil

La Secrétaire,
(s) S. SANTUCCI

Le Président,
(s) O. MAROY

Pour extrait certifié conforme, délivré à Orp-Jauche, le 6 juin 2019

Par ordonnance :
La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

S. SANTUCCI



H. GHENNE

PROVINCE DU BRABANT WALLON
ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal.

Séance du 18 juin 2019

Séance Publique

Objet : N° 2 - Service Centre Culturel – Centre Culturel de Jodoigne & Orp-Jauche ; contrat-programme 2021-2025 ; approbation.

Présents : *Monsieur Jean-Luc MEURICE, Bourgmestre;*

Madame Ludivine HENRIOULLE, Monsieur Olivier DEBROEK, Madame Bénédicte DELMEZ, Monsieur Humbert DUBOIS, Monsieur Marc-Antoine BOUCHER, Echevins;

Madame Marie-Louise HOUART, Présidente du C.P.A.S., Conseillère communale;

Madame Nathalie MINSART, Présidente du Conseil communal, Conseillère communale;

Monsieur Jean-Paul WAHL, Madame Christine SANSDRAP, Madame Annie DELMEZ, Monsieur Michaël SEGERS, Monsieur Philippe DALCQ, Delphine SAMBREE, Monsieur Christophe CORBISIER, Serge CRUGENAIRE, Monsieur Jean-Noël BINET, Didier JOYEUX, Sébastien BASTAITS, Lloyd REYGAERDTS,

Françoise DEBECK, Clément REY, ~~Reine Kwamba DJIYEHOUÉ~~, Conseillers communaux;

Monsieur Jonathan PIRET, Directeur général.

Excusés : *Reine Kwamba DJIYEHOUÉ, Conseillers communaux;*

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels ;

Vu l'arrêté d'exécution du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 fixant la procédure de demande de reconnaissance et la contribution des collectivités publiques associées ;

Considérant le projet de contrat-programme 2021-2025 rédigé par le Centre Culturel de Jodoigne et Orp-Jauche ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver ce dossier de demande de reconduction de reconnaissance en faveur de l'ASBL Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche qui doit être transmis à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le 30 juin 2019 ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1. : D'approuver le contrat-programme du Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche ci-annexé conformément aux instructions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 2. : La présente décision sera transmise au centre culturel pour suite voulue.

Par le Conseil Communal:
Le Directeur général,
s/ Jonathan PIRET

Le Bourgmestre,
s/ Jean-Luc MEURICE

Pour extrait conforme :
Jodoigne, le 19 juin 2019

Par Ordonnance :
Le Directeur général,

Jonathan PIRET

Le Bourgmestre,

Jean-Luc MEURICE

4.6.

Les éléments pertinents

4.6.1.

PV des conseils d'orientation

Présents : Michelle Rondeaux (TDA), Michèle Laporte (TDA), Mira Primault (CCJ), Françoise Laporte (CCOJ), Claire Bastin, Nathalie Xhonneux, Remy Dombrecht (Espace Jeunes), Christine Lenoir, Marie Cuhe (MCL), Luc Gérard (Académie), Christiane De Coster, Pierre Michaux, Jean-Michel Uyttersprot, Isabelle Doyen, Aurélie Leuridan, Anneline Rigo, Xavier Wiliquet, Caroline Navez, Gilles Dombrecht, Stéphanie Croquet

Excusés : Pascale Degeest, Ingrid Chantraine, Vanessa Deblire, Céline Nogaret

1) Accueil et rappel du rôle du conseil d'orientation pour les nouveaux venus.

2) Regard sur les manifestations 14-18

Rappel du programme des manifestations mises en place pour la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, rappel des partenaires ainsi que des chiffres de fréquentation.

Les membres du conseil se réunissent en sous-groupe pour émettre un avis sur le rôle du centre culturel, sur sa plus-value, sur le réseau mobilisé ainsi que sur le programme.

a) Le groupe porteur relève de nombreux points positifs pour cette programmation :

- très diversifié, varié et réfléchi pour toutes les générations
- le devoir de mémoire est rempli
- très belle expo mais espace un peu trop étroit

Le groupe porteur s'interroge sur plusieurs points

- un étalement sur plusieurs semaines ou mois aurait-il fait venir plus de monde ? mais au niveau communication se serait peut-être révélé moins pertinent ?
- l'Académie aurait pu être associée (prof et élèves, lecture de textes ?)
- pourquoi une si petite jauge pour le spectacle scolaire ? (90 enfants)
- pourquoi ne pas s'être étendu sur Orp-Jauche ?
- un appel aux habitants a-t-il été fait pour la récolte de documents ?

b) quel le rôle du CC ?

Il y a véritablement une plus-value du centre culturel ; tout un programme réfléchi avec de nombreux partenaires plutôt qu'un simple discours du 11 novembre. Les acteurs associatifs auraient sans doute organisé certaines choses mais de façon isolée sans concertation et coordination. Le centre culturel a été coordinateur, fédérateur, mobilisateur, facilitateur (salle, matériel, communication). Grâce à

l'action du centre culturel, un plus grand public a été touché et une pluralité d'activités ont été mise en place.

Le groupe porteur ne pense pas qu'il y a eu une grande visibilité pour le centre culturel.

Bref, le centre culturel a dépoussiéré les commémorations classiques !

c) Le réseau activé

L'Académie regrette de ne pas avoir été intégrée.

Il aurait fallu prévoir des ponts entre Jodoigne et Orp-Jauche.

Certaines écoles devraient être plus concernées...

3) Le centre culturel et sa place dans le territoire

Rappel de la présentation de notre territoire en mutation dans le CP 2016-20. Le territoire et le CC sont réfléchis seul ou en groupe.

a) AFOM : le territoire

Chacun des membres dresse une faiblesse, une force, une opportunité et une menace du territoire de Jodoigne-Orp-Jauche. Un échange en groupe est réalisé par la suite. Puis, on redécouvre l'AFOM de 2014 et on dresse le constat qu'il est presque identique. A l'exception de deux points :

- Une opportunité apparaît en 2019; ce sont les habitants qui souhaitent consommer local et toutes les initiatives citoyennes qui vont dans ce sens.
- Une opportunité se renforce très nettement ; la périurbanisation qui amène des profils d'habitants très différents : multiculturalité, intergénération
- Une opportunité citée en 2014 est perçue comme une menace en 2019 ; le décret des centres culturels qui n'a pas été appliqué et qui a déformé le projet du centre culturel.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Ville historique, grand-place - proximité -CCJ -associations présentes -ruralité : qualité de vie : Pas de stress - rajeunissement avec nouvelles populations : nouveaux publics, nouvelles énergies -cadre : patrimoine et nature paysages, petite ville et villages, ravel -diversité générationnelle, sociale, économique, artistique - au centre de tout, donc proche de tout (BXL, Namur, Liège) - ville scolaire -fédasil 	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilité –circulation des publics -aménagement du centre ville de Jodoigne -peu d’emplois de proximité -manque de commerces, de dynamisme commercial -manque maison des jeunes -vitesse d’évolution du territoire -esprit de clocher -communication -au milieu de nulle part -difficulté d’être reconnu au niveau des subsides -éloignement des villages -les idées reçues, les préjugés -projets non suivis par les politiques
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -fedasil -écoles -familles - nouveaux habitants = Multiculturalité, diversité et nouveaux publics : dépoussiérer -liberté de circulation dans l’espace -changement de consommation locale (à tous niveaux) -ouverture aux autres, rencontres -synergies, lien entre associations groupements -lieux à investir, espace - vie de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> -urbanisation excessive et incontrôlée -Non-respect du patrimoine -peu de support pour les associations -anonymat -perte de la ruralité : cité-dortoir -climat -manque de moyens financiers et humains -schéma de développement du territoire de la RW -manque de moyens au niveau communal : qui amènerait à une fusion des communes - centralisation des subsides et des moyens sur les grandes villes -baisse du pouvoir d’achat - législation sur bénévolat -grande diversité : ? dispersion/ travail complexe

b) Et au fond si le CC n'existait pas ? Qu'apporte-il, quelles sont ses forces et ses faiblesses ?

Un scénario est imaginé ; et si au fond, le centre culturel de Jodoigne n'existait pas ?
 Quels sont les plus-values que donne le centre culturel au territoire ? Quels sont les forces et faiblesses du centre culturel.

Ce qu'apporte le CC au territoire :

- Dynamisme, énergie, vivacité
- Coordination d'associations, de partenariats
- Soutien logistique pour les associations et pour les artistes
- Renforcement de la cohésion sociale
- Unification du territoire
- Dépolitisation de la culture (indépendance par rapport au pouvoir local)
- Professionnalisme et cohérence de l'offre culturelle/ programmation culturelle
- Valorisation des initiatives/ implications citoyennes
- Accès à la culture pour tous, « éducation » à l'art
- Emplois
- Synergie entre associations
- Réseautage entre associations/ associations-population
- Opportunité pour les artistes locaux
- Connaissance de l'autre dans son lieu de vie : rapprochement
- Tolérance et respect
- Fédérateur
- Facilitateur – accessibilité de la culture pour les écoles
- Commerces et artistes-artisans locaux

Force	Faiblesse
- Mutualisation de l'offre culturelle qui accroît la visibilité (SDV/ Stmapia-village) -Chapelle Notre-Dame du marché -ouverture sur OJ : nouvelles associations, nouveaux publics - soutien des communes -diversité des activités -Bonne équipe et quelques bénévoles -réseautage, lien associations -accueil -dynamisme -tarification basse : accessibilité -fédérateur, centralisateur - lien entre instances publiques et les privés (asbl, habitants, artistes,...) -soutien au dynamisme de la culture populaire	-Trop d'offre sur le territoire : concertation à améliorer -Manque d'un lieu convivial -ouverture sur OJ : manque de moyens financiers et humains - Inconnue de la part de FWB, décret Ape, code des sociétés - mobilité - brochure –newsletter : améliorer (catégoriser les activités, les publics)- visibilité de l'action des partenaires -Visibilité de l'institution - communication entre les deux communes -encore un effort financier pour la tarification - Antenne à Orp ou colonne Maurice, ou présentation de l'équipe dans info Orp-Jauche -Communication vers les néerlandophones

c) 10 éléments incontournables du CCJ de ces dernières années (seul)

Pour terminer la séance, il est demandé aux membres de noter 10 éléments incontournables (positifs et négatifs) du centre culturel depuis 2015, anonymement et seul.

Positifs

- Soutien balade aux flambeaux : 5
- SDV : 10
- Panneaux artistiques signalétiques dans Jodoigne (SENTES) : 4
- Ateliers et exposition des ateliers : 6
- Ateliers intergénérationnels : 1
- Mérites culturels : 3
- Quartier en Fête : 10
- Festival Musical de Jodoigne : 2
- Expositions dans la Chapelle : 7
- Fenêtre sur mur : 5
- Halloween : 7
- Théâtre jeune public : 4- crise sur le gâteau
- Théâtre adulte : king kong theory, colonialoscopie, PE : 5
- Souper décallé (PULSART) : 4
- Mobile dreams (PULSART) : 5
- Echappée Belle : 5
- Ciné-débat (mukuege) : 2
- Stampia : 4
- Travail avec les écoles : 2
- Spectacles chez habitants : 2
- Marché de Noël : 3/ XPMAS Art Shop
- Chapelle : 12
- Manifestations 14-18 : 2
- Newsletter : 2/ site internet –brochure : 3/ logo : 2/ Utick : 1
- Baladins du Miroir sur Grand-Place : 2
- Cycle histoire de l'art : 2
- Journée Carnaval-Noël : 4
- village association : 3
- extension vers orp : 1

Négatifs

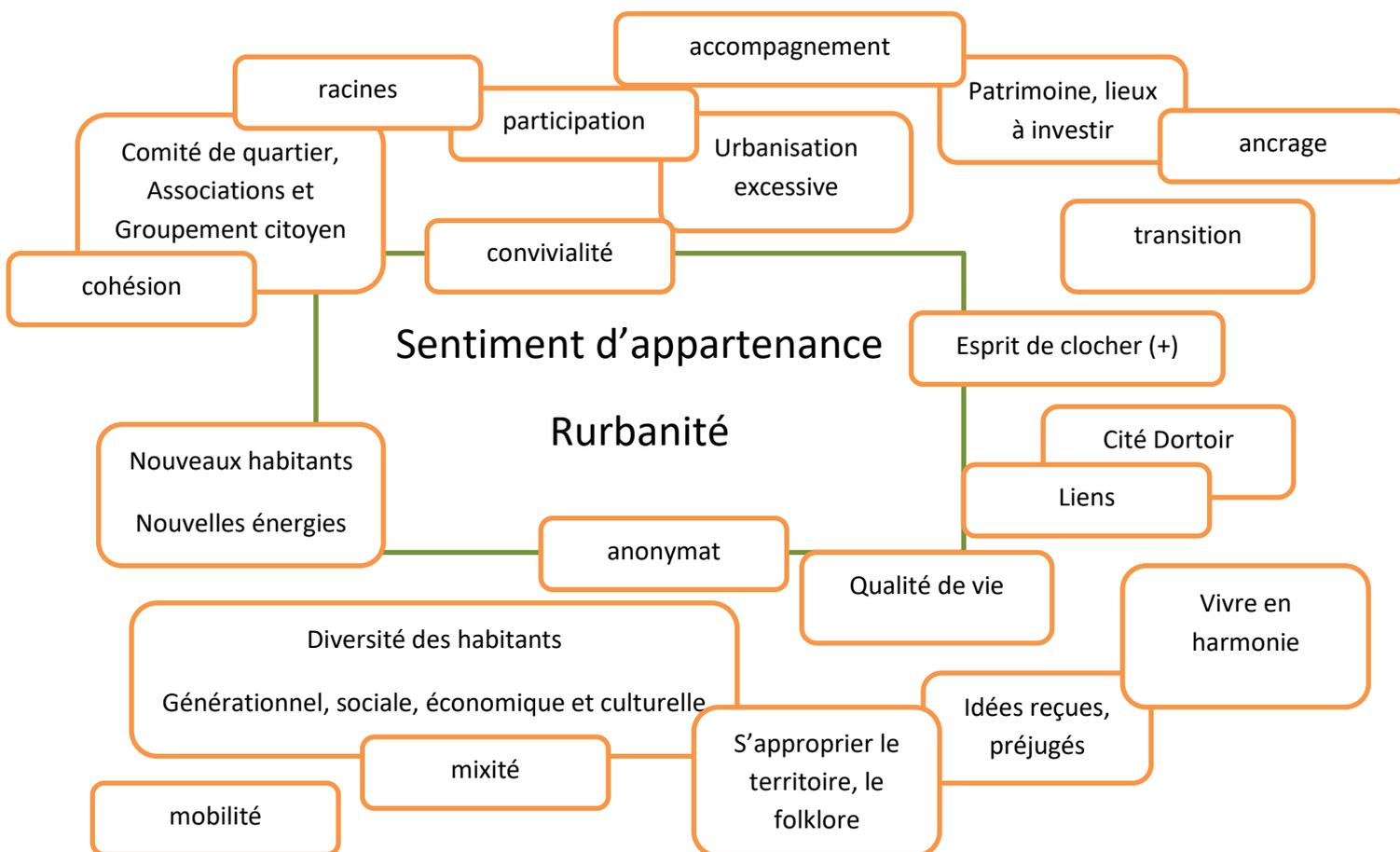
- Bâtiment des rendanges
- Schubert
- Marché de Noël : trop de préparation
- Offre public ados faible
- CP sans financement pour extension

Présents : Vanessa Deblire (MT), Céline Nogaret (GAL), Michelle Rondeaux (TDA), Rémy Dombrecht (Espace Jeunes), Vanessa Haté (MJ), Christiane De Coster, Pierre Michaux, Christine Lenoir, Nathalie Xhonneux, Caroline Navez (CCJ), Isabelle Doyen (CCJ), Xavier Wiliquet (CCJ), Mira Primault (CCJ), Anneline Rigo (CCJ), Mathieu Vandelanoitte (CCJ), Luc Gérard (Académie), Stéphanie Croquet (CCJ)

Excusés : Françoise Laporte, Ingrid Chantraine

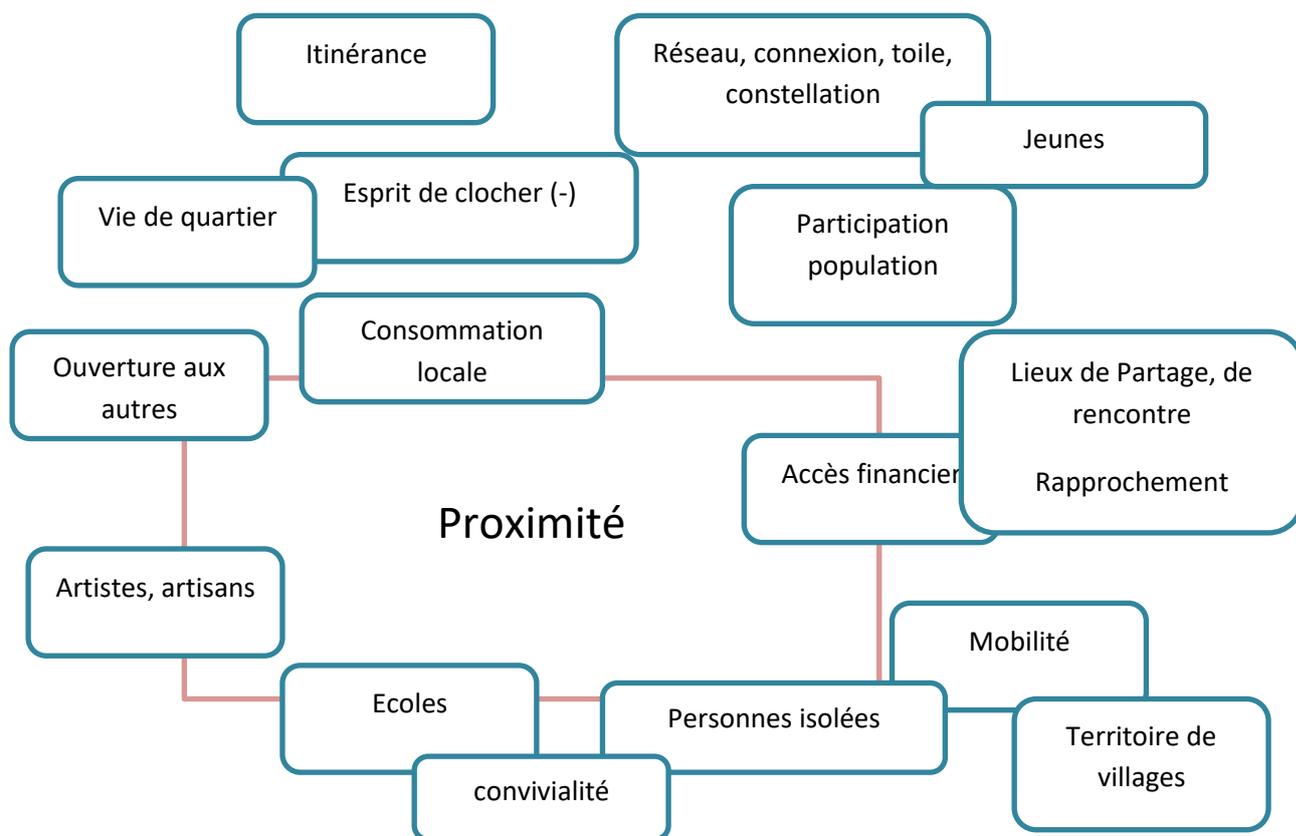
Les enjeux

Le travail est proposé en deux groupes ; les participants réfléchissent à une nouvelle terminologie des enjeux en resserrant les enjeux de 2014 en deux enjeux pour 2021-2025. Ils donnent des mots clés qui illustrent l'analyse partagée réactualisée et proposent de nouveaux termes qui sont partagés par la suite.



Groupe 1 : Ancrage : racines - nouveaux habitants, Inclure

Groupe 2 : Liens, Adhésion, Venir à (action), accompagnement, vivre en harmonie



Groupe 1 : réseau, territoire, rapprochement (aller vers), rencontre

Groupe 2 : Itinérance (mouvement) aller vers (localité), partage, communication

Les objectifs

Le travail continue en deux groupes où les participants réfléchissent aux objectifs du centre culturel en réponse aux deux enjeux identifiés. Par la suite, les idées sont partagées et reprises en différents points.

- Le CC doit continuer les collaborations avec les écoles et amener ses partenaires à cette collaboration (aca, théâtre d'appoint,...)
- Le CC doit aller vers les populations locales en proposant des activités dans les villages (délocalisation, SDV)
- Le cc doit veiller et mettre en place la participation citoyenne en permettant aux habitants de s'impliquer activement à l'élaboration d'un projet culturel (Quartier en Fête)

- Le CC doit miser des activités portant sur la découverte d'un territoire, d'une population (ex. 14-18)
- Le CC doit utiliser des lieux centraux, rassembleurs pour des activités culturelles avec le réseau associatif (stampia, hôtel des libertés)
- Le CC doit pouvoir utiliser un lieu central avec un espace de convivialité
- Initier une grande synergie entre les associations d'une même entité
- Le CC doit adapter l'information aux publics améliorer sa communication vers les citoyens en misant sur des greeters, panneaux d'affichage dans les villages, en s'appuyant sur des relais et en en développant des supports de communication modernes

Groupe porteur : 25 avril 2019

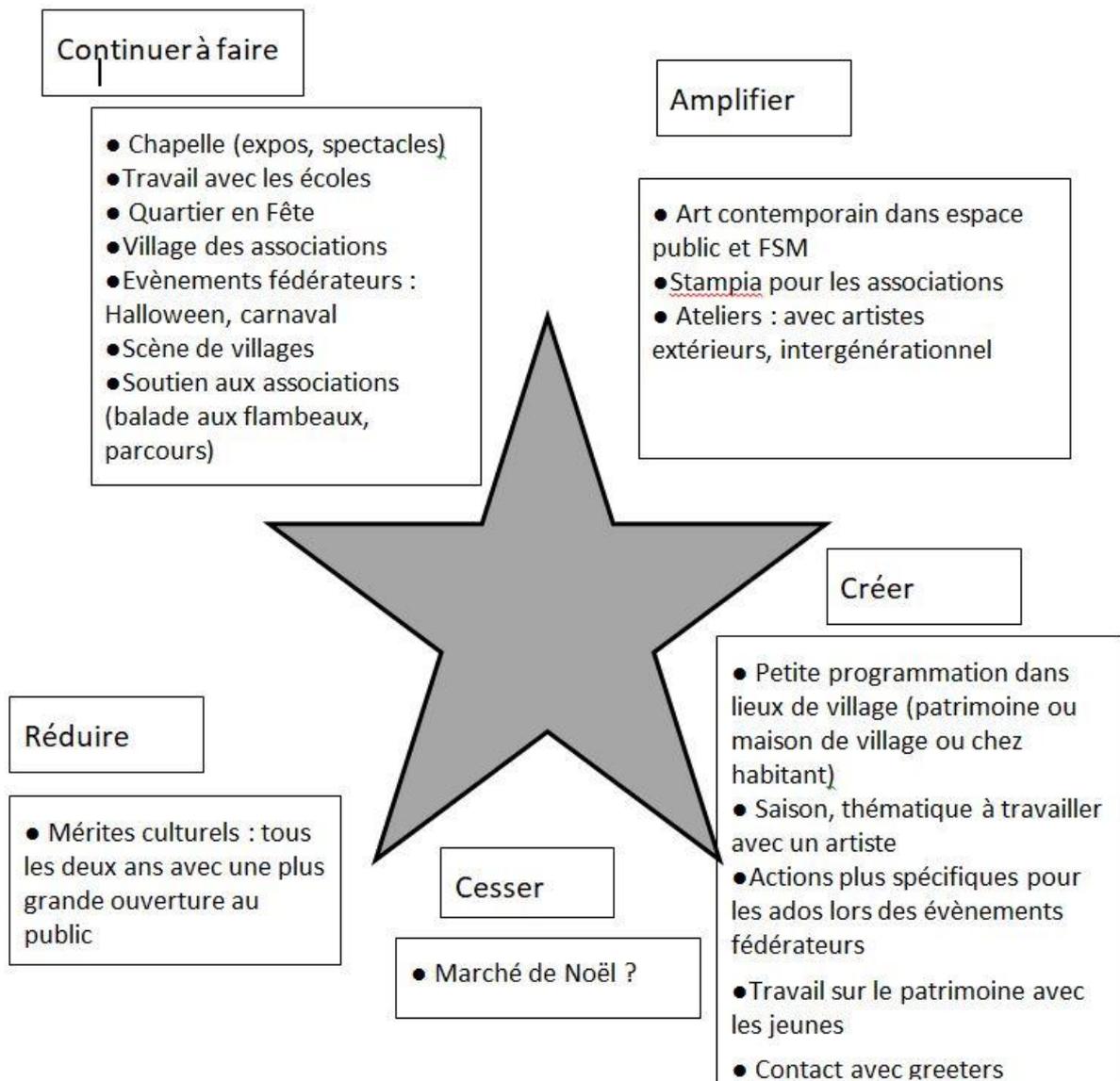
Présents : Caroline Navez, Mathieu Vande Lanoitte, Xavier Wiliquet, Mira Primault, Gilles Dombrecht, Anneline Rigo, Isabelle Doyen, Catherine Huens, Christine Lenoir, Ingrid Chantraine, Vanessa Haté, Rémy Dombrecht, Christiane Decoster, Pierre Michaux, Gilles Dombrecht, Jean-Michel Uyttersprot, Stéphanie Croquet

Excusés : Vanessa Deblire, Céline Nogaret, Nathalie Xhonneux, Françoise Laporte, Luc Gérard

Principe de la matinée de travail

Travail de trois groupes de 5 personnes sur les objectifs définis lors du précédent groupe porteur et les opérations culturelles répondant à ceux-ci avec comme outil : l'étoile de mer pendant 2 heures puis mise en commun.

Etoile de mer



Objectifs et opérations culturelles :

- 1) Continuer le travail avec le milieu scolaire et étendre le réseau aux associations locales
 - a. Théâtre : continuer une priorité
 - b. Ateliers : plus en extrascolaire
 - c. Cap sur le monde
 - d. +++ alliance culture et école Province
 - e. Partenariat bibliothèque (sens)/ théâtre d'appoint (débat)
! Vigilance : cahier pédagogique, prix

- 2) Aller vers les populations localement en proposant des activités dans les villages
 - a. SDV : délocalisation/diversité/gratuité/rencontre intergénérationnelle
 - b. Créer programmation villages-lieux insolites ? associations villages
 - c. Quartier en Fête : oui déjà évalué +++
 - d. Ateliers existants : créer une synergie/ meilleure communication
 - e. Balade aux flambeaux à créer, à modifier
 - f. Art con tempo : ?
! Attention visibilité : SDV, balade aux flambeaux

- 3) Mettre en place des projets portant sur la découverte du territoire, des habitants, des artistes afin que les citoyens s'interrogent sur leur territoire, s'emparent des transformations à y apporter et s'impliquent activement par la participation citoyenne
 - a. Mérites culturels
Prolonger, vivre dans la saison/ valoriser les méritants
Revoir la périodicité ; tous les deux ans
Meilleure communication,
Formule moins formelle

 - b. Quartier en Fête : implication des habitants, intergénérationnelle

 - c. SDV

 - d. Village des associations : Stampia, autre dynamique ? grosses activités-podium
association journée des nouveaux habitants, des nouveaux nés ?

 - e. Art contemporain dans l'espace public : dynamique dans commune et autre regard
sur le territoire. / expo artiste professionnel dans les commerces ?

 - f. Balade aux flambeaux : à continuer

 - g. FSM : ouverture à la culture

- h. Marché de Noël
- 4) Utiliser des lieux centraux, rassembleurs de convivialité (Stampia, Hôtel des Libertés,...) pour des activités culturelles du centre culturel mais aussi pour tout le tissu associatif pour que les populations identifient les lieux de débat, d'expressions
- a. Stampia :
 - Valoriser l'extérieur-le faire connaître aux citoyens
 - Fléchage ?
 - Convention d'occupation pour associations ? quel accès et quelle utilisation ?
 - b. Ateliers :
 - Hebdomadaires/ ateliers ponctuels thématiques : artiste de la région, en toute autonomie
 - c. Chapelle :
 - Augmenter visite touristique ?
 - Visibilité : colonne morris ?
 - d. FSM :
 - Revoir partenariats
 - Lieux-site ?
 - e. Halloween
 - Diversité du public-intergénérationnel
 - Thème ?
 - Ados : grimage/ proje film
 - Concours déguisement
 - f. Marché de Noël
 - Marché de Noël : autres associations ? indépendants ?
 - Mission du CC ????
 - Ouvrir aux ateliers ?
 - g. Village des associations
 - h. Journées récréatives : avec autres associations/ plus de partenariats/ cible ados ?
 - i. Théâtre-spectacles : augmentation et abonnement
 - j. Art contemporain
 - Chapelle
 - Lieu public
- 5) Améliorer la visibilité en s'appuyant sur les réseaux existants et sur le modèle « greeters », en utilisant les nouveaux supports modernes et en plaçant des lieux d'informations locaux
- a. Formation greeters

- b. Bancs-tableau d'affichage
 - c. Art con tempo dans l'espace public
- 6) Intensifier les synergies entre les associations rassembleuses de nombreuses forces vives pour développer un sentiment d'appartenance d'un même territoire
- a. Quartier en Fête
 - b. Village des associations : liens entre associations puis avec public
 - c. Écoles-associations
 - d. Soutiens aux associations : balade aux flambeaux ? événements communs
 - e. Travail sur patrimoine (écoles-associations // Beauvechain)
 - f. Meilleure communication : crainte de récupération
 - g. Meilleure communication sur gros opérateurs : rôle potentiel des partenaires
 - h. SDV

4.6.2.

PV du CA et de l'AG

**Procès Verbal du Conseil d'Administration du Centre Culturel
de Jodoigne asbl du lundi 13 mai 2019 à 20h00**

	<i>Présents</i>	<i>Excusés</i>	<i>Procuration</i>	<i>Absents</i>
CUCHE Marie	X			
DE MEESTER Robert	X			
DEBLIRE Vanessa	X			
DOMBRECHT Gilles	X			
HATE Vanessa	X			
HONOREZ Marc	X			
LANGHENDRIES Marie	X			
LECLERE BENOIT		X	THEUNISSEN	
THEUNISSEN Guy	X			
DALCQ Véronique		X		
DUBOIS Humbert	X			
GOMEZ Philippe	X			
KALUT Valéry	X			
MAROY Olivier	X			
PAQUE Séverine		X	SAMBREE	
PARMENTIER Nathalie	X			
SAMBREE Delphine	X			
STORDEUR Maud	X			

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du pv du CA du 18 février 2019

Le CA approuve le PV du CA du 18 février 2019.

3. Contrat-Programme 2021-2025 : approbation du plan d'action

Le président remercie la directrice pour le travail effectué dans la création et rédaction du contrat programme.

Il remercie également l'équipe.

L'animatrice directrice présente son travail.

La date de remise est le 30 juin 2019, l'AG étudiera le dossier le 23 mai prochain.
Les deux conseils communaux les étudieront ensuite dans le courant du mois de juin.

Plusieurs étapes ont marqué le travail des différents acteurs de la rédaction de ce contrat :

Travail avec le groupe porteur
- le 24 janvier : AFOM et événements phares du centre culturel
- le 14 mars : enjeux et objectifs
- le 25 avril : opérations culturelles
Travail avec Cesepe : 4 février
Rencontre avec Nathalie Henriot : 5 février
AG : 25 mars - Cartes subjectives

Plusieurs constats ont été dégagés :

Une mutation qui s'accélère - Périurbanisation - Nouvelles formes d'habiter
Opportunité : amène des profils d'habitants très différents : multiculturalité, intergénération
Partenariats multiples et une opportunité qui apparaît ; Réseau activé : associations, artistes - Ecoles
Ce sont les habitants qui souhaitent consommer local et toutes les initiatives citoyennes qui vont dans ce sens.
Importance du cadre de vie et du patrimoine
Une opportunité citée en 2014 est perçue comme une menace en 2019 ; le décret des centres culturels qui n'a pas été appliqué et qui a déformé le projet du centre culturel.

Plusieurs objectifs sont déterminés :

ANCORAGE DANS LE TERRITOIRE : amener les populations à s'approprier leur territoire et développer le sentiment d'appartenance auprès de celles-ci

- Mettre en place des projets portant sur la découverte du territoire, des habitants, des artistes afin que les citoyens s'interrogent sur leur territoire, s'emparent des transformations à y apporter et s'impliquent activement par la participation citoyenne

- Utiliser des lieux centraux, rassembleurs de convivialité (Stampia, Hôtel des Libertés,...) Pour des activités culturelles du centre culturel mais aussi pour tout le tissu associatif pour que les populations identifient les lieux de débat, d'expressions

- Intensifier les synergies entre les associations rassembleuses de nombreuses forces vives pour développer un sentiment d'appartenance d'un même territoire

RAPPROCHEMENT PHYSIQUE ET SYMBOLIQUE : aller vers les populations dans leurs lieux de vie en valorisant les spécificités du territoire, sa structuration en petites entités et son réseau associatif pour développer la rencontre et la participation de tous les publics

- Poursuivre le travail avec le milieu scolaire et étendre ce réseau de partenariat aux associations locales

- Aller vers les populations localement en proposant des projets culturels dans les villages, les lieux de vie qui intensifient la rencontre et la convivialité

- Améliorer la visibilité en s'appuyant sur les réseaux existants et sur le modèle « greeters », en utilisant les nouveaux supports modernes et en plaçant des lieux d'informations locaux

Mr Theunissen pose des questions sur la possibilité d'intervention d'un conseil d'administration. L'animatrice-directrice répond que c'est le conseil d'orientation qui est compétent pour ce point.

Mrs Theunissen et Gomez s'interrogent également sur l'usage des points centraux comme le

Stampia, l'Hôtel des Libertés et les lieux d'Orp-Jauche et leur accès et utilisation.

Il faut comprendre centraux comme points de visibilité.

Mr Theunissen souhaiterait également que le projet soit apporté par l'artiste.

L'animatrice apporte sa solution vers l'utilisation des Mérites Culturels pour un développement de ce type de projet.

Mr Gomez souhaiterait que les PV du conseil d'orientation soient envoyés vers les membres du CA.

L'animatrice rappelle le fonctionnement de la création de ce contrat-programme.

Le président rappelle le fonctionnement du CA et du Conseil d'Orientation et l'évolution du Centre Culturel.

Mr Theunissen interroge sur la dépolitisation totale de la culture.

Le CA approuve la proposition de contrat-programme à l'unanimité.

4. Statuts : changements suite aux demandes de la FWB

L'animatrice-directrice explique les changements demandés : texte du décret dans les objectifs (article 2) . Elle propose la création d'un comité de gestion qui sera chargé d'assister la direction. Le comité de gestion serait composé du président, des échevins de la culture, du secrétaire, du trésorier, ainsi que deux membres associatifs désignés par le CA. Les deux membres associatifs sont choisis par vote.

Il y a également des changements de signatures : gestion courante : directeur, les autres cas : le président ou le secrétaire ou un membre du CA désigné.

5. Hôtel des Libertés

Un report des travaux est intervenu suite à la désignation d'un nouveau fonctionnaire délégué de la Région wallonne.

6. Mérites culturels

Le vendredi 22 novembre à Marilles.

Suggestions :

Jodoigne

Piétrain : Be'z artizen

Lathuy : Sophie Cricks (artiste peintre)

Jauchelette : Tempo d'Eole

L'équipe des animateurs terroir de Culturalité

Patricia Fontaine

Jauche : Francine Balate, Kathy Adam, Ben
Jan Goris
Benoît Roels
Alexandre Josquin
Jocelyne Mottoule
L' AMJ

7. Divers

Réparation de la camionnette pour un montant d'environ 1800 euros.
Le CA approuve la réparation à l'unanimité.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du Centre Culturel de Jodoigne asbl du Jeudi 23 mai 2019 à 19h00

1. Détermination des membres de l'A.G.

Voir annexes

2. Approbation de l'ordre du jour

Aucune remarque n'est exprimée.

3. Présentation et approbation du contrat-programme 2021-2025

L'animatrice directrice présente le travail de son équipe au moyen de sa présentation interactive.

Elle décrit les différentes étapes qui ont marqué le travail des différents acteurs de la rédaction de ce contrat :

Travail avec le groupe porteur
- le 24 janvier : AFOM et événements phares du centre culturel
- le 14 mars : enjeux et objectifs
- le 25 avril : opérations culturelles
Travail avec Cesepe : 4 février
Rencontre avec Nathalie Henriot : 5 février
AG : 25 mars - Cartes subjectives

Plusieurs constats ont été dégagés :

Une mutation qui s'accélère - Périurbanisation - Nouvelles formes d'habiter
Opportunité : amène des profils d'habitants très différents : multiculturalité, intergénération
Partenariats multiples et une opportunité qui apparaît ; Réseau activé : associations, artistes - Ecoles
Ce sont les habitants qui souhaitent consommer local et toutes les initiatives citoyennes qui vont dans ce sens.
Importance du cadre de vie et du patrimoine
Une opportunité citée en 2014 est perçue comme une menace en 2019 ; le décret des centres culturels qui n'a pas été appliqué et qui a déforcé le projet du centre culturel.

Plusieurs objectifs sont déterminés :

ANCORAGE DANS LE TERRITOIRE : amener les populations à s'approprier leur territoire et développer le sentiment d'appartenance auprès de celles-ci

-Mettre en place des projets portant sur la découverte du territoire, des habitants, des artistes afin que les citoyens s'interrogent sur leur territoire, s'emparent des transformations à y apporter et s'impliquent activement par la participation citoyenne

-Utiliser des lieux centraux, rassembleurs de convivialité (Stampia, Hôtel des Libertés, ...) Pour des activités culturelles du centre culturel mais aussi pour tout le tissu associatif pour que les populations identifient les lieux

de débat, d'expressions

- Intensifier les synergies entre les associations rassembleuses de nombreuses forces vives pour développer un sentiment d'appartenance d'un même territoire

RAPPROCHEMENT PHYSIQUE ET SYMBOLIQUE : aller vers les populations dans leurs lieux de vie en valorisant les spécificités du territoire, sa structuration en petites entités et son réseau associatif pour développer la rencontre et la participation de tous les publics

- Poursuivre le travail avec le milieu scolaire et étendre ce réseau de partenariat aux associations locales

- Aller vers les populations localement en proposant des projets culturels dans les villages, les lieux de vie qui intensifient la rencontre et la convivialité

- Améliorer la visibilité en s'appuyant sur les réseaux existants et sur le modèle « greeters », en utilisant les nouveaux supports modernes et en plaçant des lieux d'informations locaux

Le président demande à l'assemblée son positionnement et ses interrogations.

Le contrat-programme est approuvé à l'unanimité.

L'animatrice remercie les membres du « groupe porteur ».

4. Adaptation des statuts suite aux demandes de l'inspectrice de la FWB

L'inspection demande que les statuts soient en règle avec la nouvelle formulation du décret de 2013, le but social doit être modifié pour reprendre les termes du décret des centres culturels. (voir décret)

Le directeur voit également son rôle modifié dans le fonctionnement de l'asbl, il en devient le responsable de la gestion culturelle et administratives. L'animatrice directrice du Centre souhaite plutôt conserver un comité de gestion pour aider à rapidement effectuer des décisions importantes.

Extraits de la présentation de l'animatrice-directrice :

Le comité de gestion est désigné par le conseil d'administration et comprend le président, les échevins de la culture, le secrétaire et le trésorier ainsi que deux membres associatifs. Le comité de gestion doit être paritaire au même titre que les autres organes de gestion.

En cas d'urgence dûment motivée, le comité de gestion peut prendre toute décision nécessaire à la préservation des intérêts de l'association. Cette décision doit être portée à la connaissance du conseil d'administration lors de la première réunion suivant la prise de décision.

Le président explique la demande de Mr Gomez (demande qu'il n'a pas exprimée lors du CA), ce dernier précise qu'il souhaite que le comité de gestion soit composé paritairement dans les représentations politiques.

Le président explique que le comité de gestion est réuni ponctuellement et doit être le moins nombreux possible pour être le plus souple possible dans ses convocations de réunion.

L'AG approuve le reste des articles concernant les modifications des statuts. Le président annonce qu'un vote sera exécuté sur le point du comité de gestion. L'AG rejette la demande à la majorité la modification du comité de gestion.

Le Président donne son appréciation sur les interventions de Mr Gomez.

Mr Gomez explique ses appréciations par le fait de la transparence du Conseil d'orientation vis à vis du Conseil d'administration.

L'animatrice précise qu'il n'y a pas d'opacité entre les deux organes.

Mme Langhendries apporte son soutien à la directrice pour son ouverture et la transparence qu'elle donne à son travail

5. Divers

La directrice présente le point de la réunion des représentants associatifs afin de désigner les deux représentants associatifs au comité de gestion.

Mr Gomez propose à nouveau la parité des représentants « public ».

Dernier rappel : village des associations et invitation portes ouvertes ateliers et chapelle.

La directrice termine la réunion en remerciant l'équipe.

Assemblée Générale du 23/05/2019

	Pay	Présent	a 1 p	Ex	V
1 A.M.O.					0
2 Académie de Musique					0
3 Amnesty International					0
4 Asbl Promo Jodoigne	1	1			1
5 Assemblée Protestante	1				0
6 Association des Indépendants					0
7 Atelier de St Remy Geest	1	1			1
8 ATL					0
9 Belgin danse orientale					0
10 Bella Ciao					0
11 Bibliothèque de Jodoigne	1	1			1
12 Cabaret de Noduwez	1				0
13 CCOJ					0
14 Cercle de la libre pensée					0
15 Cercle de Natation de Jodoigne					0
16 Cercle Historique de Jodoigne	1	1	1		2
17 Cercle Royal Apicole de Jodoigne	1	1			1
18 Cercle Royal Horticole et coin de terre de Jodoigne	1	1			1
19 Chorale Paroissiale Sainte-Cécile Ensemble Vocale Geldonia					0
20 Chorale Phoenixia					0
21 Clair Séjour					0
22 Club philatélique	1				0
23 Coïncidences	1	1			1
24 Compagnie de Baisieux					0
25 Compagnie Smart Hands					0
26 Confrérie Blanke Doreye	1			1	0
27 Confrérie Capella Fori Geldoniensis	1	1	1		2
28 Confrérie de l'Ordre du Cochon de Piétrain	1	1			1
29 CPAS de Jodoigne				1	0
30 CRABE asbl					0
31 Culturalité en Hesbaye brabançonne	1	1			1
32 Espace danse asbl					0
33 Espace d'art Le Neuf	1	1			1
34 Extension ULB	1			1	0
35 Fedasil					0
36 Fédération musicale du Brabant Wallon					0
37 FNC Section Jodoigne					0
38 FPS section Jodoigne	1				0
39 Histrion Circus	1	1			1
40 Ibirezi vy'uburundi	1			1	0
41 Jeux Intervillages					0
42 K1L					0
43 La Besace asbl	1				0
44 La Fanfare Royale Ste Barbe et St Laurent de Dongelberg					0
45 La Ligue des Familles					0
46 La Ludothèque	1				0
47 La Maison du Conte et de la Littérature asbl	1	1	1		2
48 La Maison du Tourisme	1	1	1		2
49 La Maison éphémère	1	1			1
50 La Petite Jauce	1				0

51	La Royale Harmonie de Jodoigne	1				0
52	Le petit théâtre carré					0
53	Le rideau Jandrinois					0
54	Les Amis de la Chanson					0
55	Les Amis de l'Orgue de Lathuy					0
56	Les Amis des Chapelles - Chapelle St A et M	1				0
57	Les Baladins du Miroir	1				0
58	Les Fanfares de Jauche					0
59	Les Magasins du Monde Oxfam	1				0
60	Les Ptis Epis asbl	1	1			1
61	Les Sauverdias d'avaurce					0
62	Les taches noires					0
63	Les Vrais Copains	1				0
64	MDJ Orp	1	1			1
65	Mélodia & Co					0
66	Notre Maison					0
67	ODC					0
68	Odysée Holistique					0
69	Office du Tourisme d'Orp					0
70	Passion FM	1			1	0
71	Philantros					0
72	Plan de Cohésion Social	1	1			1
73	Qualité Village Mélin					0
74	Quartier Sud	1	1	1		2
75	Reveurvoltes					0
76	Rose-Eau	1	1	1		2
77	Santosha	1				0
78	Société Royale des fanfares d'Orp	1				0
79	Solo mais pas seul					0
80	SOS enfants de Mariani					0
81	Souris-nous asbl	1	1			1
82	Tai Chi Chuan	1			1	0
83	Théâtre d'appoint	1	1			1
84	Unis Vers Sel	1	1			1
85	Unité Azimut 914					0
86	Vivre à Saint Rémy	1	1			1
87	Zyggotroupe de Jandrain	1				0
88	Jodoigne vos commerçants réunis	1	1			1
89						0
90						0
91						0
92						0
		45	25	6	6	31
	CA membres de Droit					
	Dalcq Véronique	1			1	0
	Dubois Humbert	1	1	1		2
	Gomez Philippe	1	1			1
	Kalut Valéry	1	1			1
	Maroy Olivier	1				0
	Paque Séverine	1				0
	Parmentier Nathalie	1	1			1
	Rey Clément	1	1			1

Sambrée Delphine	1	1			1
Stordeur Maud	1			1	0
	Pay +CA	P	a l p	Ex	V
TOTAL	55	31	7	8	38

28,5

55	membres adhérents + membres de droit
31	membres présents
7	procurations
8	excusés
38	votants

Procurations

- 1 Iberezi (Juliette Nijimbere) donne procuration à la Maison du Conte
- 2 Passion FM(Diane Shelck) donne procuration à
- 3 Maud Stordeur donne procuration à Humbert Dubois
- 4 Confrérie Blanke Doreye donne procuration à la Confrérie Capella
- 5 Le CPAS donne procuration à Quartier Sud
- 6 Extension Ulb donne procuration au cercle historique
- 7 Tai chi donne procuration au Rose-Eau
- 8
- 9
- 10

4.6.3.

Appel à participation

Capture d'écran de consultation de la
population sur culturejodoigne.be

Jodoigne, le 25 février 2019

ASSEMBLEE GENERALE

Cher membre,

L'assemblée générale du Centre Culturel de Jodoigne & Orp-Jauche asbl se déroulera **lundi 25 mars à 19h00, en la salle des Rendanges, Bd des Rendanges, 5 à Jodoigne**.

Afin de pouvoir voter lors de cette assemblée, il est indispensable que les associations présentes soient en ordre de cotisation. Votre présence et votre vote sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement de notre centre culturel.

Pour rappel si vous n'êtes pas encore membre, la cotisation s'élève à 10 € et est à payer sur place le jour même de l'Assemblée Générale.

Cette cotisation donne droit à une publication sur le site internet culturejodoigne.be, des activités de votre asbl ainsi que d'une présentation de celle-ci. Nous vous prions de nous envoyer ces activités à notre chargée de communication anneliner@culturejodoigne.be sous format word avec une illustration jpeg, un mois avant l'activité.

Ordre du jour :

1. Détermination des membres de l'A.G.
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des P.V. de l'AG du 7 mai 2018
4. Présentation et approbation du rapport d'activités 2018
5. Présentation et approbation des comptes 2018
6. Décharge des administrateurs
7. Décharge des commissaires aux comptes
8. Nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019
9. Présentation et approbation des perspectives 2019
10. Présentation et approbation du budget 2019
11. Présentation des nouveaux membres représentants de la Ville de Jodoigne, de la Commune d'Orp-Jauche et du Brabant wallon
12. Renouvellement et nomination des administrateurs représentants associatifs jodoignois et orp-jauchois ; sont sortants Madame Haté et Messieurs Dombrecht, Higny. Trois postes d'administrateurs associatifs se libèrent ; deux sont ouverts aux associations jodoignaises et un à une association orp-jauchoise.
13. Informations sur le Contrat-Programme 2021-2025
14. Divers

Cette assemblée générale se veut aussi être un moment de rencontre et d'échanges sur notre territoire et nos projets autour d'un petit repas. Merci de confirmer votre présence pour le 18 mars 2019.

Pour les postes d'administrateurs ouverts aux associations jodoignaises et orp-jauchaises ; **les candidatures doivent nous parvenir par écrit au centre culturel de Jodoigne (Grand-Place, 1 à 1370 Jodoigne) pour le mercredi 20 mars 2019.**

Les documents relatifs à cette assemblée générale peuvent vous être envoyés par mail sur demande à stephaniec@culturejodoigne.be à partir du lundi 18 mars 2019.

En espérant vous rencontrer très prochainement, veuillez recevoir, cher membre, nos sincères salutations.

Si vous souhaitez des éclaircissements quant au déroulement de cette soirée, n'hésitez pas à contacter l'équipe du centre culturel de Jodoigne Orp-Jauche qui est à votre écoute.

Robert De Meester
Administrateur

Gilles Dombrecht
Président

Procuration

Je soussigné M..... donne procuration à
M..... pour la réunion de l'AG du 25 mars 2019.



Avril 2019

L	Ma	Me	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

INSCRIVEZ-VOUS À LA
NEWSLETTER

S'inscrire

BROCHURE (PDF)

pour télécharger la brochure,
cliquez ici



Centre Culturel

Bienvenue

L'équipe du Centre culturel propose des spectacles, des expositions, des ateliers, des animations qui font vivre le centre ville de Jodoigne mais aussi ses villages ainsi que la commune d'Orp-Jauche associée à notre projet depuis janvier 2016.

Un lieu de rencontres, d'échanges et de découvertes artistiques pour les petits et les grands.

Belle découverte et à très vite !

Le centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche a réactualisé avec ses partenaires l'analyse partagée de notre territoire. Nous vous invitons à la découvrir et à nous donner vos impressions. Vous pouvez la télécharger ici.

Nous avons déménagé et nous nous trouvons à la salle des Rendanges!

[Découvrez notre saison et toutes ses manifestations](#)



BARNILL BROTHERS – CONCERT

> LE SAMEDI 27 AVRIL

Depuis leur premier EP prometteur et une cinquantaine de concerts, le duo belge de singer-songwriters Barnill Brothers a gagné en maturité et installe sa place s...

Publié dans Centre Culturel

> [Détail de l'évènement](#)

4.6.4.

Les coopérations

PV des réunions d'évaluation de Pulsart et de
la Plateforme Est

GT Culture - 04/12/2018 – Stampia

Présents : Marie L (GAL), Céline N. (GAL/CCBW), Julie D (CCBW), Emmanuelle W. (CCBW), Myiam M (CCBW), Jules I (Les sentiers de SR), Stéphanie Croquet (CCJ), Marie Cuche (MCL), Vanessa (MTHB), Joseph Tordoir (Incourt), Emmanuelle Paye (CCVN), Virginie J. (CCVN), Marie B (CCP)

Ordre du jour :

- Scène de villages 2018 – Evaluation : synthèse des rencontres avec les partenaires
- Proposition du programme Scène de villages 2019 et validation
- Divers (outils de médiation PLAY, Sentes)
- Evaluation fiche EST

A. Scène de villages 2018 : Evaluation // aux objectifs du projet - synthèse

Convivialité		Mise en valeur du patrimoine		Mixité/Lien social	
+	-	+	-	+	-
Aménagement des lieux/scénographie	Sur certaines places, différents espaces trop éloignées. Mauvaise circulation des publics, fléchage peu présent.	Lieux : les places et leurs patrimoines (église, patrimoine naturel, etc.)	Certaines places n'avaient pas de patrimoine bâti à mettre en valeur mais patrimoine naturel/symbolique. (pertinence de la programmation par rapport au lieu)	Familial Gratuité	Certaines assoc. locales viennent avec leur public habituel qui restent parfois entre eux.
Public familial /intergénérationnel		Patrimoine insolite (abri anti-aérien Jodoigne)		Diversité des activités, de la programmation (spectacles, cinéma, vélos folklore, petit marché) ->nouveaux publics touchés	
Publics sereins - attentifs		Visite décalée du patrimoine (Beauvechain)	Thématique de la lumière (moins exploitée à travers la programmation artistique qu'en 2017)	Aller sur le lieu de vie du citoyen	
Le lieu : la place	Etre attentif au choix du food truck	Logistique/infrastructure/éclairage nocturnes		Mélange de publics, anciens/nouveaux habitants, jeunes/moins jeunes, acquis/non-acquis à la culture	
Le choix des spectacles et activités : diversité, accessibilité, programme ouvert à tous		→ Emmanuel P propose de fabriquer des panneaux explicatifs		Des bénéficiaires CPAS sont venus à l'événement suite à leur participation aux ateliers	
L'accueil soigné des publics					
Y a de la joie ! Thématique porteuse, conviviale – beau lien entre les différentes dates.					

<p>Convivialité entre les membres des équipes, entre les artistes, le public</p> <p>→ Pas de remarque complémentaire</p>		<p>sur les lieux de patrimoine avec info + « scientifique »</p> <p>Vanessa dit qu'il existe des canevas (// panneaux patrimoine permanent en HB). Voir avec la MTHB. (coût approximatif : 400 euros à vérifier)</p> <p>-> garder le même visuel, + cohérent pour l'identité du territoire</p>		<p>en amont (Ateliers Y a de la joie ! en collaboration avec article 27 et des CPAS) et des gens de Fedasil avec le projet des RM.</p> <p>→ Pas de remarque complémentaire</p>	
--	--	--	--	--	--

Remarques :

L'objectif de mise en valeur du patrimoine peut encore être renforcé (influence le choix du lieu pour accueillir SDV)
Si choix de mettre en valeur un patrimoine bâti à proximité : s'assurer de la circulation des publics d'un espace à l'autre.

Mixité des publics différente d'un village à l'autre sur l'événement → reflet de la mixité des habitants différente d'un village à l'autre.

Coopération culturelle		Implication citoyenne/ associative + ressources artistiques		Mobilité des publics	
+	-	+	-	+	-
<p>Identité</p> <p>Communication Y a de la joie ! Programmation Atmosphère festive Aménagement des lieux Lieu choisi - Les places</p>	<p>Peu de mobilité des partenaires au-delà de leur territoire, faute de temps.</p> <p>S'inscrit dans une dynamique supra mais exécution locale</p>	<p>Acteurs clés impliqués</p> <p>Producteurs Associations Compagnies/artistes locaux (quand spectacle adapté) Folklore</p>	<p>La co-construction du projet avec l'habitant reste compliquée mais a déjà été plus travaillée qu'en 2017 (Orp, Jodoigne, Sart Risbart)</p>	<p>Public EST qui a fait plusieurs dates</p> <p>Public hors BW aussi</p> <p>Com/identité</p>	<p>Certains bénéficiaires CPAS ayant participé aux ateliers n'ont pu se rendre à l'événement faute de moyen de transport.</p>

<p>Belle implication des équipes au niveau supracommunal GAL/CCBW/MTHB sur l'ensemble des dates. (MTHB pas dans ses missions propres mais permet d'aller à la rencontre des publics, de faire connaître le patrimoine, les produits du terroir, de diffuser les outils touristiques) → Myriam M : A Orbais, elle était à l'accueil et n'a fait qu'informer les gens sur les brochures touristiques, les programmes des CC, le public était curieux et étonné de l'offre touristique et culturelle. Surtout les nouveaux habitants.</p> <p>Belle implication des équipes au niveau local sur chaque commune. Renforce les liens inter-équipes (animateurs, techniciens, directeurs, etc.) → Emmanuelle P souligne le plaisir que leur équipe a eu de travailler avec les équipes du GAL et du CCBW sur ce projet.</p> <p>Importance de l'aide des communes/Province pour le prête de matériel (Tentes, etc.)</p> <p>Mutualisation du matériel des différentes équipes et des RH.</p>	<p>Quand autre activité sur la même commune le même jour, bien communiquer sur l'identité propre de Scène de villages.</p> <p>Manque d'introduction au projet, de ses objectifs, son fonctionnement vis à vis de nouvelles associations locales. (Note à prévoir)</p> <p>→ Difficulté de trouver une date SDV qui arrange toutes les équipes (Locale, GAL, CCBW). Proposition Emmanuelle Paye : privilégier les dates qui conviennent au partenaire local et si cela engendre une absence de la technique CCBW RH et matos) prévoir un budget pour engager régisseur et payer matos. Stéphanie C souligne cependant que cela implique aussi un non accès aux cubes promo, etc et que lorsque c'était le cas en 2018 (SDV Jodoigne // Nuit africaine), c'était plus compliqué au niveau technique et a influencé les choix de programmation.</p>	<p>Equilibre entre artistes locaux et programmation plus large.</p> <p>Equilibre entre programmation tout public/familial + forme plus insolite.</p> <p>→ Myriam M souligne la qualité artistique des spectacles programmés.</p> <p>Nouveau en 2018 : Ateliers spécifiques en amont autour de : *projet Y a de la joie sur 5 communes en partenariat avec les CPAS et article 27 * 1 atelier avec les Royales Marionnettes et Fedasil. *ateliers de lanternes à Sart Risbart avec les habitants *rencontre de quartier avec une artiste pour une installation dans l'abri anti-aérien (Jodoigne)</p> <p>Sur l'événement : collecte des joies du</p>	<p>Pas toujours facile d'impliquer les associations locales</p> <p>Bien veiller à accompagner les associations qui viennent pour prester/aider</p> <p>S'assurer de toucher aussi le public local spécifiquement</p>	<p>Récurrence programmation (bouche à oreille)</p> <p>Associer le cinéma plein air dans la programmation.</p> <p>-> Marie L souligne le fait qu'en seulement 2 années, SDV a trouvé sa place dans le paysage culturel et festif de la HB et que c'est déjà assez connu, beaucoup de retours positifs.</p>	<p>Com : mieux lier les différentes étapes. Pas limiter la Com à son territoire uniquement. Fidéliser les publics par des outils de com appropriés</p>
---	---	--	---	--	--

<p>Le principe de la tournée -> cohérence sur l'ensemble du territoire</p> <p>→ Pas de remarque complémentaire</p>		<p>tout public (atelier participatif)</p> <p>> SDV développe des actions participatives mais n'est pas un projet participatif.</p>			
---	--	---	--	--	--

Remarques autres :

Organisation : planification plus anticipée par commune. Attention à la période estivale. Anticiper les périodes de congés des équipes respectives.
Pas en même temps qu'un autre event CCBW pour avoir l'aide technique.

Utilisation du Drive à amplifier. [Glisser les différents PV évaluation sur le drive et la PV de ce GT.](#) + [Lien vers les photos 2018](#)

Améliorer l'identité visuelle SDV du lieu (point info plus central, fléchage, parking, etc.)

Importance d'avoir des animations en continu pour les enfants – garder le public

Logistique/technique : espace public – contraignant – choix des spectacles/animations en fonction + importance de l'aide (équipes, assoc. et des ouvriers communaux pour les montages et démontages).

COM : A améliorer en : référencement du site, bords de route plus résistants, flyers plus différenciés, page FB <> events FB, brochure commune, diffuser plus largement les photos de l'événement (Instagram), etc.

Ya de la joie ! Processus riche avec les ateliers en amont et dans le processus de création d'une compagnie – infusion de territoire

A développer : trouver de nouvelles associations, groupe de citoyens, artistes à impliquer sur le projet.

Remarques complémentaires des partenaires :

Myram M. : Lors de l'enquête des publics, Myriam a constaté qu'assez bien de gens étaient informés de l'activité via quefaire.be, ce qui amenait un public non local, même hors BW. Elle a constaté aussi que le public familial assistait aux activités jusque 18H. Après, il y avait moins de public ou un renouvellement de public, plus adulte. Comment bien gérer cette transition de public, ne pas marquer un creux ?

Vanessa : L'idéal serait d'avoir par commune un ambassadeur Scène de villages qui relaie l'info à son/ses réseau(x) (ex : animateur terroir/ Greeters : visite subjective de leur village)

Marie L suggère de + impliquer les habitants proches de la Place en les invitant personnellement à y prendre part, à être acteru à part entière.

B. Proposition de planning SDV 2019 :

Samedi 4 mai : Beauvechain/ Place de la Bruyère ou Tourinnes la grosse

Samedi 24 mai : Glimes

→ Joseph Tordoir souligne que c'est le week-end des élections. La salle communale à proximité du Tumulus va être occupée par les isoloirs et il sera difficile d'avoir l'aide des ouvriers communaux ce week-end là ... Contrainte à peser donc. Céline et Julie prennent RDV avec Joseph rapidement pour discuter de cela.

Samedi 8 juin: Perwez – Saint Marie (Priuré) – Malèves (A confirmer). Autre piste suggérée par Vanessa : le Manège enchanté à Thorembais-St-Trond

Samedi 31 août : Jodoigne au Stampia / avec village des associations (CCJ), le GAL et les baladins. Prendre rdv avec Gaspar pour voir quelle pourrait être l'implication des Baladins.

Ramillies/ Helecine : 14 septembre – 28 septembre- 5 octobre (à fixer)

Samedi 12 octobre : Orp Le Grand – Eglise Saint Martin/Ste Adèle + association des parents de l'école. (A confirmer) avec Cycle du terroir ? ciné plein air ?

« Objet mobile » et participatif :

Piste : travailler avec un artiste/une compagnie qui propose un objet emblématique, totem de Scène de villages 2019. Avec l'organisation d'ateliers participatifs en amont, avec différents groupes (habitants, écoles, bénéficiaires CPAS)

Choix d'une technique légère, facile pouvant être effectuée par différents groupes.

Techniques/Artistes à proposer ?

Proposition :

→ Petit bar de d'Est (CCVN)

→ Ateliers lanternes (Sylvia qui travaille souvent au CCJ est formée à la technique)

→ Ateliers papier mâché. (Virginie du CEC Perwez est formée à la technique)

C. Divers :

- Outils de médiation Pulsart : PLAY – présentation par Emmanuelle W.

Cette exposition est une expo modulable et adaptable en fonction des lieux qui l'accueillent. De nombreux outils de médiations ont été pensés autour de cette expo mais c'est un produit complet, ce n'est pas un outil en tant que tel qui peut s'approprier et se moduler pour n'importe quel autre événement.

Voir s'il ne serait pas intéressant de se réunir autour du projet de conception d'un outil de médiation plus tout terrain et adaptable à toute expo.

- Sentes : dernière Sentes à Beauvechain en 2020.

D. Evaluation des actions par rapport aux objectifs de la Fiche culture.

Méthode : tableau à double entrée – post-it

Rappel des objectifs généraux :

* Renforcer la coopération culturelle supracommunale, notamment dans les logiques de médiation et de communication.

* Valoriser, à travers les dynamiques culturelles, la spécificité rurale du territoire (ressources naturelles, patrimoniales et culturelles).

* Soutenir le sentiment d'appartenance et le nécessaire besoin de convivialité et de rencontre entre populations.

* Professionnaliser la communication au sein du territoire, vecteur de l'identité locale : une communication ciblant une mixité de publics.

Les actions à évaluer:

Scène de villages

Cinéma plein air

Sentes

Pulsart

Inc'rock

Pass

Conclusion et date du prochain GT.

Réunion Plateforme de coopération Est 4 avril 2019

Présents : Thibaut Brohet, Céline Nogaret, Marie Langendries, Emmanuelle Windelinckx, Myriam Masson, Stéphanie Croquet, Emmanuel Paye, Julie Delecocq

Ordre du jour

1. Présentation du contexte
 2. Années 2020 et 2021 : projections budgétaires et courrier à la FWB (avec projets et budget)
 3. Renouvellement de la plateforme de coopération : timing CCBW et GAL, méthodologie, questions pour évaluations de SDV 2019
 4. Divers :
 - proposition d'un dîner entre les équipes,
 - plateforme collaborative et répertoire des associations
 5. Autres
-

[1. Contexte général Leader et coopération culturelle - Financement des projets sur 2020-2021](#)

Contexte

- **En 2020 et 2021** – Subventions obtenues via Leader seront réduites
- **Juin 2019** - Nouveau CP Jodoigne
- **Juin 2020** - Nouveau CP CCBW + plateforme de coopération à rentrer.
- **2021** est une année de transition avec fin du financement du GAL : que faire en 2021 ? + premier semestre ou quadri 2022 ?

- Nouveau CP CCBW : 2022-2026
- Prochain plan Leader : 2021-2027 (date de l'appel à projet non encore définie)

En 2020, si on part sur l'hypothèse de garder les 3 projets (Scène de villages, Cinéma plein air, Sentes Beauvechain), il y aurait un manque de financement de 60 000 euros. Le CCBW a déjà provisionné une partie.

Proposition

Aller voir Sophie Levêque pour introduire une demande budgétaire complémentaire à la FWB. Pour la FWB, c'est plus facile de maintenir un budget constant d'année en année.

Leader : possibilité de demander des compléments financiers pour poursuivre ces projets. Pour cela, il faut un accord préalable de la FWB.

Montants octroyés sur les plateformes de coopération lors du CP 2017-2021 (les 3)

Total demandé par an : 235 000 euros (Ouest : 75 000 euros /Est : 60 000 euros /Pulsart : 100 000 euros)

Montants réellement perçus :

2018 : 29 023 euros

2019 : 49 360 euros

2010 : 69 692 euros

2021 : 90 000 euros

Ce qui existe pour l'instant entre les cc

- Fiche de coopération intégrée dans toutes les demandes de contrats-programmes
- Balises Coryn, document intégré dans toutes les demandes de contrats-programmes
- Convention signée entre les partenaires
- Contrat-Programme rédigé par la FWB : les enjeux, les objectifs spécifiques et les actions culturelles spécifiques présents dans la fiche de coopération et la convention sont repris dans chaque Contrat programme envoyé par la FWB.

Qu'a-t-on comme retour de la FWB par rapport aux plateformes de coopération ?

Le système des coopérations semble soutenu au niveau du Ministère FWB. **L'idée est d'argumenter dans le courrier adressé à la FWB, par rapport à la +value des coopérations pour chaque CC.**

Scène de villages colle bien aux enjeux :

- CCJO soulève le fait que le conseil d'orientation du CCJ trouve que des activités comme SDV ou Quartier en fête sont les activités qui ont le + de sens, et sont très positifs sur ces activités. Parmi leurs 10 coups de cœur : Scène de villages, quartier en fête et chapelle de Jodoigne bien classés.
- Dans le sondage *Enragez-vous*, ce sont les événements culturels et artistiques qui ont été pointés en 1er comme merveilles.
- CCP : la coopération a beaucoup de sens, elle répond aux enjeux du territoire, Scène de villages renforce l'action culturelle du CC et c'est très positif, même s'il doit ajouter du financement lui-même.
Par contre, c'est compliqué en investissement de personnel, petite équipe – c'est une charge en plus.
- CCB : n'est pas demandeur d'un tel événement mais son public aime. SDV rajoute une couche de travail supplémentaire alors qu'ils sont déjà noyés par leurs propres activités, c'est lourd. Il précise que c'est aussi au détriment de leurs missions premières (ateliers, débats, etc.)
Il existe déjà des événements similaires sur le territoire (Forestival). Mais CCB préfère leur implication sur SDV que Forestival car plus de liberté de choix (organisation, programmation, etc.). Si on a les moyens de faire SDV, on le fait.

Conclusion

Solliciter un RDV au cabinet avec Sophie Levêque assez rapidement. **Accord des 3 CC pour être co-signataires de la demande à la FWB.**

2. Renouvellement des plateformes de coopération/fiche culture GAL : Timing

Qu'allons-nous devoir faire ?

1. **Autoévaluation des plateformes** : partenariat et projets (ou de quelques projets)
2. **Analyse de l'évolution des données territoriales** depuis le dernier CP, analyse variée (démographie, enseignement, économie...)
3. **Réajustement des enjeux et objectifs** suite à l'autoévaluation et à l'ajustement du diagnostic
4. **Etablissement de nouvelles perspectives d'actions culturelles** pour les prochaines plateformes
5. **Rédaction des nouvelles fiches** de coopération

Timing

Le timing entre le GAL Culturalité et la remise du CP du CCBW, et donc des fiches de coopération, ne coïncide pas. Or, il faut faire correspondre la fiche de coopération avec la fiche culture Leader.

Le CCBW doit rentrer son CP au 30 juin 2020 (CP 2022-2026)

Leader se situe sur 2021-2027. L'appel à projet Leader ne sera sans doute pas lancé avant 2021 et le GAL ne peut pas lancer le processus de renouvellement de la fiche culture avant les autres fiches.

Pour le CP du CCBW :

Il doit être validé par le CA et l'AG du CCBW

Pour les fiches coopération

- la note doit être validée dans chaque CA de CC (dans les grandes lignes → note d'intention)
- + convention signée entre partenaires au 30 juin 2020 (objectifs et engagements des parties → vérifier ce qui est réellement demandé par la FWB (quand doit-on rentrer ces conventions, en même temps que le CP ou par la suite ?) Les présidents des CC ont signé cette convention pour le précédent CP.

TIMING – proposition	
Coopération culturelle Est – FWB 2022-2026	Leader-GAL 2021-2027
Mai-octobre 2019 Auto-évaluation des publics via un questionnaire lors des SDV	Mai-octobre 2019 Auto-évaluation des publics via un questionnaire lors des SDV
Nov-Décembre Lifting de l'auto-évaluation ; diagnostic (AFOM ?) (2GT) → réactualisation de l'analyse partagée – 4 pages (// Bibliothèque) → auto-évaluation des projets et des partenariats → Faire la publicité de cette démarche auprès des partenaires reconnus par la FBW. (MJ, Bibi, etc.)	Nov-Décembre Début de l'auto-évaluation spécifique projets culturels Diagnostic light culture (via Alice) 2GT

Décembre : Journée professionnelle sur le diagnostic avec experts et ateliers, à l'échelle du BW (CCBW)	
Janvier-mars 2020 Définition des enjeux, stratégie et actions (2GT)	Janvier-juin 2020 Diagnostic territoire pour Leader ? Partiel pour focus culture
Avril – Juin 2020 Rédaction Validation des grandes lignes par les CA des CC (ou AG ?)	
Juin 2020 – remise CP CCBW + fiches plateformes de coopération	Juin 2020 – janvier 2021 Définition stratégie Leader ?
	Juin 2021 Appel à projet Leader ?

Comment actualiser les données froides ? Pistes

- Voir contrat de développement territorial – Province.
- Demander qu'Alice (GAL) actualise certains chiffres du diagnostic Est BW d'octobre à décembre (= 1eres bases pour un diagnostic light culture // CDT (Alice)
- CATU, CCATM : source d'infos, dernières projections basées sur 2018 jusque 2035 – 18% de la population en +.
- Récolte des infos auprès de chaque CC
- Maison d'Urbanisme : Midi de l'urbanisme sur mixité sociale en lien avec l'aménagement du territoire. (chercheuse de Liège : pourrait-elle analyser certains chiffres concernant la mixité sociale ?)

Après : interpréter ces données, les analyser → y associer un regard extérieur (voir chercheuse MU), idéalement entre septembre et décembre.

SDV : Evaluation des publics

Quelles questions poser dans le questionnaire vers les publics pour mieux percevoir leurs perceptions de l'événement ? → retravailler le questionnaire et définir une ou deux questions en plus pour nourrir cette évaluation par les publics.

Propositions de questions pour SDV :

- Qu'est-ce que cet événement vous apporte ?
- *plus de connaissance de votre village
- *rencontre des gens
- *découvrir des spectacles
- * nouveau regard sur ce lieu
- * vivre un moment convivial
- * autre

- Avez-vous rencontré des connaissances ? des voisins ? De votre rue ? proche ? Avez-vous l'occasion de les revoir prochainement ?
- Avez-vous déjà assisté à d'autres Scène de villages ? Lesquelles ? Où ? Quelle fréquence ? (pour tester la circulation des publics)
- Qu'avez-vous découvert ? Cela vous a-t-il donné un nouveau regard sur votre lieu de vie, sur l'espace public, avez-vous découvert de nouvelles choses ?

3. Divers

- Présentation de la plateforme collaborative Est BW développée par le GAL et du Projet smart Hesbaye/smart rurality – université de Namur - voir Power point.
- Proposition d'organiser un repas entre équipes : CCB-CCP-CCJO-GAL /MTBH ? MCL
Un resto à midi ? un barbecue ? Petits jeux sur la région ? CC sont partants. Période à définir.

PV PULSART – Plénière du 23 mai 2019 – rencontre à Columban

Présents : Muriel Bastianelli (CCBA), Élodie Glibert (CCBA), Myriam Masson (CCBW), Emmanuelle Windelinckx (CCBW), Cécile Voglaire (CCG), Émilie Lavaux (CCG), Céline Capouillez (CCR), Brigitte Peremans (CCR), Nathalie Lourtie (CCI), Vincent Geens (CCO), Elyane Clesse (CCO), Anicée Hicter (CCI), Pierre-Yves Darquenne (CCI), Pierre Anthoine (CCT), Julie-Anaïs (CCW), Christel Ghin (CCW), Virginie Janssens (CCB) et Julie Nicod (CCBW)

Excusés : Karim Sarton (CCI), Stéphanie Croquet (CCJ), Emmanuel Paÿe (CCB), Caroline Sauvage (CEC Les Ateliers du Léz'arts), Ariane Hanin (CCBW)

1/ Retours sur PLAY

a) Infos sur les trois expos programmées en 2019 :

La logistique :

- Le dispositif complet de l'expo mesure +- 10 m de long
- L'apéro mécanique : max 50 personnes. Possible de le proposer plusieurs fois selon budget du CC.

La médiation :

- Le satellite est animé par Ariane et une personne de la structure accueillante (prévoir une seule animation/jour voire 2 grand max – activité intense et physique)
- Les ateliers scolaires longs « gaming » (proposés par ACMJ) et courts (par Laurianne et Dorothée)
- Le gaming : dès la 4e primaire, durée : 3-4 heures ? Plus long que prévu.
- Les courts : convient aux ados, 9-13 ans et aux familles. Animation tampon encreur et grands panneaux noirs. Durée : 1h30

La communication :

Les supports de communication sont adaptables en fonction des activités choisies par les structures accueillantes.

- Sur le drive : complément d'infos : teaser, dossier de presse, dossier pédagogique, photos...
- 2 capsules promotionnelles > 1ère pour le tout public + 2e pour les institutions
- 1 reportage expliquant bien l'ensemble de la démarche des artistes et de PLAY de manière générale
- Possibilité d'un encart dans l'Avenir → à contacter deux semaines avant
- Campagne Facebook via le CCBW
- **Rencontrer Hélène de la com du CCBW minimum 1 mois avant !**

b) Retour des partenaires :

Genappe :

- Perceptions différentes selon les âges.
- Ressentent le côté glauque // la tête de bébé dans un cube.
- Permis de toucher ou réactiver des partenariats.
- Belle diversité des publics // resto social.
- L'apéro était top pour toucher de nouveaux publics – ce n'est pas dans l'habitude de faire ce type de formule le soir. Événement complet.
- Le tout public a moins été touché malgré les différentes animations proposées (2 nocturnes : le mercredi et le samedi + ouverture le dimanche).

- Les ateliers sont la force de l'expo. Très ludiques.

Outil à développer : un carnet pour les adultes (infos sur les démarches des artistes) – ont reçu le carnet pour enfants.

Communication : suggestion de mettre en avant **le terme « installation » plutôt qu'exposition**. Les gens s'attendent à autre chose qu'un dispositif visuel/numérique.

Waterloo :

- Cas de personnes choquées // interprétations subliminales, questionnement sur la morale.
- Certains adultes ont été interpellés par l'univers assez sombre → contraste avec leur représentation de l'enfance. Autre exemple : l'épicerie sociale, ce sont les organisateurs qui ont refusé de présenter l'expo à leur public.
- Besoin d'outils pour y faire face – le reportage sur les artistes aurait pu les aider à contextualiser l'expo
=> importance d'une médiation autour de l'expo : comment cette proposition artistique est-elle née ? Est-ce que l'enfance est toujours quelque chose de coloré ?...
=> permis des débats intéressants.
- L'expo a permis de redécouvrir l'espace d'exposition de Waterloo > nouvelle exploitation de l'espace grâce à Allal et Fred de l'équipe technique du CCBW.
- Les ateliers sont la force de l'expo. Plus difficile d'accès sans.
- L'apéro a dû être annulé car difficile de communiquer dessus.
- Besoin de démarcher le public – beaucoup de portes fermées.
- Le public n'a pas l'habitude de ce type d'expo (qualitative et artistes pros) – aurait aimé avoir plus de temps pour profiter plus de l'expo.
=> notez que le projet est conséquent et exigeant en termes de ressources humaines → bien prévoir de l'inclure dans sa programmation de saison.

Braine-l'Alleud :

- Idem pour les démarches de public.
- Pas beaucoup de monde pour le Tout public mais ça a permis d'avoir du temps pour échanger avec les visiteurs.

Apéro : la MJ et l'École des Arts étaient présents.

- Le montage de l'expo a pris du temps (réglage vidéoprojecteur) → rodage de l'expo.
- Belle aventure humaine (tout le projet) et la rencontre avec les publics.
- L'expo se trouvait au 2e étage de l'École des Arts (le we, quelques personnes perdues en route).
- Animations/visites : 15 classes dont 10 uniquement pour les visites (5 classe secondaires), 2 après-midi famille (certaines familles sont venues avec leur papa au lieu d'aller au basket), 4 après-midi tout public et 6 satellites (homes, hôpital et enfants autistes).
- Un groupe ne parlant pas le français avec la cellule article 27 du CCBW (Alice et Gwen). Certains sont revenus avec leurs familles.

Ateliers +++ retour +++ échanges +++

Satellite : dans les homes, certaines personnes ont évoqué la guerre – d'autres étaient très âgées et n'étaient plus toujours habiles de leurs mains... situation parfois surréaliste mais l'expérience était super. Idem avec des enfants autistes, animation tampon et finissent par en avoir sur le front. Les « soignantes » étaient ravies.
=> Beaucoup d'échanges.

Pour eux, le film n'aurait pas été nécessaire pour aborder l'expo.

- => Chaque centre culturel a ses propres réalités et besoins.
- => Le projet réunit pleins de choses qui font écho aux objectifs d'un CC // diversité des publics, contacts avec associations et nouveaux partenaires...
- => La thématique du jeu touche parce qu'elle est universelle. Peut-être à retenir pour les prochaines expos...

Autres remarques générales :

- L'accueil de PLAY exige beaucoup de temps de la part des centres culturels. Il permet de toucher de manière pertinente un large public, de nouer de nombreux partenariats avec des institutions culturelles et sociales grâce aux outils mis à disposition. **Ce projet doit être mené par un animateur au niveau local quasi full time lors de l'accueil + le CCBW.** PLAY doit être partie prenante de la programmation du CC qui accueille.
- Thème du « jeu » très vendeur pour les structures et les associations.
- Importance de bien entourer le public. Beaucoup de dialogues sont nécessaires pour que la diversité des publics puissent entrer dans l'œuvre. Pas toujours évident même si l'oeuvre est attractive au départ.
- Ce serait un + d'avoir les artistes au vernissage.

Apéro mécanique :

- Retour de Myriam participant avec sa famille : elle a aimé le côté participatif bienveillant. Toute la démarche des yeux bandés, où l'on pénètre dans l'œuvre et invité à exprimer des choses... Le fait de raconter une histoire par rapport à un objet dans l'expo... à exprimer ses émotions... et tout l'accompagnement critique/réflexion qui en découle... Super manière de faire « culture ».
- Ne pas minimiser les publics non avertis // parfois propos racistes, homophobes → bien entourer, bien expliquer..
- Revoir le nombres d'activités « tu préfères... »
- Retirer les missions où les objets ne sont pas visibles dans l'expo.
- Bien laisser 1 à 2 minutes la bande son les yeux fermés. Il y a parfois des blancs, pas possible de le corriger.
- Souhait d'un micro pour Simon.

c) Questions/réponses / suggestions des futurs accueillants :

Problématique des budgets des écoles provinciales. Elles doivent remettre leur budget en juin pour l'année à venir

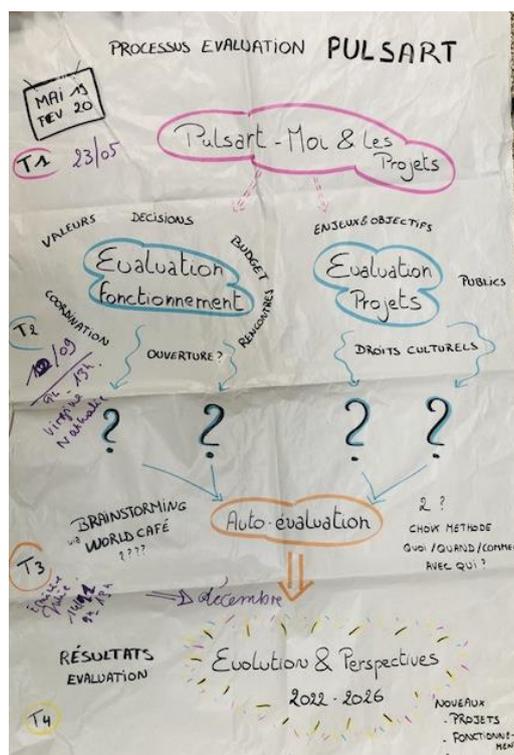
=> Limite les sorties, peu de liberté d'action par la suite... dossier très contraignant pour les directions.

Voir pour le coût des animations... Est-ce un frein ?

- 3€ / pers. pour les ateliers courts
- 5€ / pers. pour les ateliers longs avec ACMJ
- 12€ / pers. pour les Apéros mécaniques
- 4€ / pour les ateliers famille > 12 € pour 4 personnes (1 adulte 3 enfants ou 2 adultes 2 enfants)
- 50 € pour la sortie du Satellite, 0 € en cas de difficulté de paiement, à discuter avec la structure
- Micro-visite : gratuite
- 1€ pour le carnet du visiteur en cas de visite libre, 0€ pour les jeunes élèves ou écoles de devoirs

Pierre proposait d'exposer les résultats des ateliers // faire le lien entre les productions des ateliers et l'installation. Pourrait inciter le tout public à se rendre à l'expo pour voir les réalisations des enfants → Faire attention car ce n'était pas le but des ateliers, à voir en fonction des partenaires qui souhaitent accueillir.

2 / Processus d'évaluation en 4 étapes



→ Pour plus infos, cf. document remis lors de la réunion.

En résumé :

1^{ère} étape : + spontanée

a) Moi & les projets

Utilisation de la méthode KISS pour évaluer son rapport aux projets.

- 4 couleurs de Post-it : Keep > vert / Increase > jaune / Stop > rose / Start > bleu
- Toutes les photos des projets (depuis 2016) réalisés ou non sont disposées sur la table.
- À l'arrière de l'image, la légende de l'activité.

=> L'objectif est de connaître l'intérêt des participants pour chaque activité et de voir quelles sont les zones d'intérêt pour la suite.

b) Moi & l'institution

À partir de l'Arbre d'Ostende, se positionner par rapport à PULSART.

(pas eu le temps de le faire)

=> L'objectif est de connaître la position des participants au sein de la plateforme en 2019 et voir quelle position ils souhaiteraient occuper lors du prochain contrat-programme.

2^e étape : + analytique

Au départ des choix réalisés par les partenaires à la création de PULSART : enjeux, objectifs, droits culturels, publics => évaluer un projet qu'on a apprécié et un qui n'a pas fonctionné.

>>> dégager deux questions pour l'autoévaluation.

Même chose pour le fonctionnement de la plateforme : fréquence rencontres, coordination, budget collectif, RDV... => on vérifie ce qui fonctionne ou pas.

>>> dégager deux questions pour l'autoévaluation.

3^e étape : autoévaluation

Sur base des questions posées en termes de fonctionnement et de projets :

- on élargue, on affine l'angle de l'évaluation
- on définit la méthode de l'évaluation : quoi, quand, comment et avec qui ?

4^e étape : rapport d'évaluation et perspectives 2022 > 2026

- Retour des groupes de travail sur l'évaluation + proposition de perspectives.
- Validation et inscription dans le nouveau contrat-programme et nouvelle fiche de coopération.

- ÉTAPE 1 : « Moi et les projets PULSART »

VOYAGE :

Post-it vert – on continue :

- 1x/an ou 2x > un en Belgique et un à l'étranger
- Outils de médiation+++
- Voyages groupés, plusieurs structures +++ union des forces
- Départs à différents endroits
- Correspond à une attente de notre public
- Projet essentiel
- Le voyage en bus fait partie prenante de l'excursion

Post-it jaune – oui, mais... :

- Qualité des visites à améliorer quand on va dans un pays ou une région non francophone // mauvaise expérience avec le guide d'Anvers ne parlant pas le français
- Essayer de développer des visites plus interactives mais faire attention à ce que le contenu soit bien transmis à un moment donné !
- Adapter les visites en fonction des publics : pas + de 2 expos dans la journée ou 1 + un temps libre
- Varier les personnes qui organisent les voyages
- Diffusion d'un film dans le bus pour informer le public ou proposer avant (au travers une autre soirée ?) > Beaucoup de docs sur la chaîne ARTE
- Besoin d'un référent clair pour accompagner les publics Article 27, CPAS ou fragilisés tout au long du voyage
- Manque de visibilité : parfois toutes les places sont réservées avant même d'avoir entamé la communication sur le voyage. Ajouter un quota par structure et adaptable si une structure a besoin finalement de plus de place.
→ Permet un équilibre dans le public → diversité
→ Permet à chaque structure d'avoir des places disponibles au moment des réservations
- Si les voyages répondent bien à l'amélioration des droits culturels sur le territoire, comment faire en sorte que les participants se questionnent ou intègrent encore + l'enjeu de territoire ?
Pour rappel, les enjeux sont : la mobilité ; le lien social ; favoriser la mixité sociale
>>> Piste : en découvrant un patrimoine extérieur, en profiter pour faire le lien avec son propre patrimoine. Et pourquoi pas, en développant aussi le sentiment d'appartenance à un quartier
- Questionner la mobilité ? ...

SOUPER :

Post-it vert – on continue :

- ++
- Super d'avoir eu l'occasion de faire un binôme entre Braine-l'Alleud et Nivelles > permet aux équipes de se rencontrer.

Post-it jaune – oui, mais... :

- LLN les premiers → 6 au total avec changement de comédienne
- Super formule mais comment diversifier les publics ? Avoir la possibilité de le proposer plusieurs fois au même endroit ? Demande beaucoup d'énergie pour un one shot
- Développer encore + la médiation
- Accessibilité financière pose parfois question
- Projet long au démarrage puis a quand même fonctionné
- Pas assez décalé pour certains (témoignages jeunes MJ)
- Impact/retombées : des personnes du public de Genappe ont aimé le souper et du coup sont venus à l'Apéro mécanique
- À l'avenir : possibilité de travailler autour d'un artiste + connu ? ou plus accessible ?

MOBILE DREAMS :

Post-it vert – on continue :

- Occupation de l'espace public +++
- Projet participatif
- LLN : Commando de l'immobilité de Sarah Conti
- Besoin de faire des liens pour apporter du contenu mais aussi utiliser les ressources existantes // l'expo à la Monnaie de Paris : associations de chercheurs et d'artistes
- Mieux mettre en regard avec d'autres projets existants. Par ex : en collectant des travaux de chercheurs, en contactant la Maison de l'urbanisme... ! Investir des acteurs pour porter le projet et le relayer
- Genappe : O. Sonck atelier très participatif, porteur et très efficace visuellement, ça a bien fonctionné. Idem à Hamme-Mille
- Braine : top en termes de collaboration avec l'artiste et avec les partenaires, car ils étaient 4 à travailler avec Thierry Verbeeck
- Hamme-Mille : bon impact + belle expo solo d'Olivier Sonck
- Rixensart : le public n'a pas perçu ce qu'était Mobile Dreams, mais le projet de Catho a fonctionné
- Julie : si on souhaite organiser des ateliers participatifs, il est nécessaire d'y apporter une attention particulière pour qu'il y ait suffisamment de personnes pour assurer une belle dynamique au sein des participants, pour l'artiste aussi et qu'ils génèrent un contenu porteur sur plusieurs séances. Minimum 8 pers. mais idéalement 12 et plus car il y a toujours de la déperdition en route si on organise plusieurs séances
- Premier grand partenariat > intéressant et belle collaboration

Post-it jaune – oui, mais... :

- Rayonnement faible : œuvres trop dispersées, trop peu nombreuses : qui a vu le projet ?
→ solution : travailler avec plus d'artistes ou un seul, restreindre le champ d'action
- Démarche intéressante
- Souhait d'une thématique + accessible et + commune // PLAY : le jeu
- Peu visible, pas de fléchage
- Peu d'implication voire aucune des pouvoirs locaux et transports publics
→ pas d'identification au projet ? Choix politique ? Peut-être à impliquer, informer dès le début pour se sentir concerné ? (les informer sur nos actions et ainsi développer une relation de confiance avec eux ?)

- 2 abribus/commune : c'est trop peu
- Qu'est-ce que le public en retire ? // besoins d'explications
- Territoire trop large, 4 artistes, c'est trop peu

Activités de médiation propres aux CC :

Post-it vert – on continue :

- Les outils de médiation +++
- Cocotte +++ déclinable selon les lieux, les expos

Post-it jaune – oui, mais... :

- Aide de la plateforme pour des projets clés (concours, biennale...) : outil relais et/ou rôle de conseil, de soutien. Besoin de définir qui, quoi, comment ça se met en place
- Les événements clés des CC mériteraient d'être relayés sur la plateforme mais aussi des infos, des outils...
→ but : plateforme de partage et d'échange

Jamais développé et à faire :

- Une expo entre CC mais avec une place aux artistes amateurs ?
- Le PAM : espace à exploiter ?
- Réseau d'artistes à partager entre structures (un répertoire ?) qui pourrait se retrouver sur le site de la plateforme ou sur le drive ?
- L'organisation d'une visite guidée d'un projet phare de chaque structure (en interne : permet de se rendre compte du fonctionnement de chacun) et aussi la proposer au Tout public (plateforme-relais)

PLAY

Post-it vert – on continue :

- Satellite +++
- Gaming +++ approche nouvelles technologies, relation avec les jeunes
- Top expo – diversité des publics
- Dispositif complet

Post-it jaune – oui, mais... :

- Les démarches : cohérence/liens avec le territoire ? Apportent-elles une meilleure compréhension de l'enjeu de territoire ? Bonne question d'évaluation.

PROJETS NON DÉVELOPPÉS

- Créer et former un groupe d'ambassadeurs qui circuleraient sur tous les événements du BW :
post-it : comme au BPS22, développer un lien avec les écoles, à vérifier – oui – à développer en lien avec les voyages ? – excellente idée qui permettrait d'apporter des compétences aux CC qui en manquent – soutien à la médiation
- Réalisation publication bisannuelle :
post-it : aura-t-elle un impact ? à destination de quel public ? ; elle finira à la poubelle... ; oui
- Réalisation publication de capsules valorisant les artistes
post-it : en partenariat avec les structures d'accueil de la jeunesse (MJ, AMO...) mais aussi du 3^e âge ? ; réalisation de capsules >> non ; autre formules ? oui ; oui c'est un bon moyen de promouvoir les artistes ; yes ; 2 intérêts ; 1 intérêt mais pas prioritaire ; 1 stop

- Intégration des artistes dans un réseau national et international
post-it : pas compris ? ; idem ; oui à explorer ! ; oui à la Ferme du Douaire à Ottignies
- Projet Face à Face (nuit au musée)
post-it : oui super projet ; expérience inédite + immersion + nuit extraordinaire ; déjà exploré ; 1 intérêt
- Résidences d'artistes en scolaire
post-it : adapter une proposition pour le scolaire et l'extrascolaire (déjà aux Ateliers d'art de la Baraque, possibilité de développer sur 3 mois). Oui, mais comment faire ? ; Oui ; Déjà exploré, très intéressant ; Attention, les écoles sont surchargées ; 2 structures intéressées
Braine : réalisation d'une cabane + journée spéciale...
Tubize : via la cellule extrascolaire de la Ville. Réalisation de capsules vidéo d'une minute projetées au cinéma, très porteur
- Résidence d'artiste + événement autour de la création numérique
Post-it : Intérêt pour 5 structures ? – Cela pourrait soutenir les petites structures
- Autres thématiques
Sciences et culture, même combat !
Fracture numérique / accès à la technologie pour tous !
Le climat & développement durable
Art, entre normalité & anormalité !

3/ Planification des nouvelles étapes d'évaluation

Prochains RDV :

- Étape n°2 : **le mardi 10/9 – 9h à 13h** – détails suivront (prépa avec Virginie et Nathalie)
- Étape n°3 : **le jeudi 14/11 – 9h à 13h** – détails suivront (prépa avec Julie-Anaïs et Émilie)

En décembre : Colloque – Analyse du territoire (diagnostic des grands axes des enjeux de territoire).
Proposition de formation sur l'autoévaluation, en attente de confirmation.

4.6.5.

Des données sur le territoire : Diagnostic territorial partagé du GAL, les ateliers du territoire en Hesbaye brabançonne et fiches démographiques du Brabant wallon

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

Beuvechain, Incourt, Jodoigne, Perwez, Hélécine, Orp-Jauche, Ramillies



Document de travail - Juin 2017



DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

Ruralité

Démographie

Logement

Foncier

Activités économiques

Commerces

Services

Mobilité

Ressources Naturelles

Agriculture

Paysage

Patrimoine

RURALITE

Non pas une, mais des ruralités!

Quelles sont les caractéristiques fortes de la ruralité en Hesbaye Brabançonne ?

Quels sont les éléments qui menacent l'identité rurale de la Hesbaye Brabançonne ?

AGRICULTURE

*l'(es) espace(s)/ les plaines agricoles
l'agriculture / le pâturage
les promeneurs dans les campagnes
la diversité des cultures agricoles*

AGRICULTURE

*l'arrachage des haies dans les champs
la disparition des agriculteurs
l'agriculture industrielle et les grandes cultures
la disparition des petites parcelles et du bocage
dû au remembrement*

SOCIO- ECONOMIE

*l'espace de convivialité
la qualité de vie
la population mixte des villages
les villages actifs : les citoyens y vivent
et y travaillent (présence de commerces)*

SOCIO- ECONOMIE

*l'esprit de clocher
l'individualisme
le manque de repères identitaires
la non- intégration
le non-respect des nouveaux arrivants
le manque d'activités économiques/culturelles/sportives, ...
un village dortoir qui se vide la journée
les zonings*

PATRIMOINE

*le patrimoine rural
le vieux bâti
les chemins et sentiers
l'histoire*

MOBILITE - ENERGIE

*le trafic/ le bruit/la circulation
la préservation des chemins de campagne et de certains sentiers
les axes routiers qui n'acceptent plus tous les véhicules
l'éolien*

PAYSAGE

*le paysage légèrement vallonné
les paysages dégagés/ouverts/openfields
les villages parsemés dans l'espace des cultures agricoles
la faible densité du bâti
les ouvertures paysagères*

DEMOGRAPHIE / LOGEMENTS / FONCIER

*l'accroissement de la population
la densité de logements
une forte urbanisation
l'extension des lotissements non-ruraux
l'urbanisation en ruban/l'étalement ou éparpillement urbain
l'architecture hétérogène des nouvelles constructions
la spéculation immobilière
le rapprochement des entités villageoises (conurbation)
les constructions d'immeubles à appartements*

RURALITE

Des communes rurales à semi-rurales selon des critères théoriques

Classification DG03 basé sur les secteurs statistiques*

Communes rurales

Jodoigne
Orp-Jauche
Perwez
Incourt

+ 85% de secteurs
statistiques ruraux

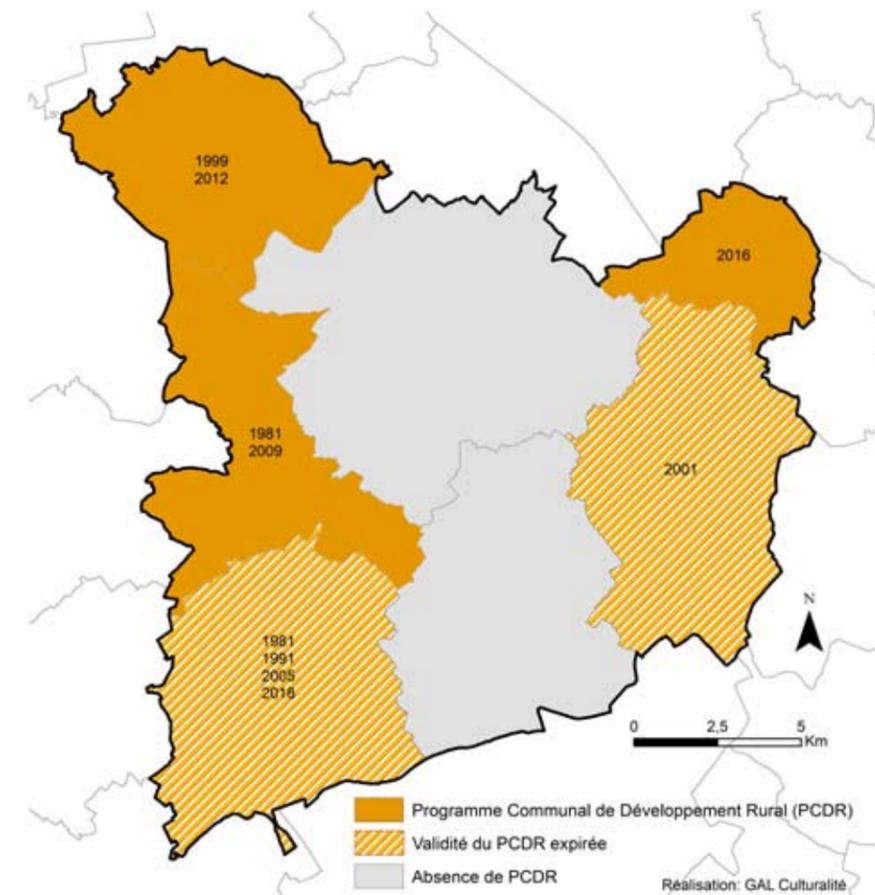
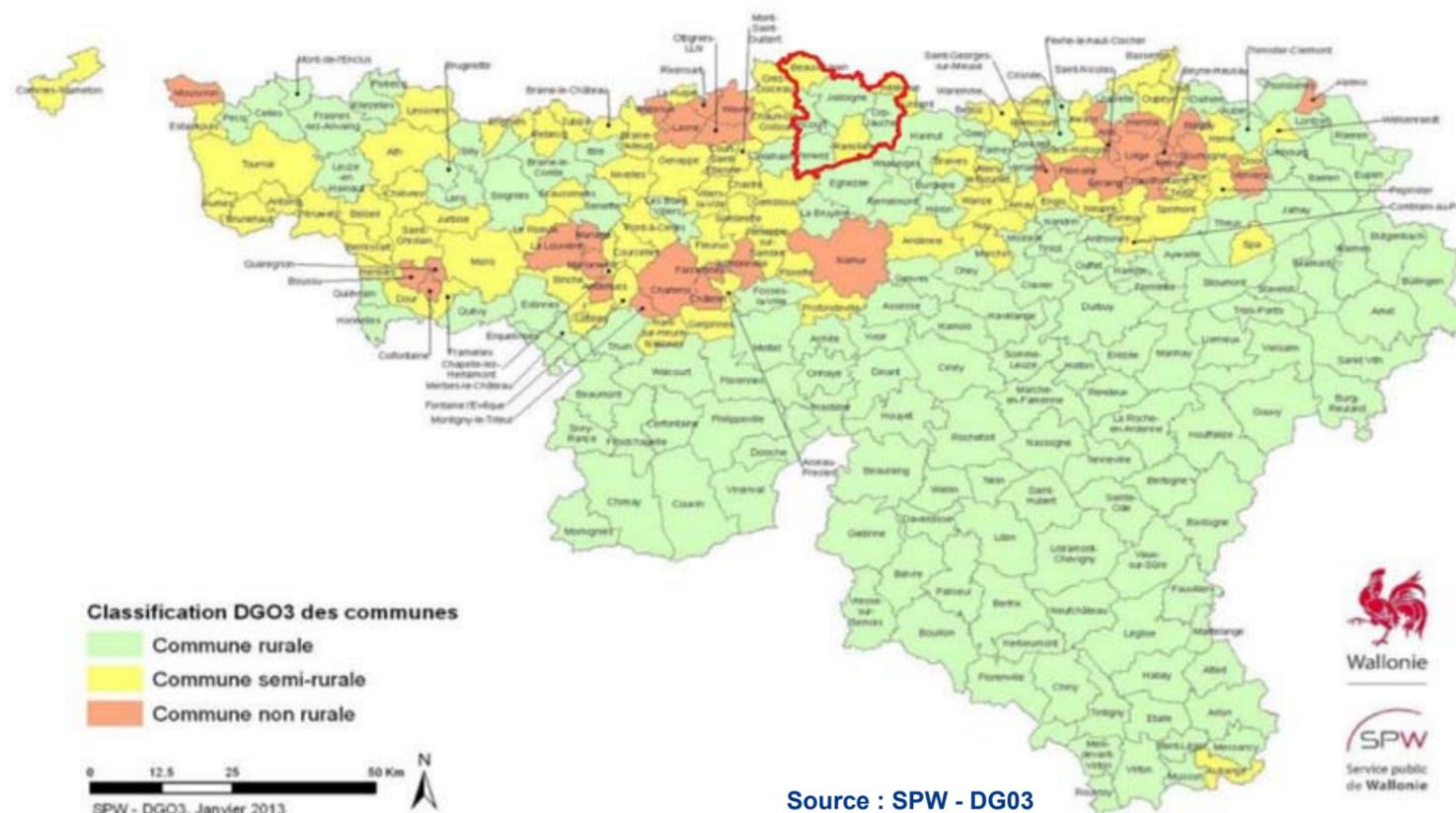
Communes semi-rurales

Beauvechain
Ramillies
Hélécine

60 à 85% de secteurs
statistiques ruraux

Secteur statistique rural = > 80% de surfaces rurales ou < 150 hab/km²

Les communes rurales et semi-rurales peuvent se lancer dans un Programme Communal de Développement Rural (PCDR)



* un secteur statistique est l'unité de base territoriale créée par la DG Statistiques à un niveau plus détaillé que la commune. Leurs limites correspondent généralement avec des éléments clairement identifiable du paysage ou des divisions administratives.

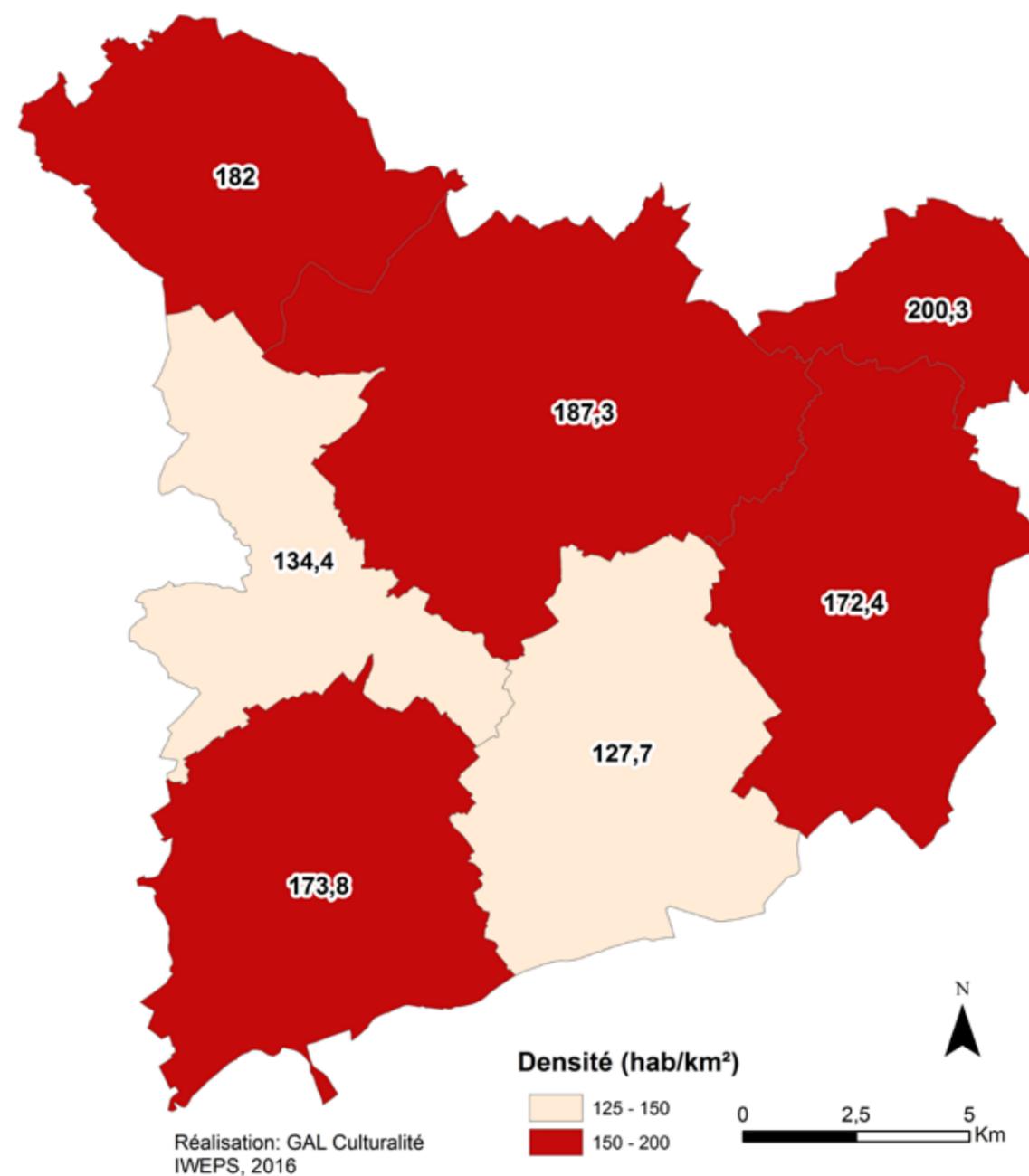
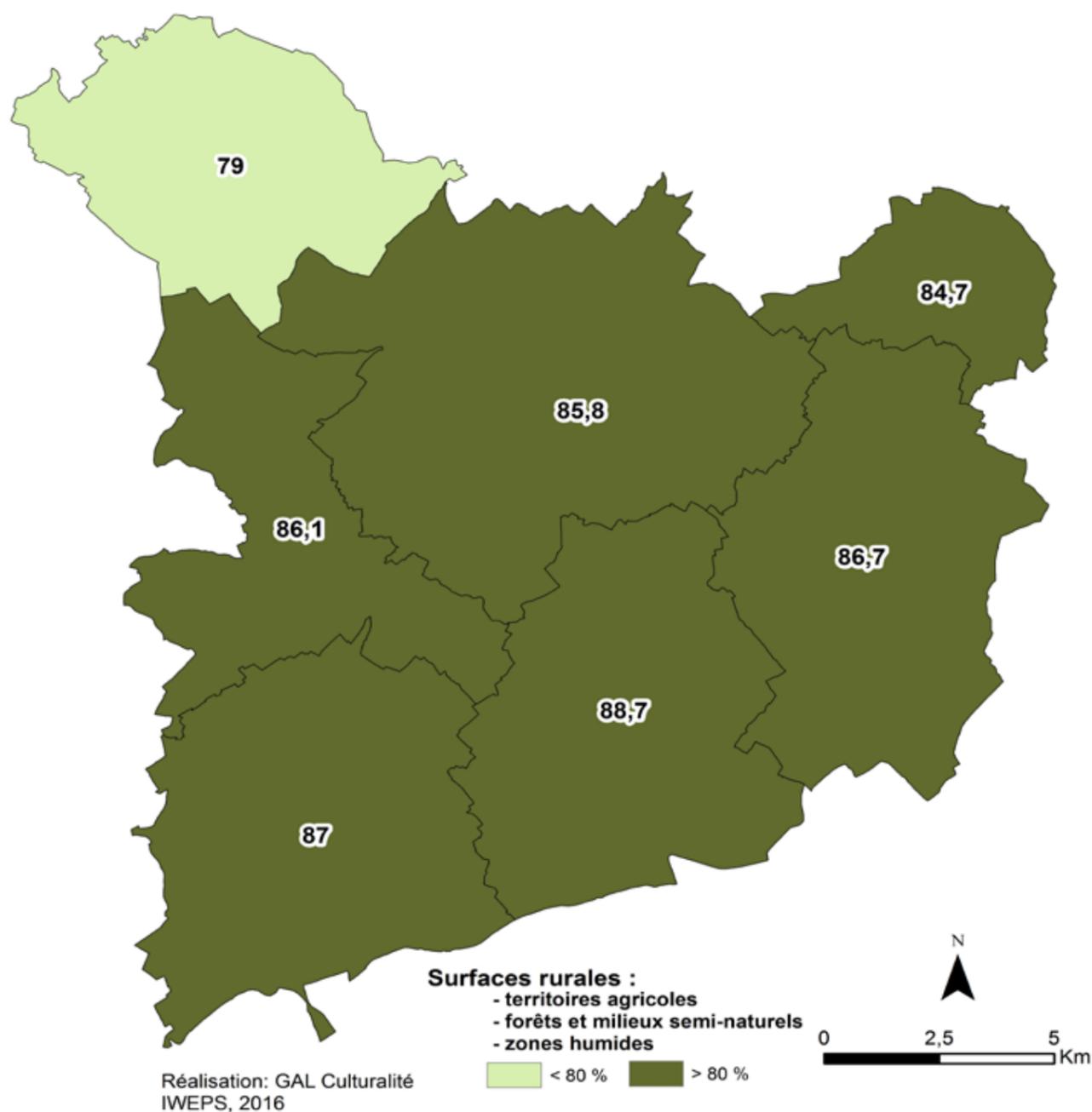
RURALITE

La Hesbaye brabançonne est rurale!

Surfaces rurales
Hesbaye brabançonne
= 85,7%

Densité de population
Hesbaye brabançonne
= 167,2 hab /km²

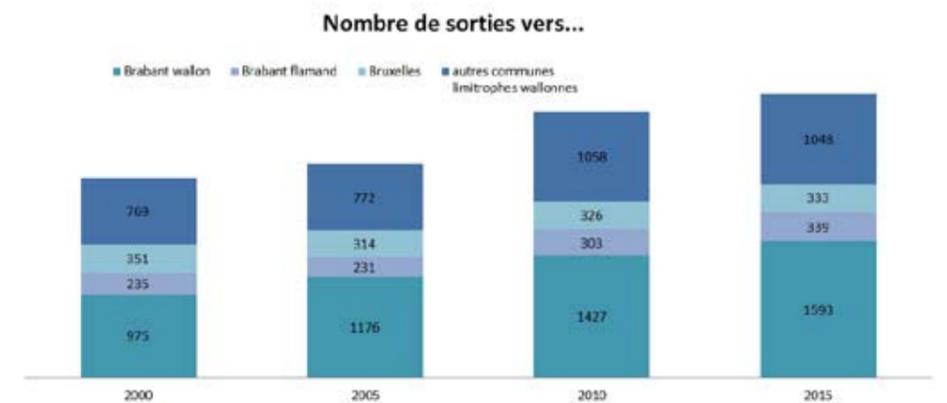
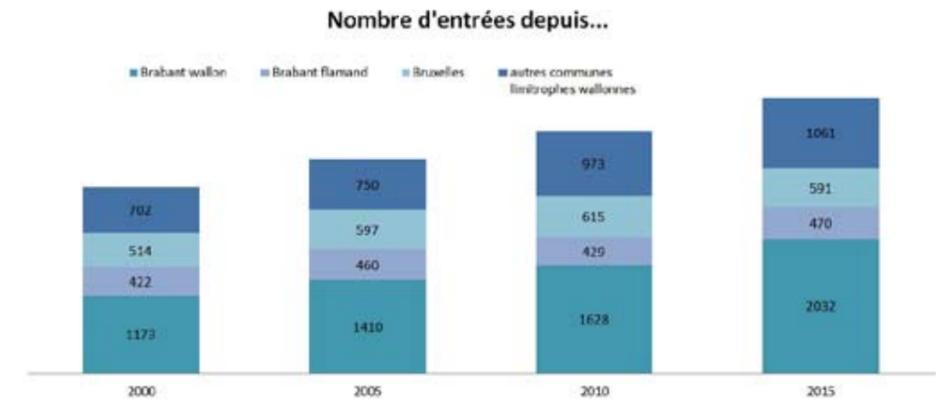
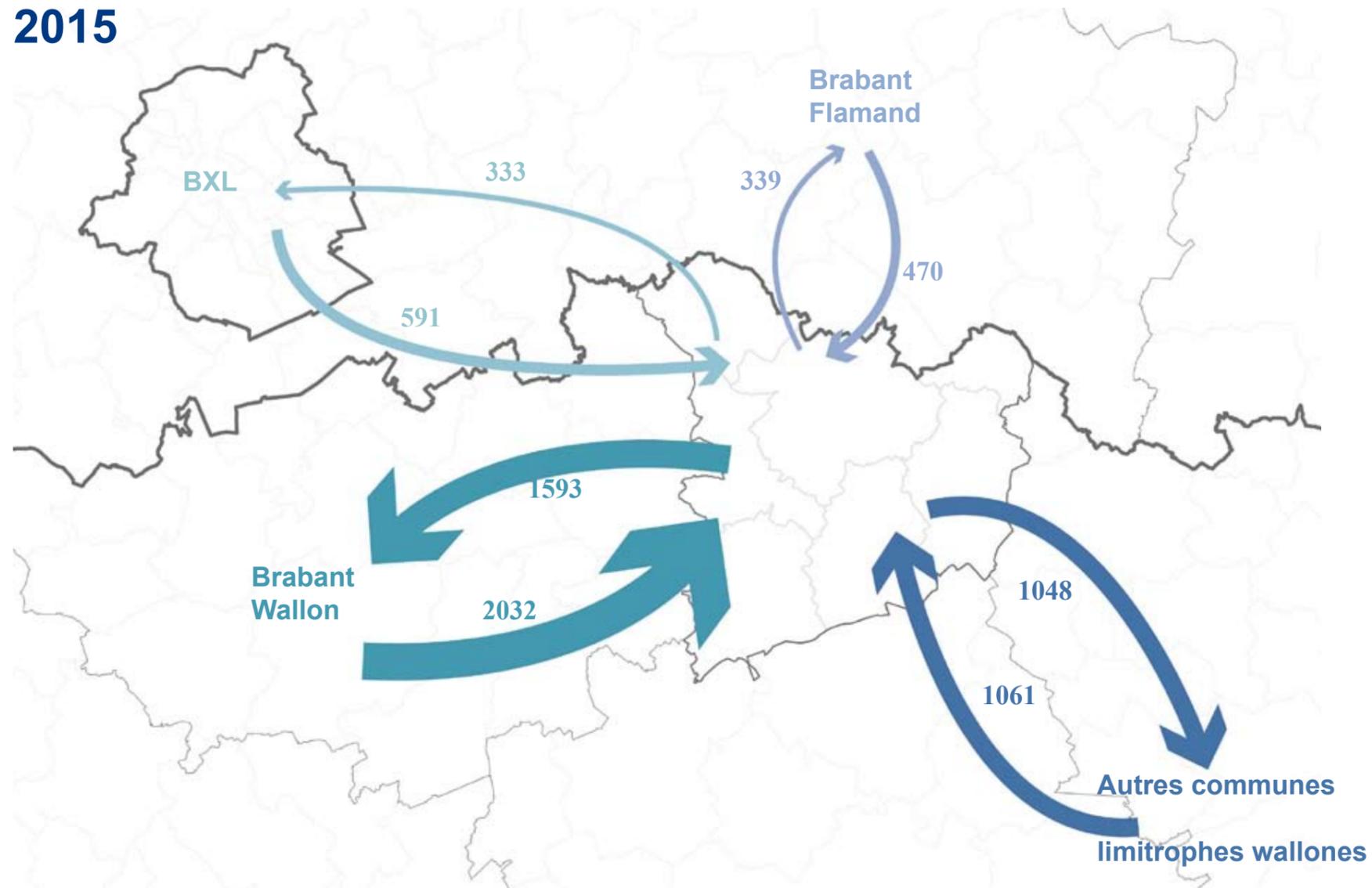
RAPPEL: un secteur statistique est rural si > 80% de surfaces rurales ou < 150 hab/km²



DEMOGRAPHIE

Migrations et périurbanisation : moteur de la croissance démographique

2015



Source : Statbel, calculs IWEPS de 2017

Taux de croissance démographique annuel pour 2015: RW (0,35%) < PBW (0,80%) < **HB (1,75%)**

Depuis 2011: ralentissement du moteur démographique

Bilan migratoire >> Bilan naturel

Solde migratoire 2015: RW (3,75/1000 hab) < **HB (entre 5,1 et 40/1000 hab.)**

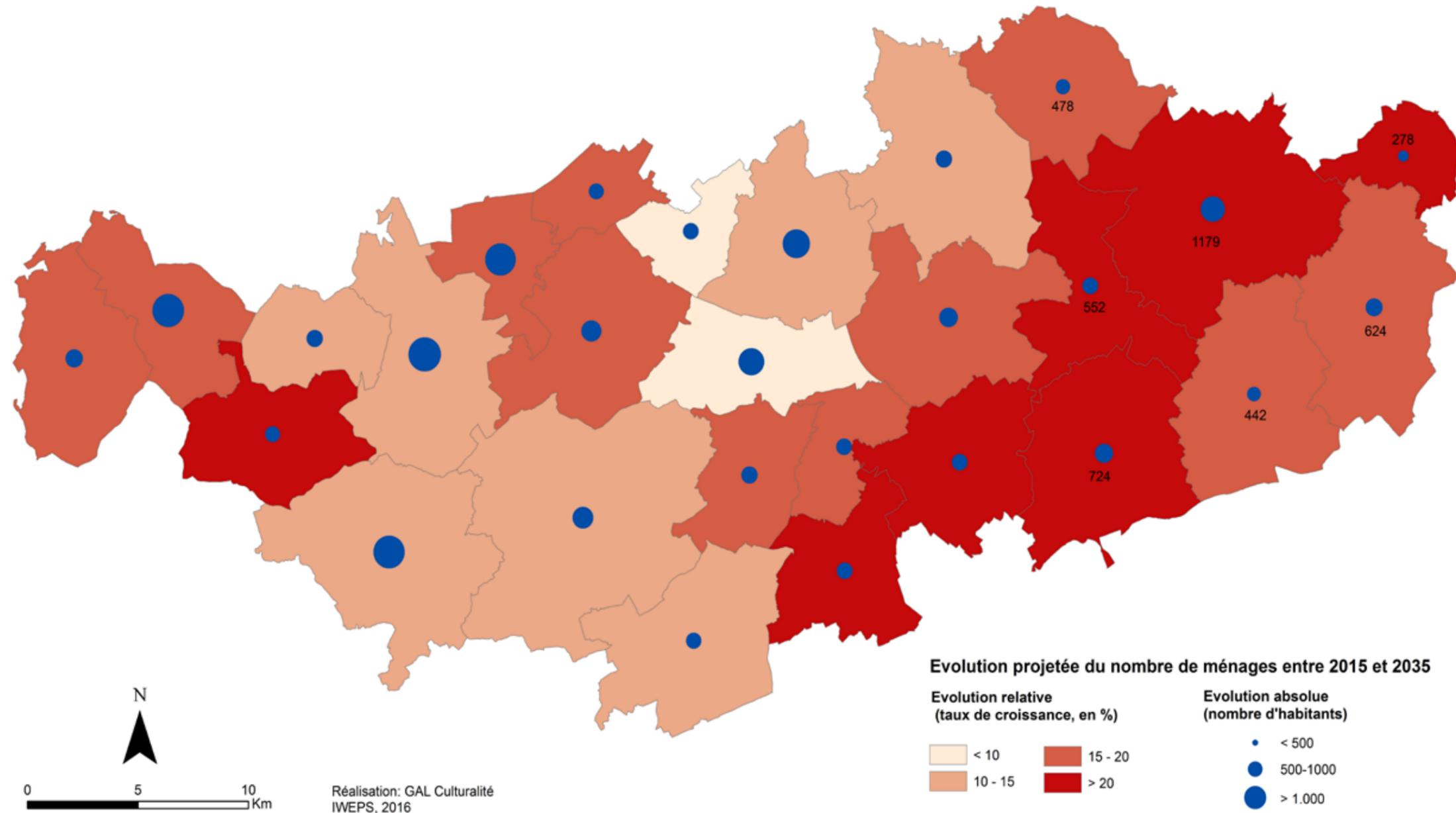
Sélection démographique et sociale: attractivité des jeunes ménages favorisés

Ménages de plus grandes tailles que dans le reste du BW

DEMOGRAPHIE

Projections: évolution relative plus importante en Hesbaye brabançonne

Evolution projetée du nombre de ménages entre 2015 et 2035

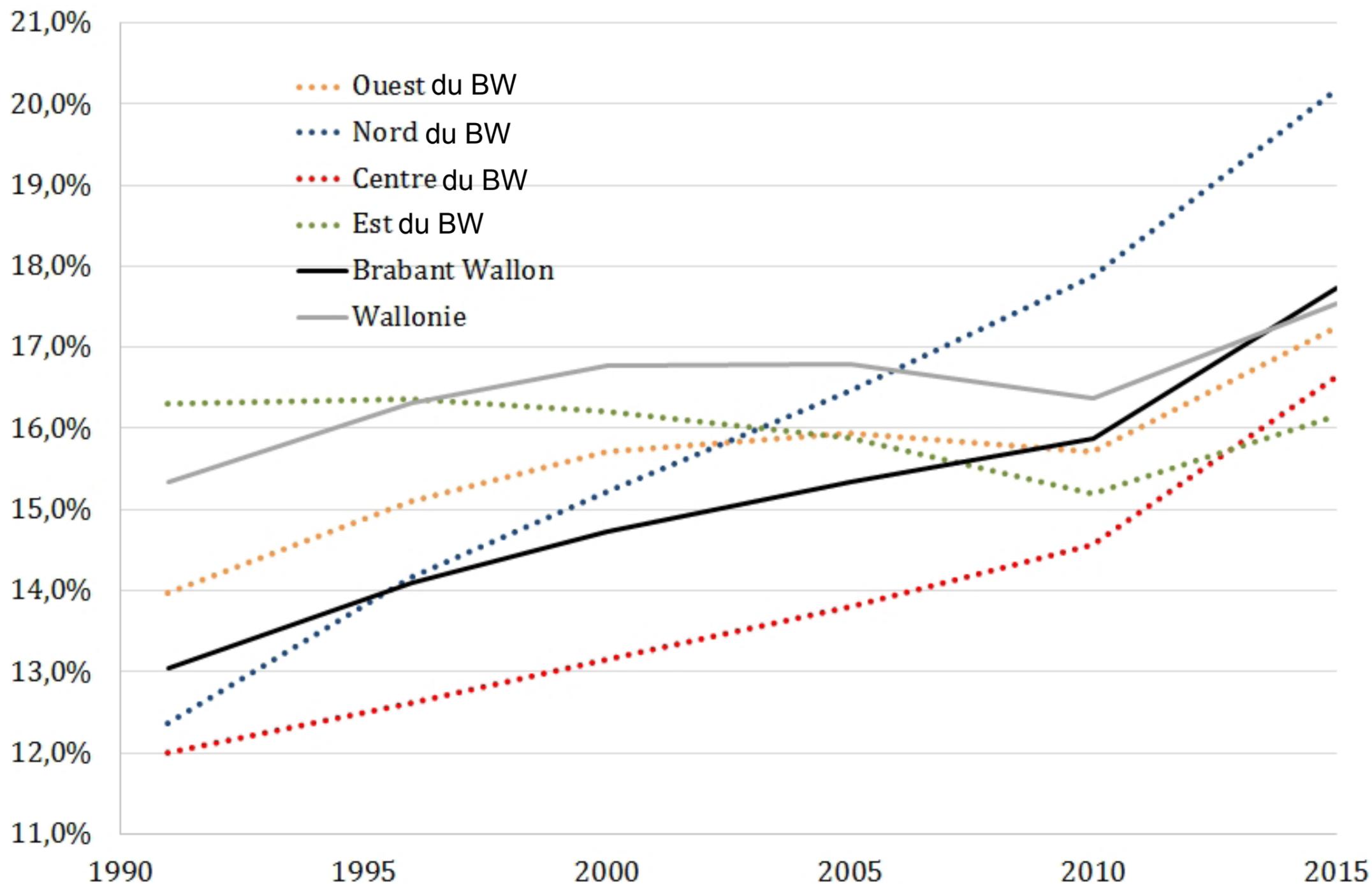


En 2016 : 53 943 habitants et 20 774 ménages privés, soit 14% de la population du BW
En 2035: 61 734 habitants et 25 051 ménages privés,
+ 7791 habitants ou 4277 ménages d'ici 2035 (chiffres IWEPS 2016)

DEMOGRAPHIE

Vieillissement: un processus plus lent en Hesbaye brabançonne

Evolution de la part des personnes âgées (65+)



Source : Centre de Recherche en Démographie et Sociétés - UCL, 2016

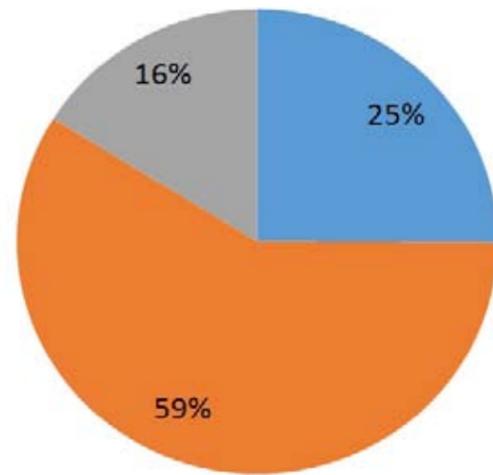
DEMOGRAPHIE

Projections par tranches d'âge

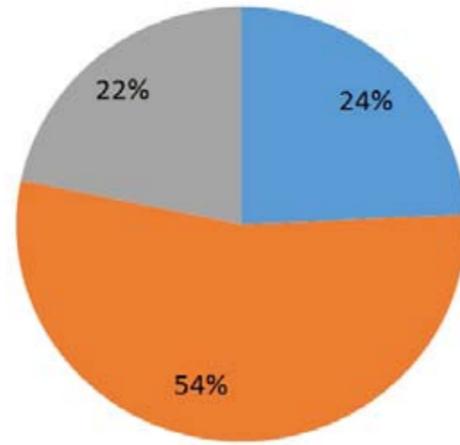
Proportion d'habitants supplémentaires sur la population totale - Horizon 2035

Hesbaye brabançonne

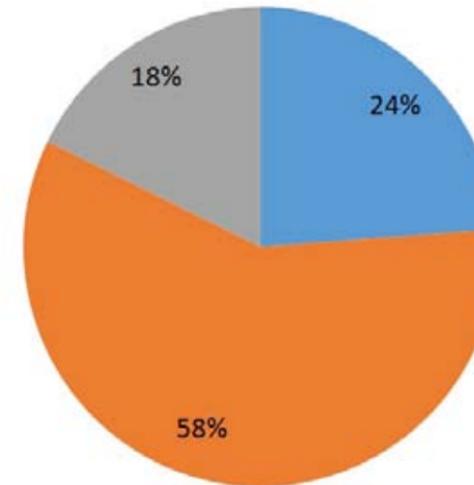
Brabant wallon



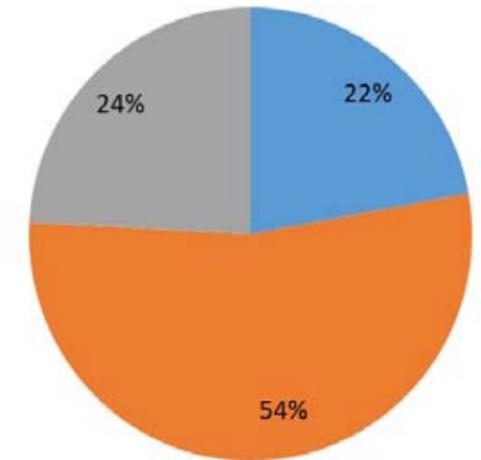
2015



2035



2015

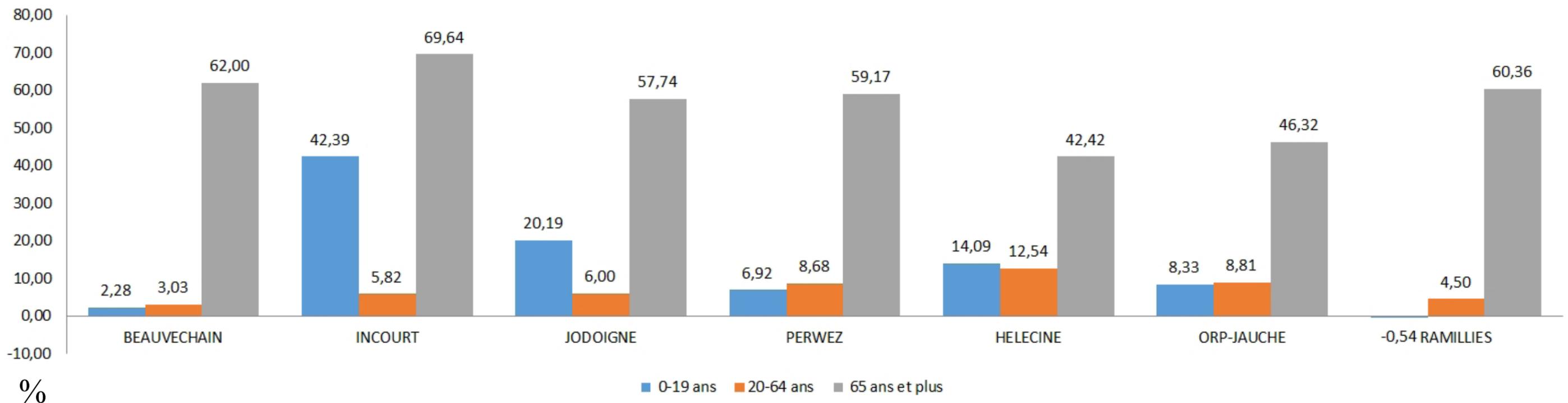


2035

■ 0-19 ans ■ 20-64 ans ■ 65 ans et plus

Source : IWEPS, données de 2016

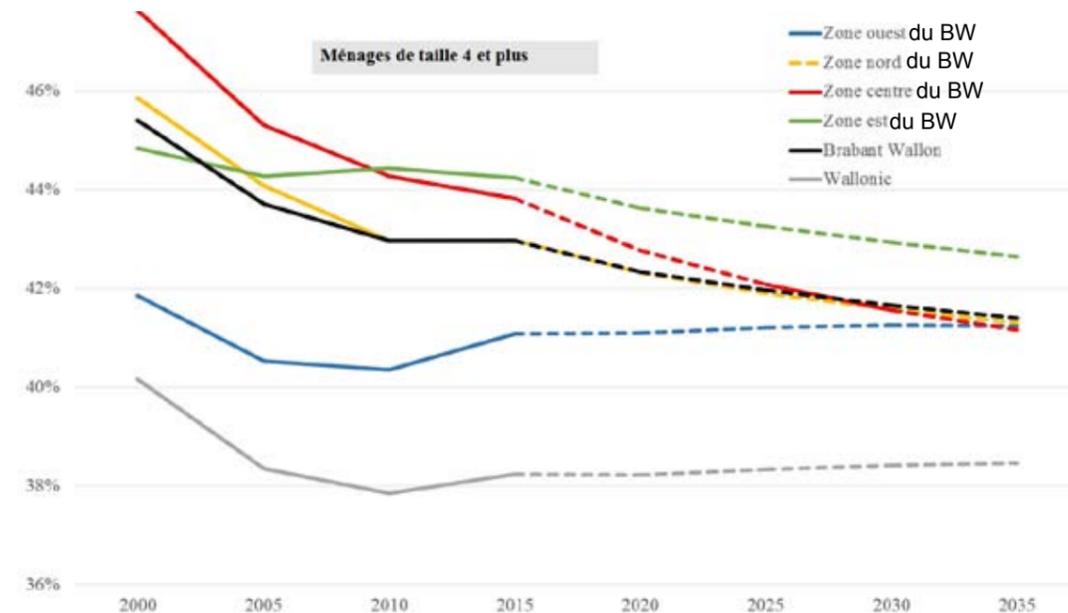
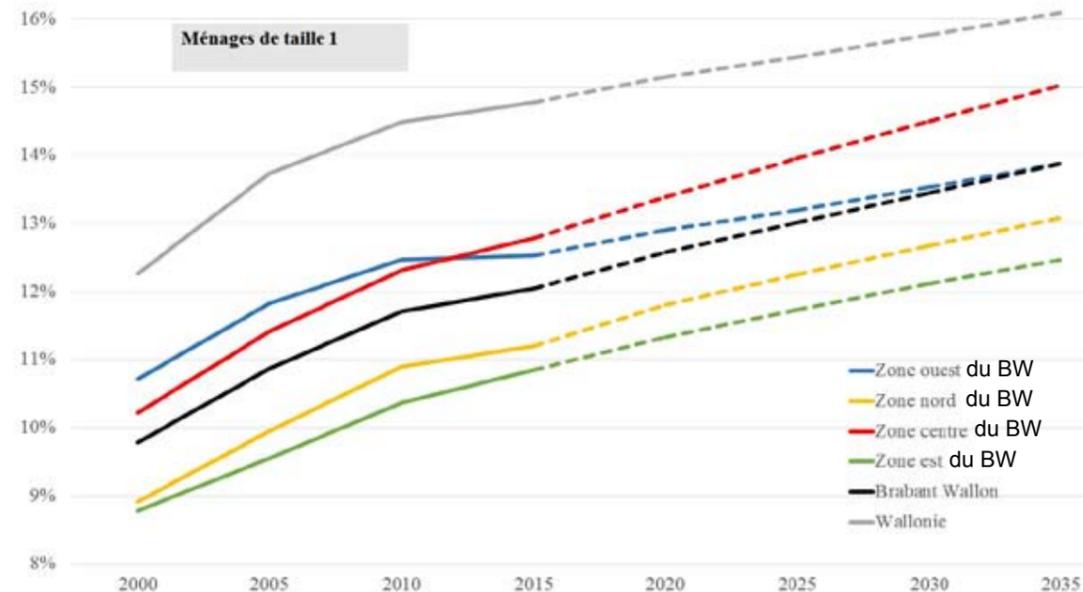
Proportion d'habitants supplémentaires par tranche d'âge - Horizon 2035



LOGEMENT

Un besoin en logements adapté à la transformation des ménages

Projections de l'évolution de la part des ménages de petites et grandes tailles



Source : Centre de Recherche en Démographie et Sociétés - UCL, 2016

Besoin en logements attendus d'ici 2035	BFP	IWEPS
Beauvechain	704	701
Incourt	557	763
Jodoigne	1435	1636
Perwez	969	1085
Hélécine	400	436
Orp-Jauche	869	896
Ramillies	582	606
TOTAL	5516	6123

Source : Statbel - IWEPS, 2016, calculs selon la méthodologie CPDT

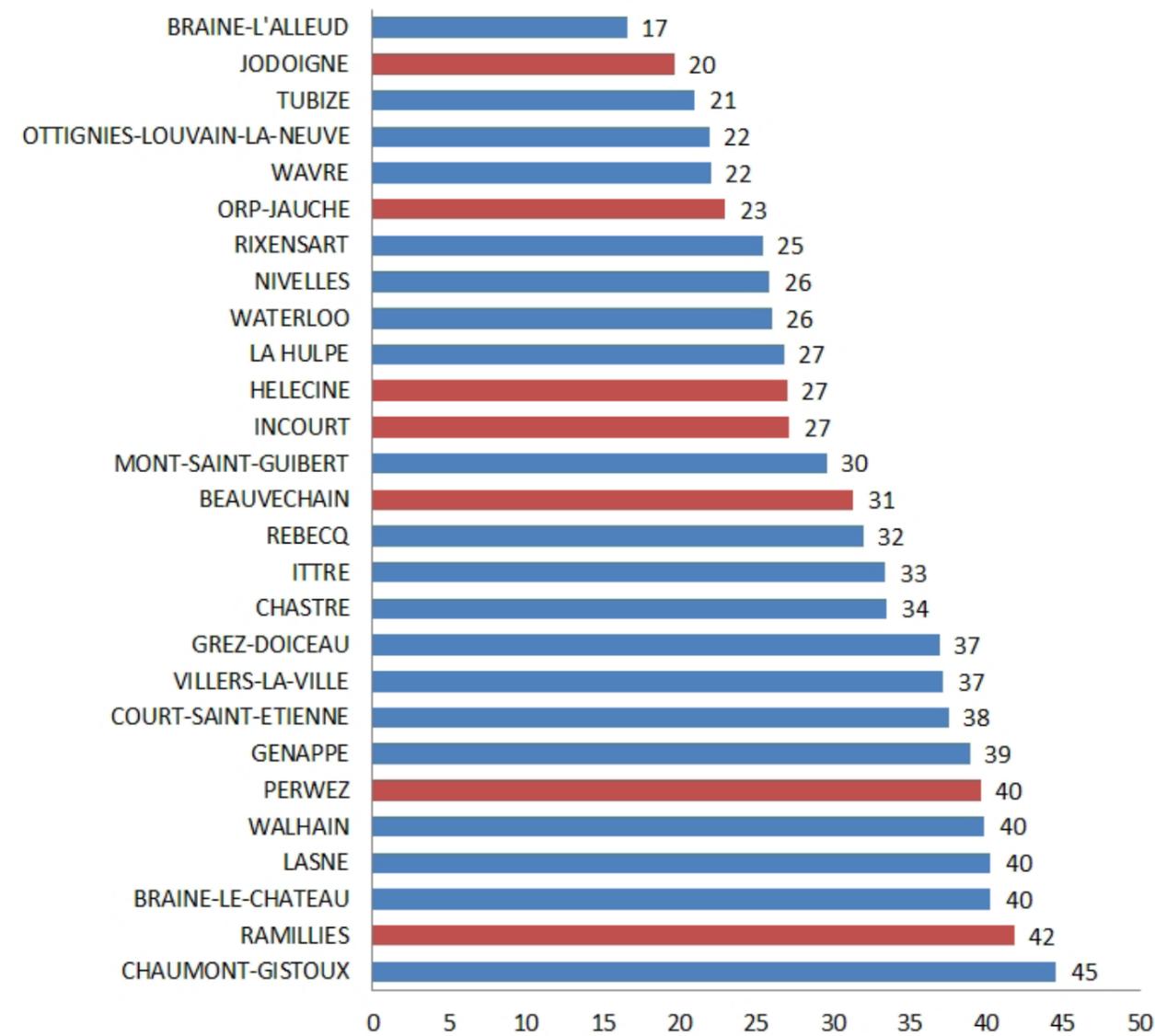
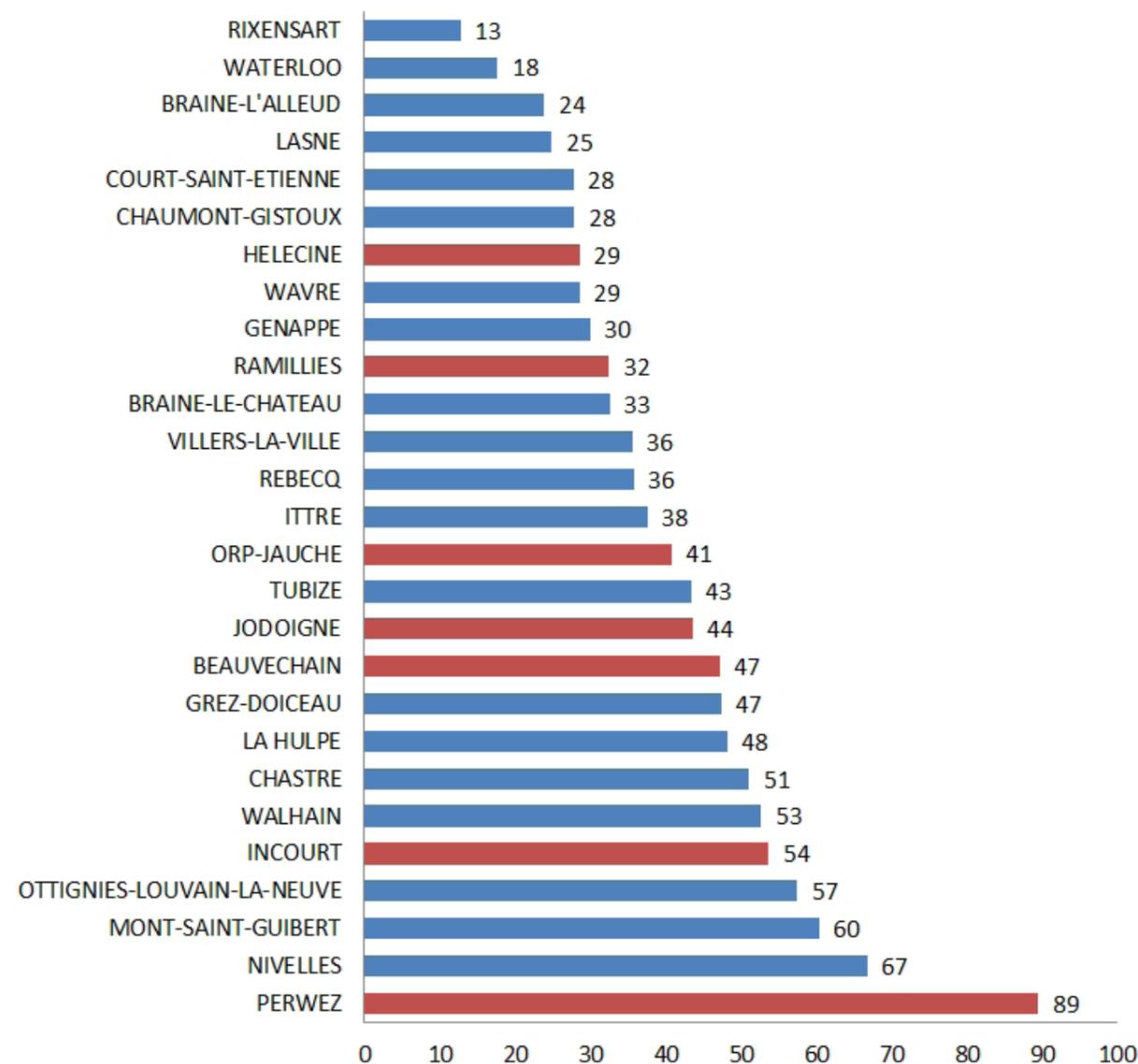
Entre 5516 et 6123 logements à créer d'ici 2035 pour 3275 à 4277 ménages
Environ 1400 logements en projet dans les cartons
Besoin important en petits logements

LOGEMENT

Permis de construction vs. permis de rénovation

Nombre moyen entre 2010 et 2015 de nouveaux logements autorisés / an / 10.000 hab

Nombre moyen entre 2010 et 2015 de bâtiments en rénovation autorisés / an / 10.000 hab



Source : Statbel , Statistiques de construction de 1996 à 2016

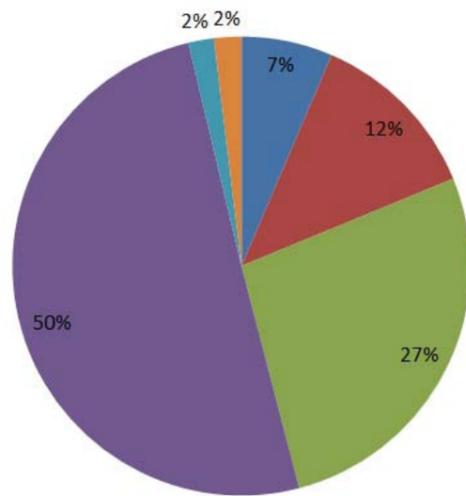
**20 % des permis de nouvelles constructions du BW sont délivrés en Hesbaye brabançonne
4 communes en décentralisation depuis le 1er juin 2017**

LOGEMENT

Fin de règne pour la maison 4 façades?

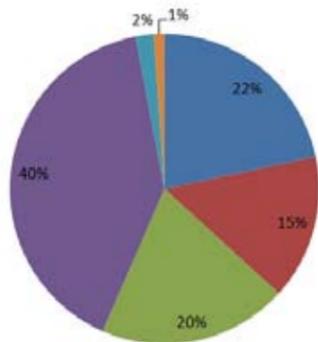
Répartition du type de logement (2015)

En Hesbaye brabançonne

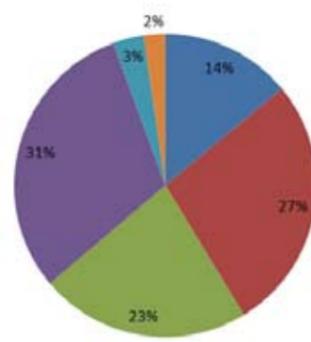


- Buildings et immeubles à appartements
- Maisons de type fermé (2 façades)
- Maisons de type demi-fermé (3 façades)
- Maisons de type ouvert, fermes, châteaux (4 façades)
- Maisons de commerce
- Autres bâtiments

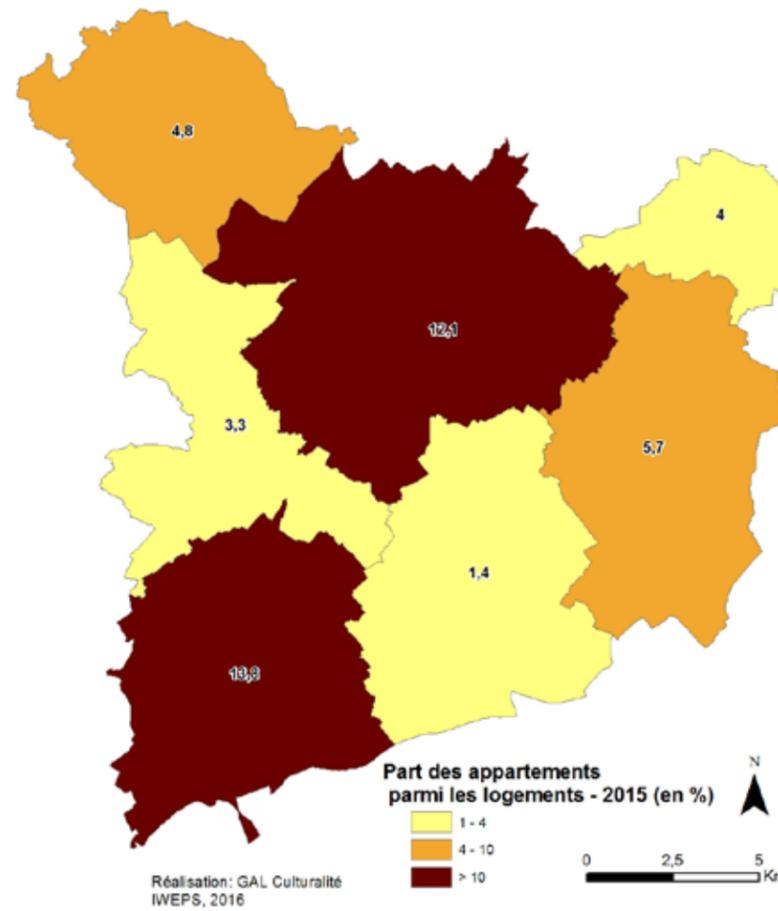
En Brabant wallon



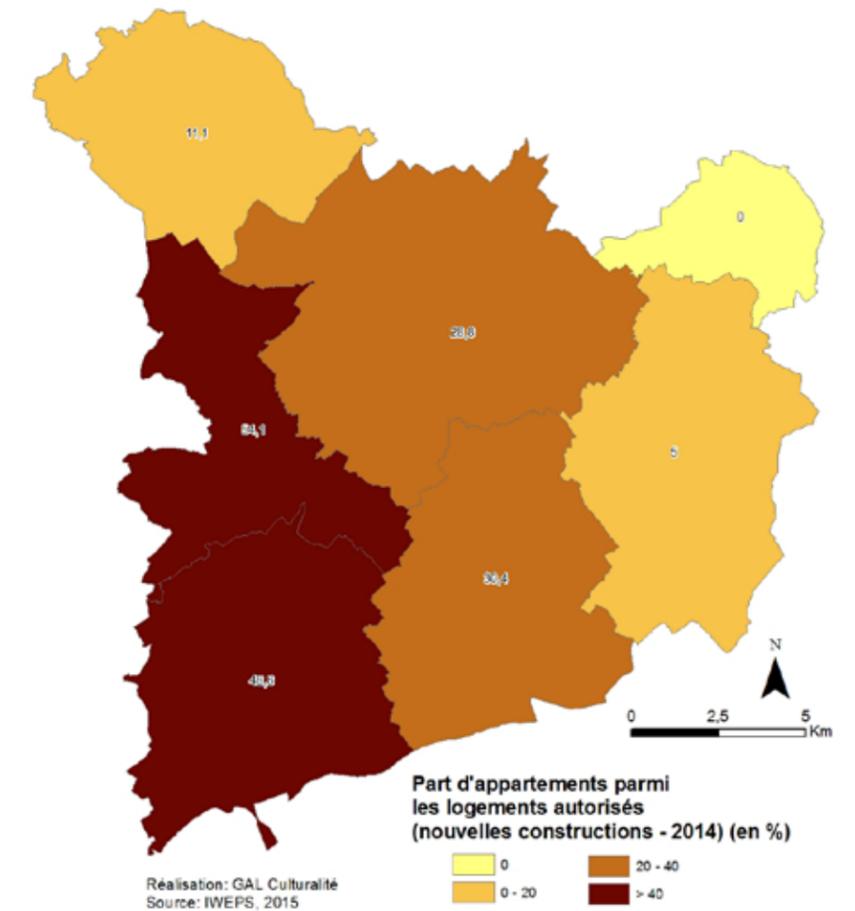
En Wallonie



Part des appartements parmi les logements (2015)



Part des appartements parmi les nouvelles constructions (2014)



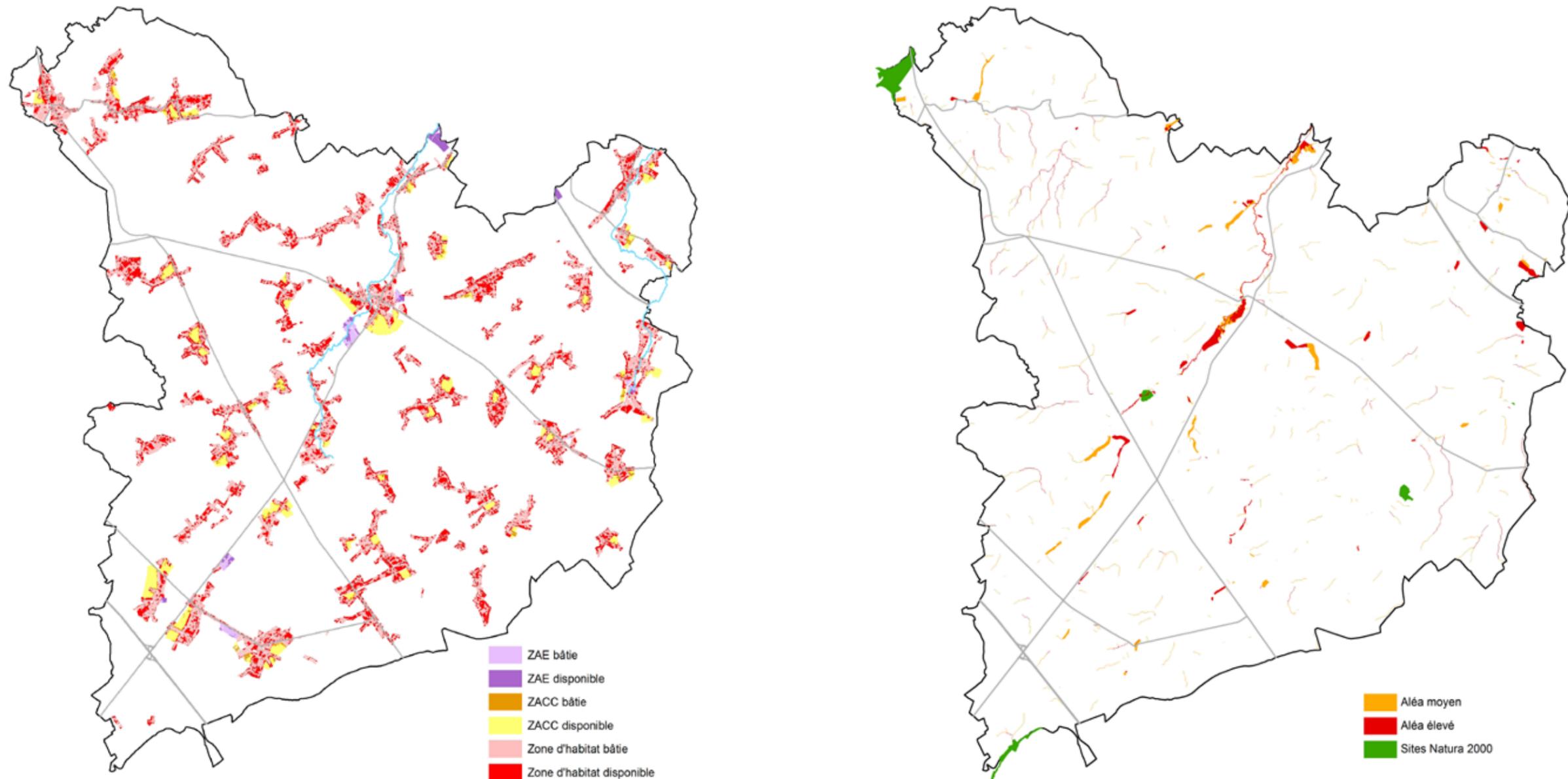
Source : Walstat, SPF Finances 2014 et 2015

Prix moyen d'une maison 4 façades 2016: RW (272 k€) < HB (301 k€) < PBW (398 k€)
3 % de logements publics en Hesbaye brabançonne (603 /21 433 logements)

FONCIER

Disponibilité foncière importante et peu de contraintes à l'urbanisation

Taux d'offre foncière nette (2016) tenant compte des contraintes à l'urbanisation



En zones d'habitat: 25 % soit 940 ha (brute: HB : 33% reste du BW: 22% - RW: 31%)

En zones d'aménagement communal concerté : 81% soit 424 ha

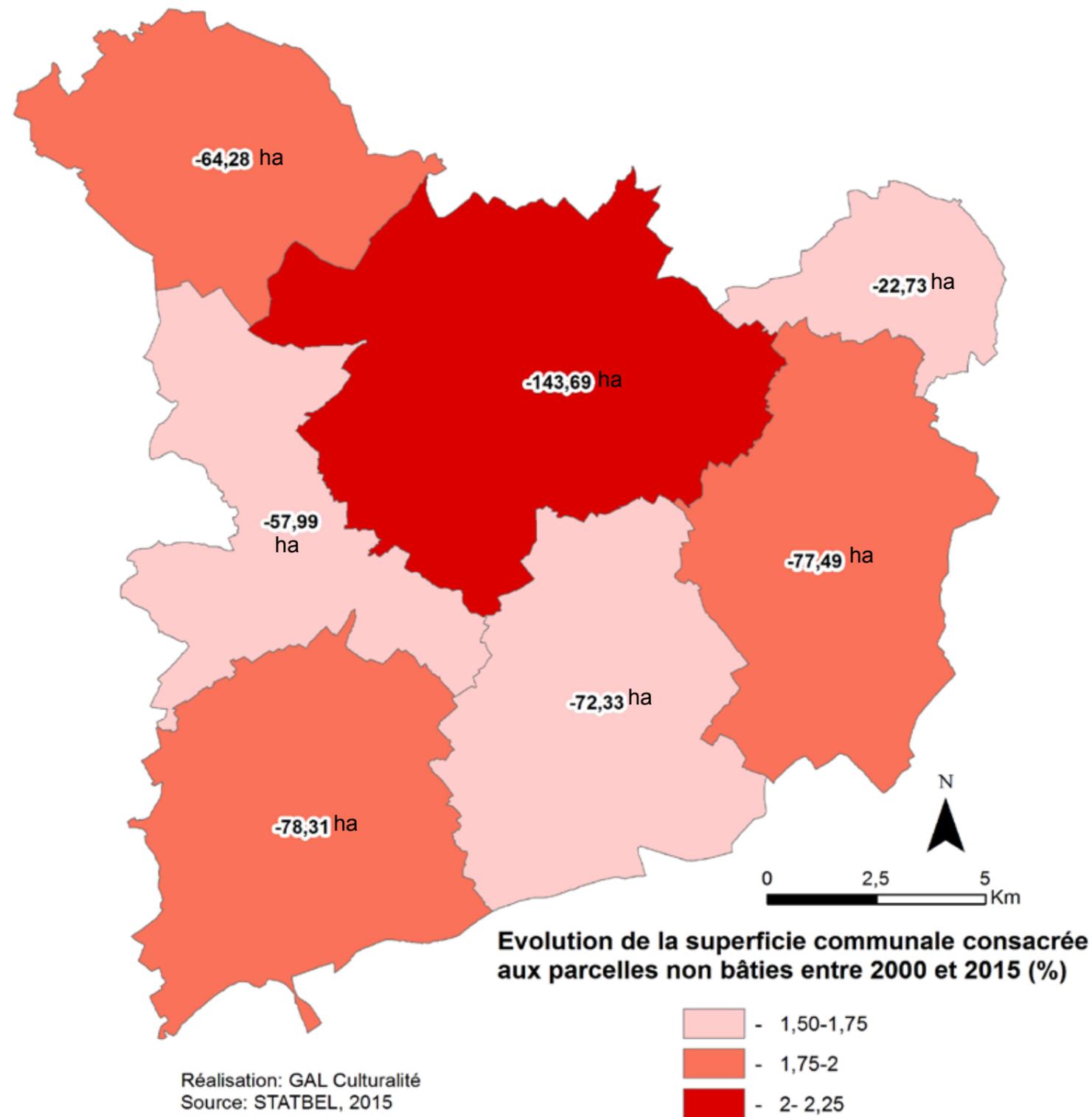
En zones d'activités économiques : 33% soit 43 ha

% disponibles en terrains publics? > en cours de demande dans chaque commune
Densité de logements/ha en zone d'habitat en 2015: HB (5,77) < BW (8,88) < RW (9,20)

FONCIER

Augmentation de la superficie des parcelles bâties

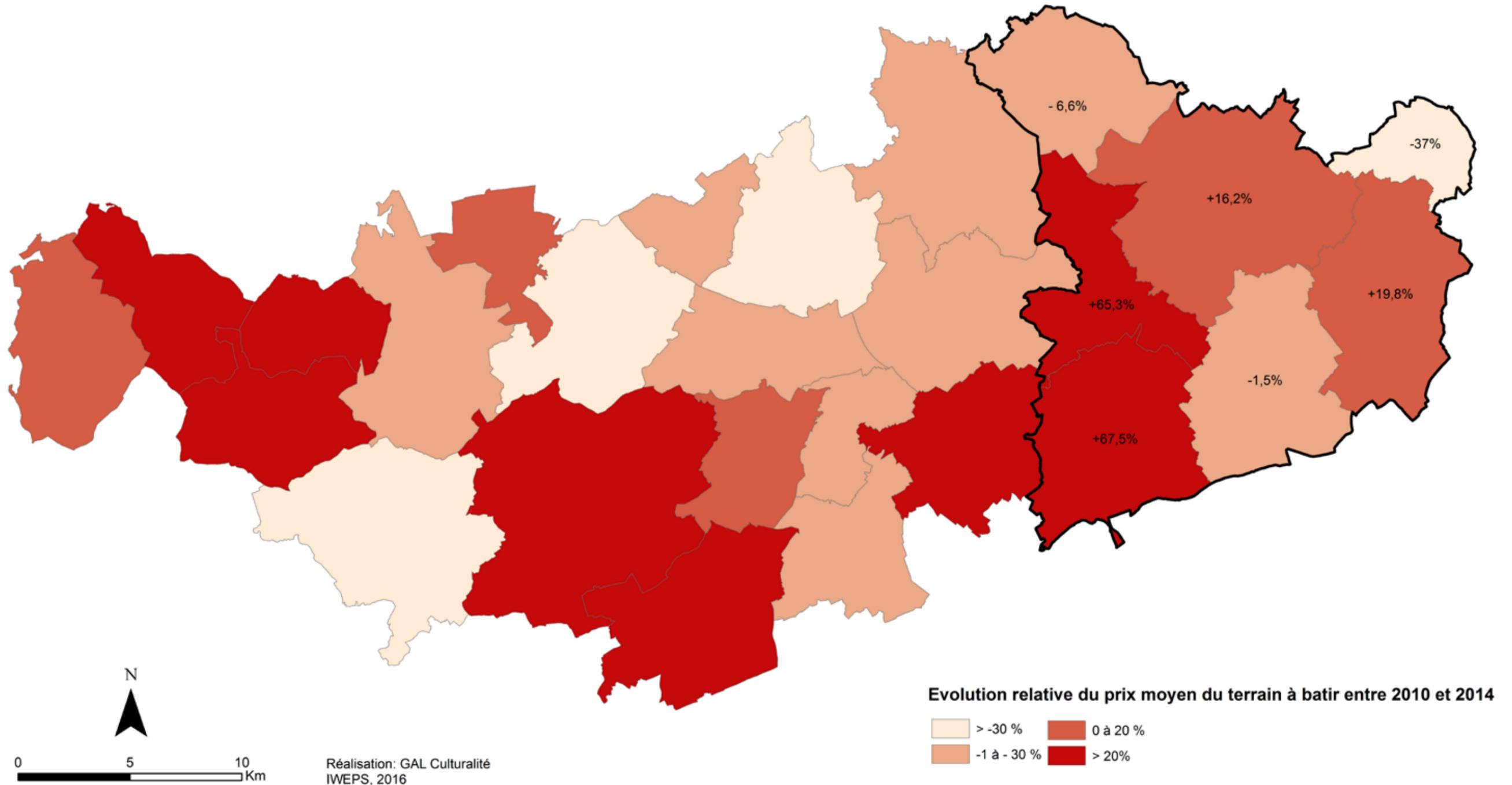
Evolution de la superficie communale consacrée aux parcelles non-bâties entre 2000 et 2015



FONCIER

Evolution différenciée des prix selon les communes

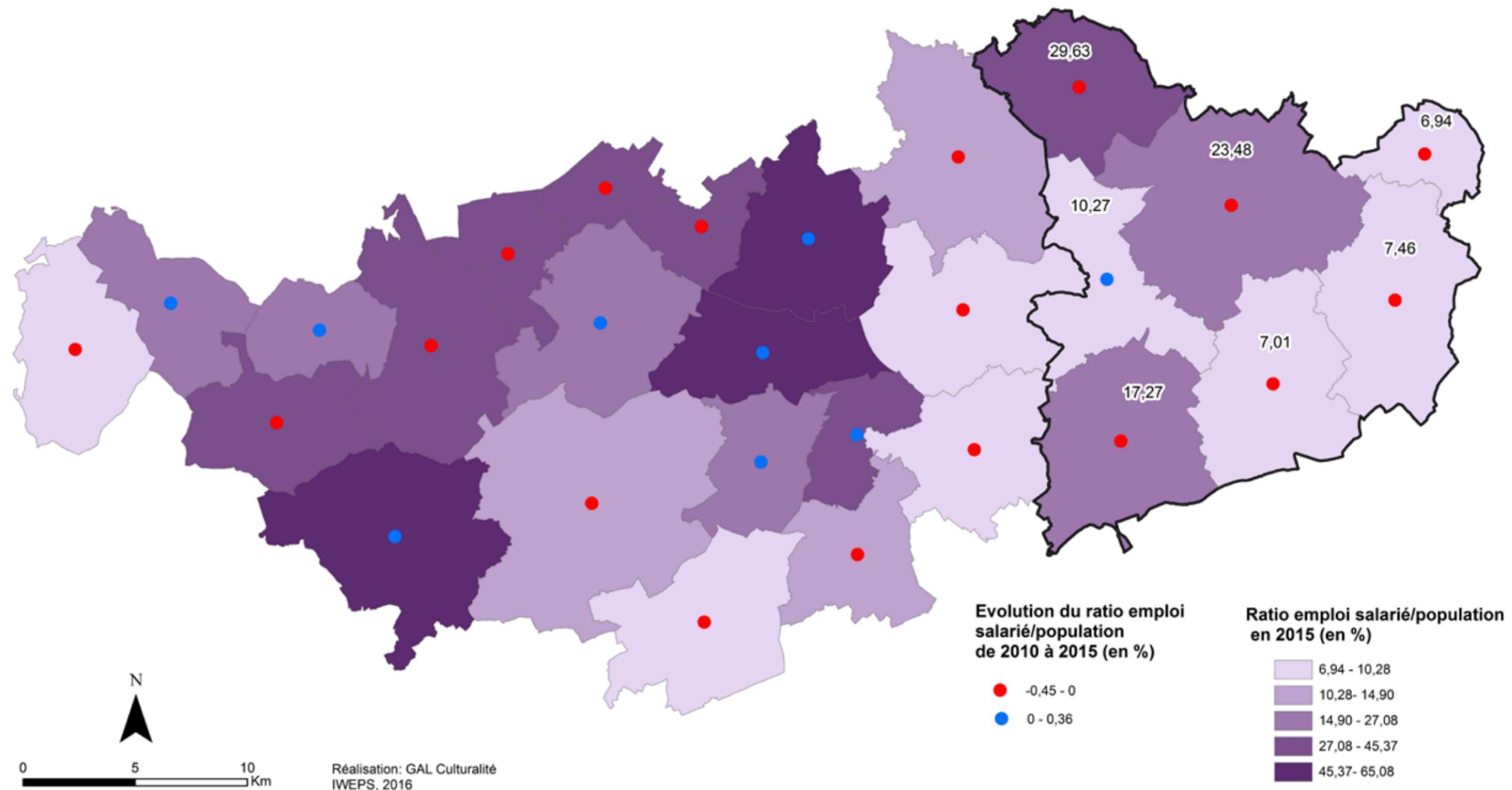
Evolution du prix moyen du terrain à bâtir entre 2010 et 2014



ACTIVITES ECONOMIQUES

Emplois salariés en baisse, indépendants en hausse

Ratio emploi salarié/population (2015) et évolution 2010-2015



9,5 % des entreprises du BW (976 unités avec Jodoigne (344) et Perwez (208) en tête) ONSS, 2016

Salariés en 2015: HB (16%) < RW (28%) < PBW (32%)

Indépendants en 2015: RW (8%) < PBW (11%) < HB (12%)

Secteurs prépondérants: construction, commerces et services, défense et enseignement

Economie productrice et économie résidentielle

ACTIVITES ECONOMIQUES

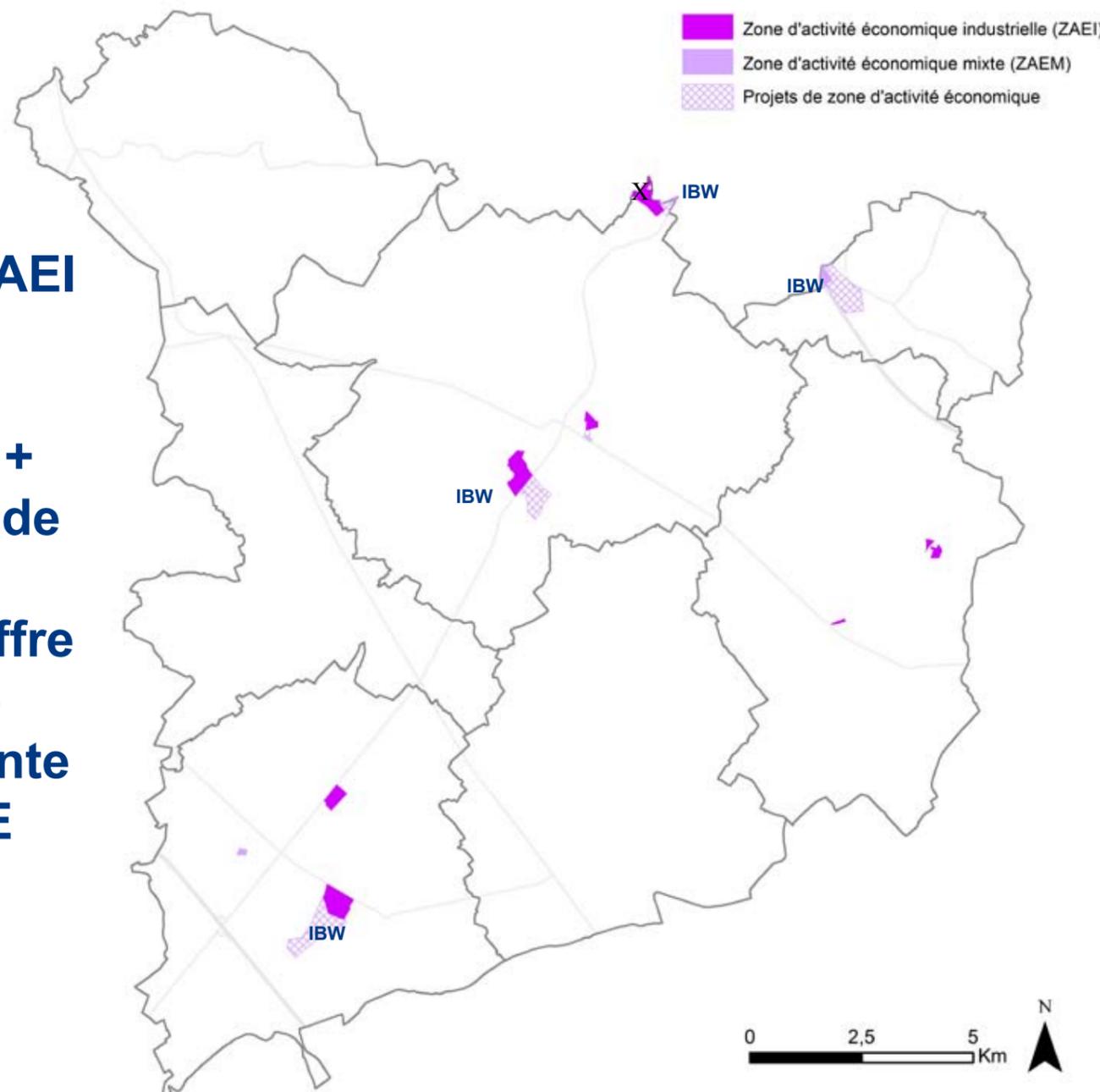
Autant de zones d'activités économiques existantes qu'en projet

Zones d'activités économiques mixtes (ZAEM) et industrielles (ZAEI)



**130,45 ha de ZAEM et ZAEI
au plan de secteur**

**Taux de saturation de +
de 90% dans les PAE de
l'IBW à Perwez et
Jodoigne mais taux d'offre
foncière au plan de
secteur encore importante
dans les autres ZAE
(33% soit 43 ha)**



137 ha de ZAE en projet:

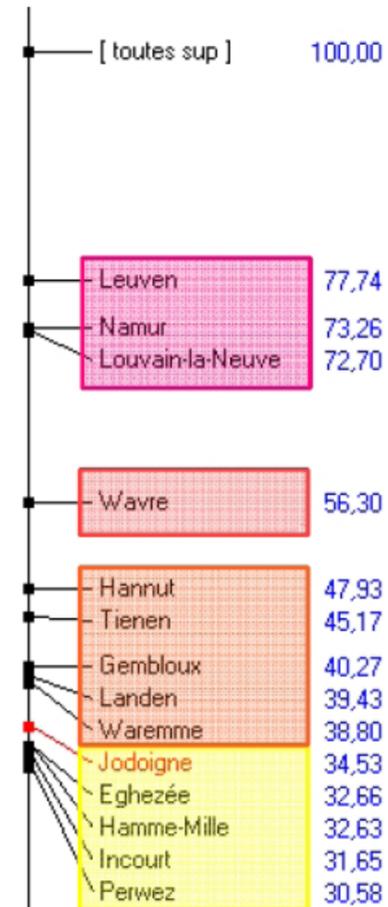
- 50 ha à Hélécine
- 7 ha à Zétrud-Lumay,
- 35 hectares à Jodoigne
- 45 hectares à Perwez

Initiatives hors zonage: Ateliers ruraux pour TPE, futur espace de co-working

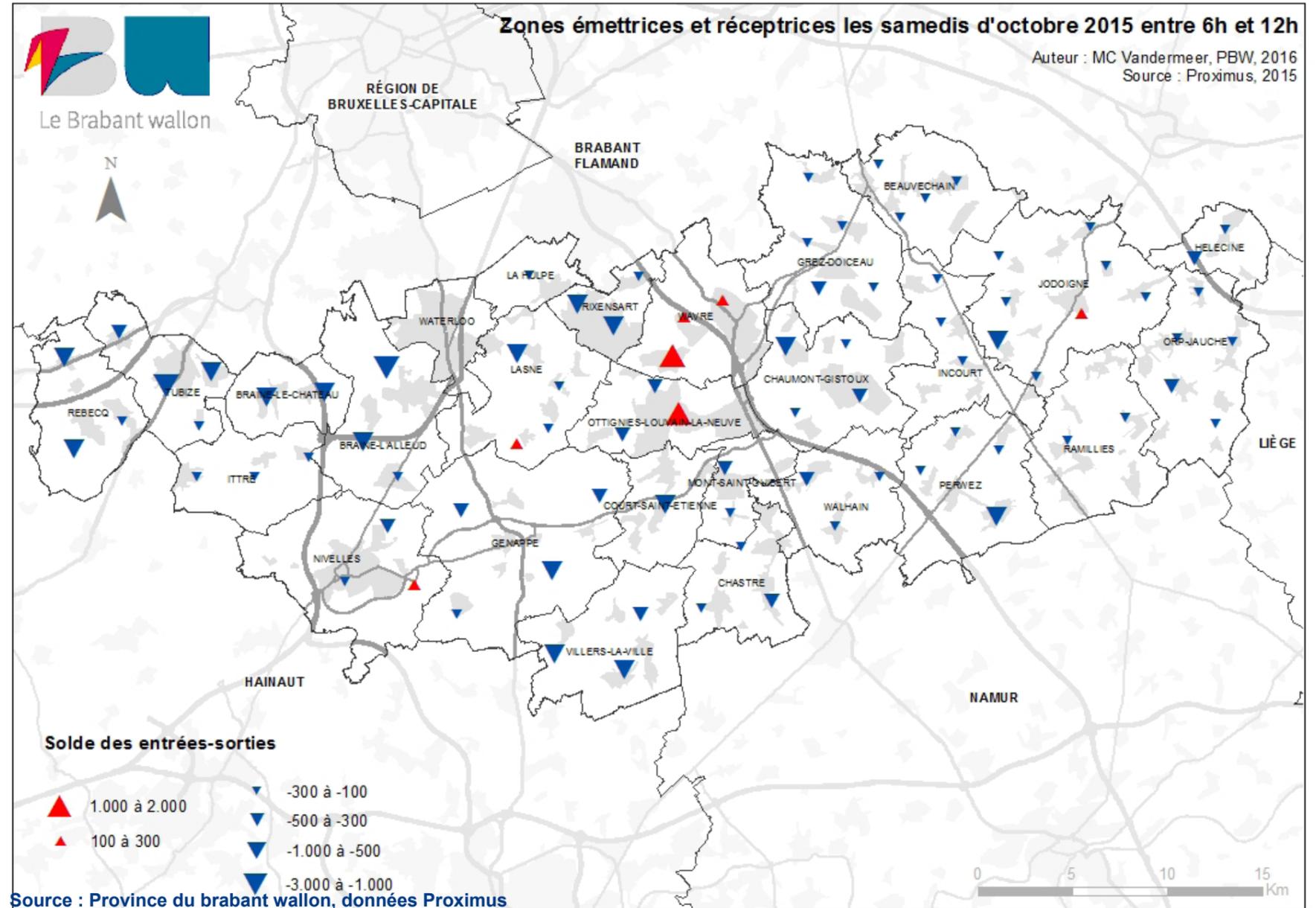
COMMERCES

Rayonnement limité des pôles commerciaux locaux

Mesure de l'attractivité et zones émettrices et réceptrices le samedi matin



Source : Schéma de développement commercial de Jodoigne, AUGEO 2015



Pôles locaux: Services et Alimentation >> Equipement de la personne

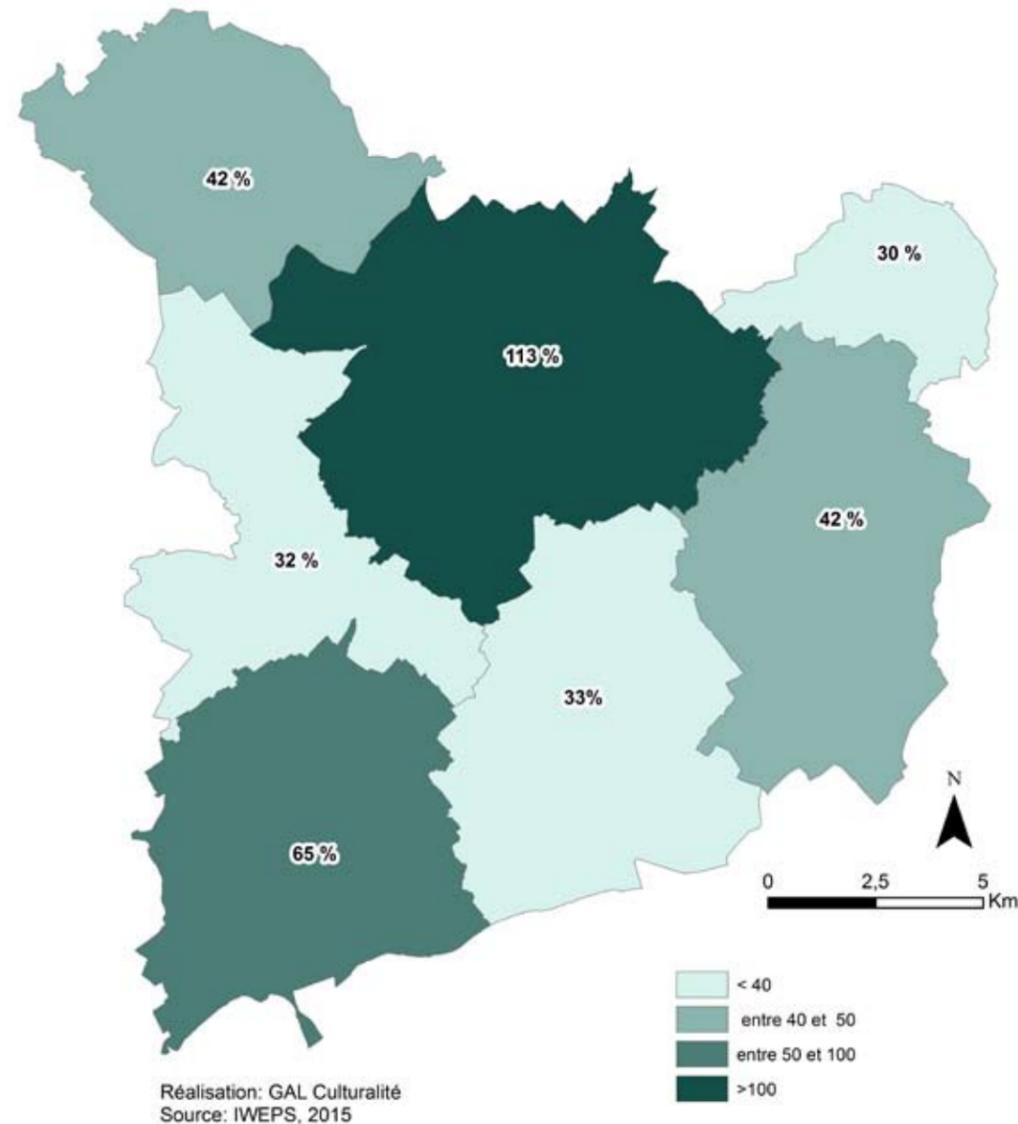
Dépendance aux territoires extérieurs - importante le samedi (+4% de déplacements internes)

Déplacements importants vers le BW le samedi

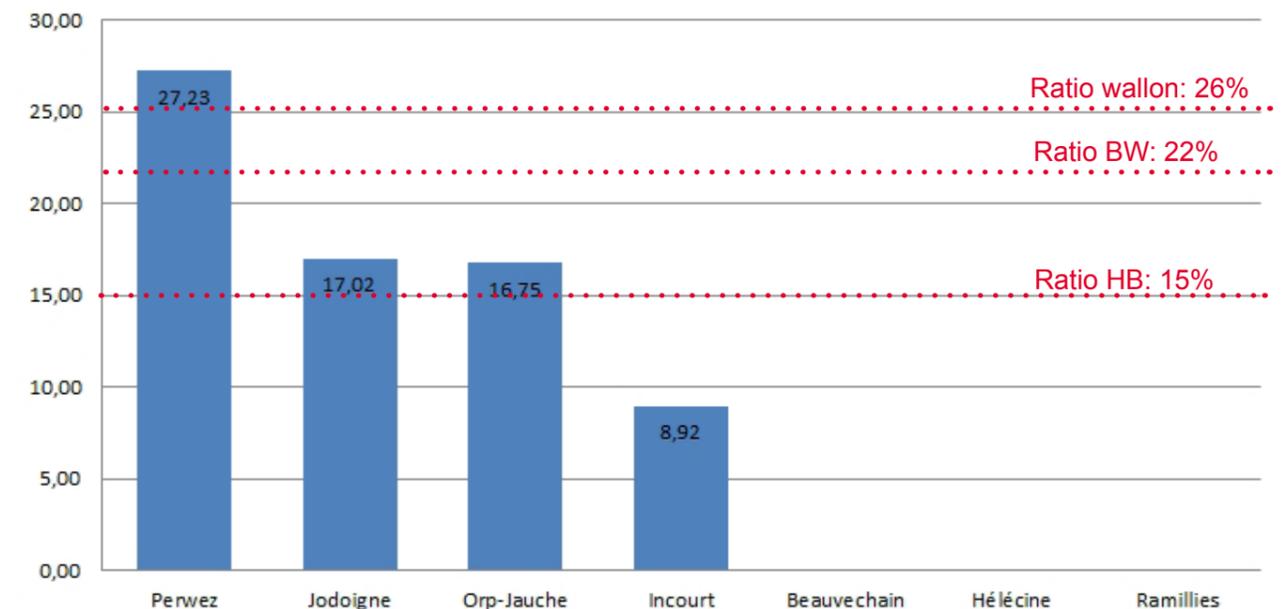
SERVICES

Une offre variable selon l'âge

Part du nombre d'élèves fréquentant la commune par rapport à la population de moins de 19 ans en 2015



Ratio nombre de places d'accueil seniors en MR et MRS / Population de plus de 80 ans en 2016 (%)



Source : Walstat, DG Stata, 2016

Taux de couverture moyen en crèche: RW (32%) < HB (37%) < PBW (49%) ONE, 2015

60% de la population des moins de 19 ans fréquentent une école du territoire DGSTAT, 2015-2016

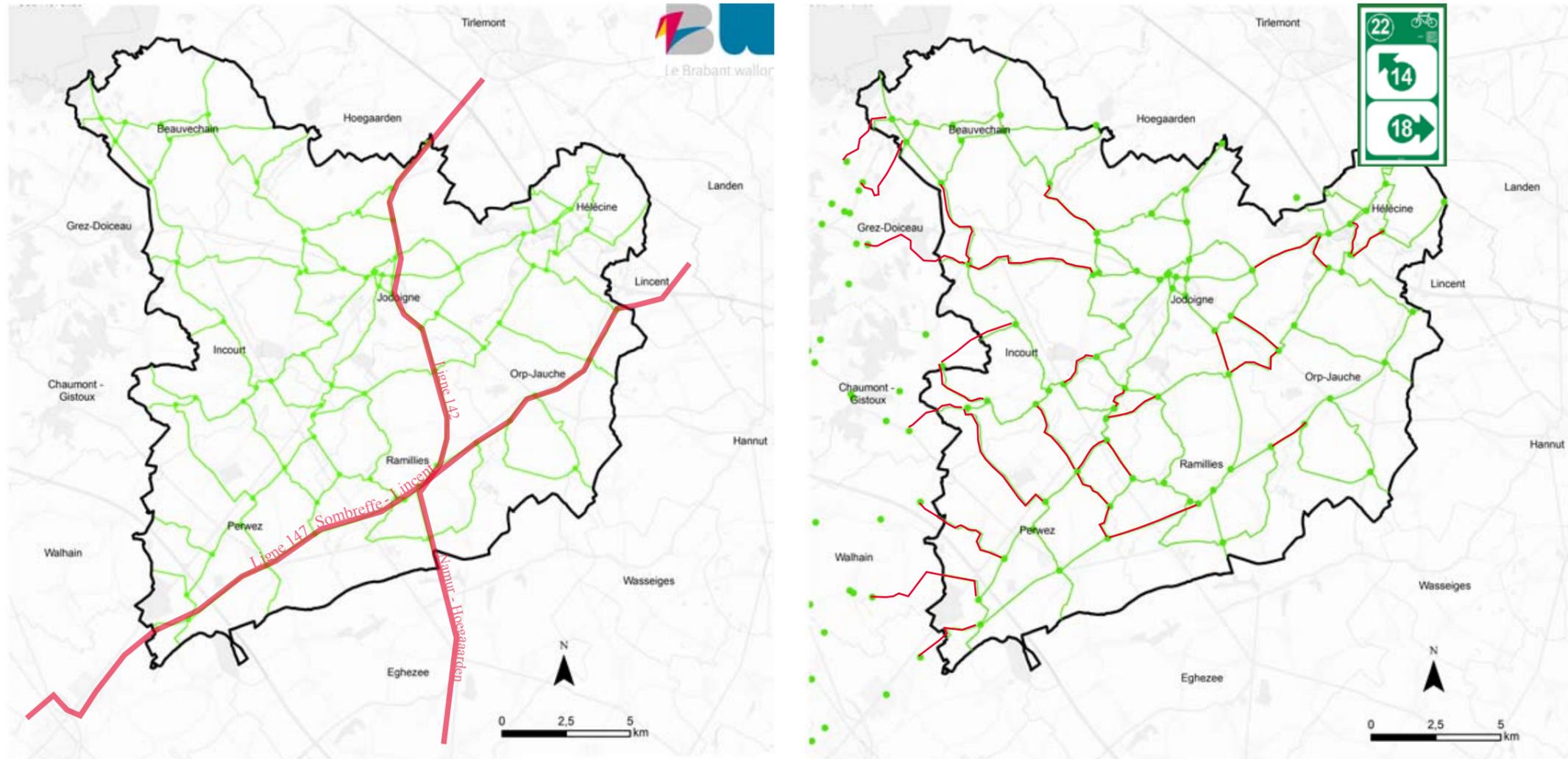
MR/MRS: un taux de couverture de 15% là où celui de la Province du BW est de 22% DGSTAT, 2015-2016

7% des lits MR/MRS de la Province du BW pour 12% des 80 ans et + de la Province du BW

MOBILITE

Mobilité active : Soyez prêt pour les subsides provinciaux!

Réseau points-nœuds et tronçons intercommunaux



40 km de RAVeL

77 point-nœuds et 30 tronçons intercommunaux

Liaisons cyclables communales structurantes

72% du territoire < 5% de dénivellé :

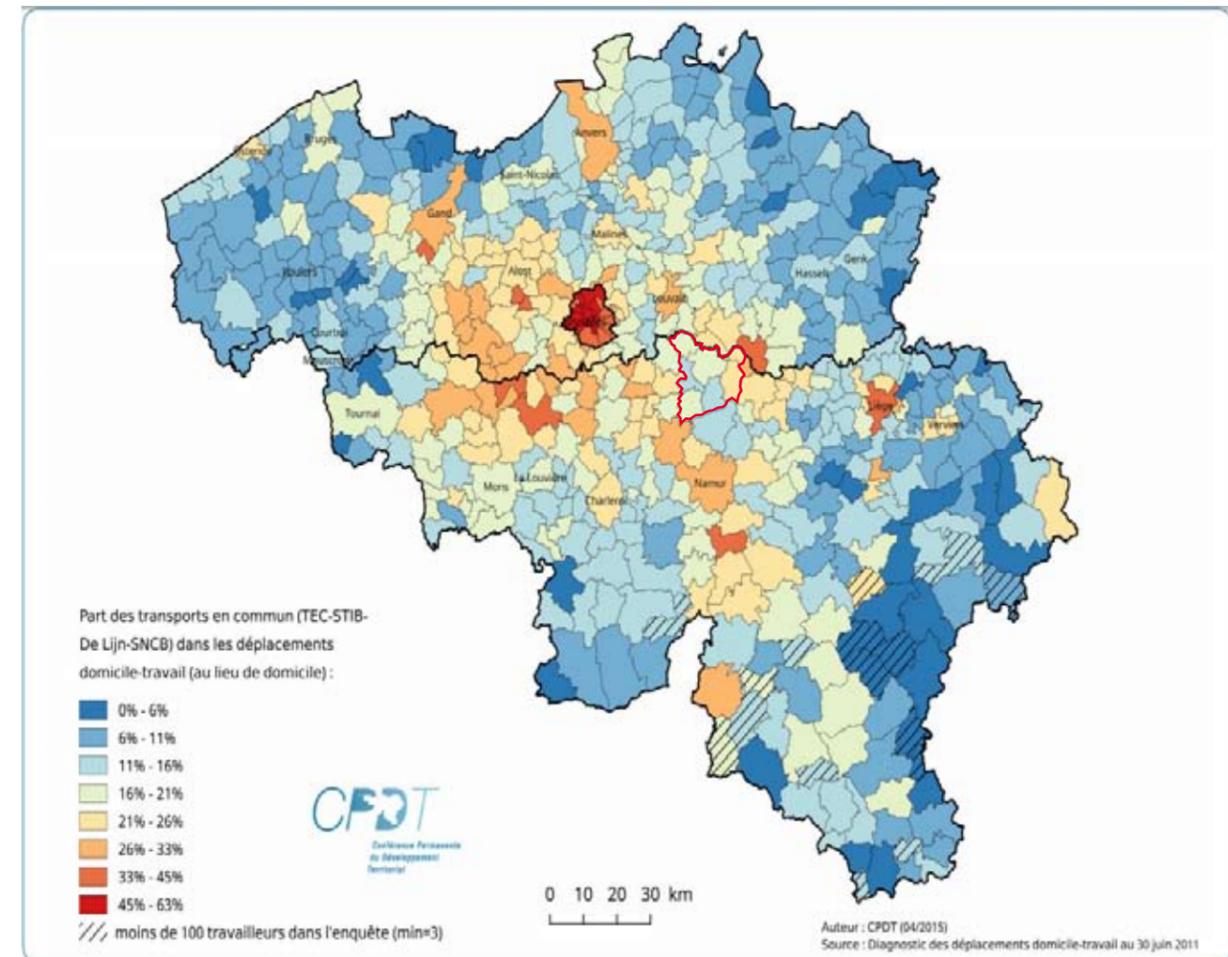
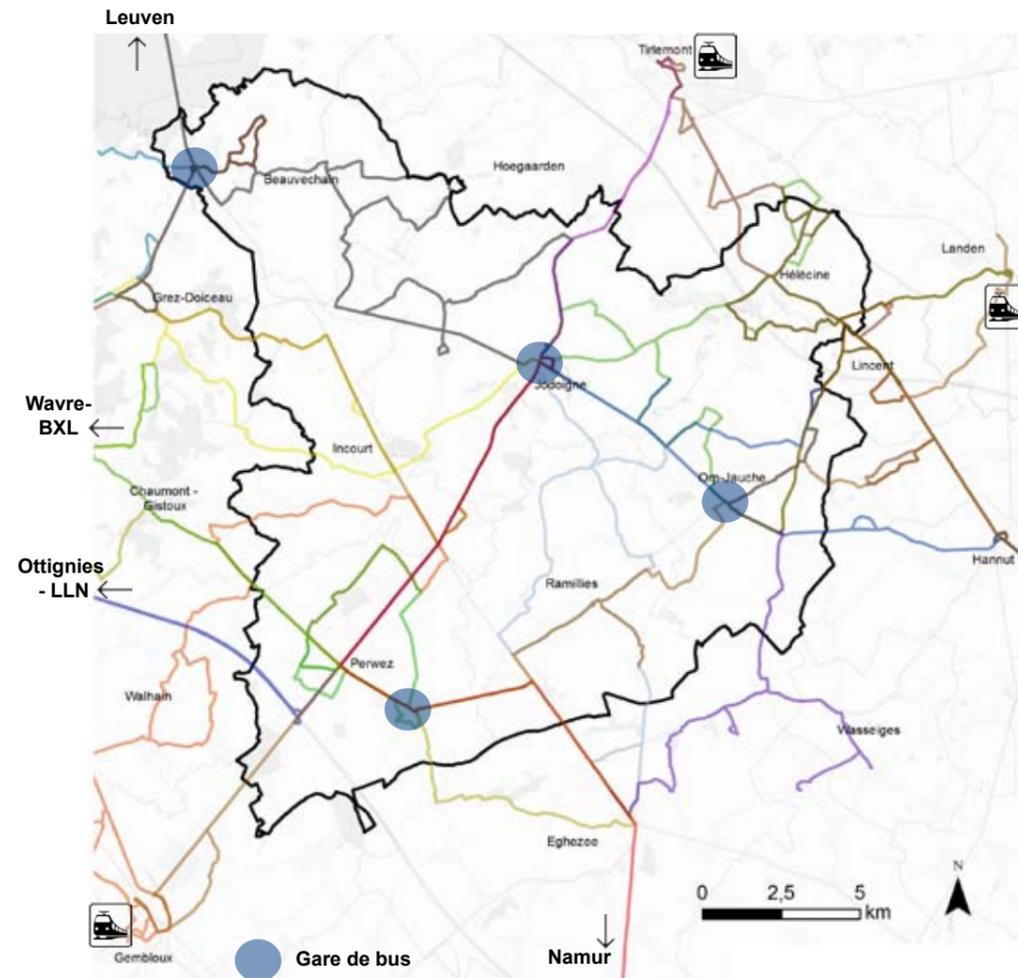
le relief n'est pas une contrainte majeure à la pratique du vélo

Faible part modale du vélo dans les trajets quotidiens

MOBILITE

Transports en commun (TC) : timide utilisation dans les trajets quotidiens

Couverture spatiale et part des TC dans les déplacements domicile-travail



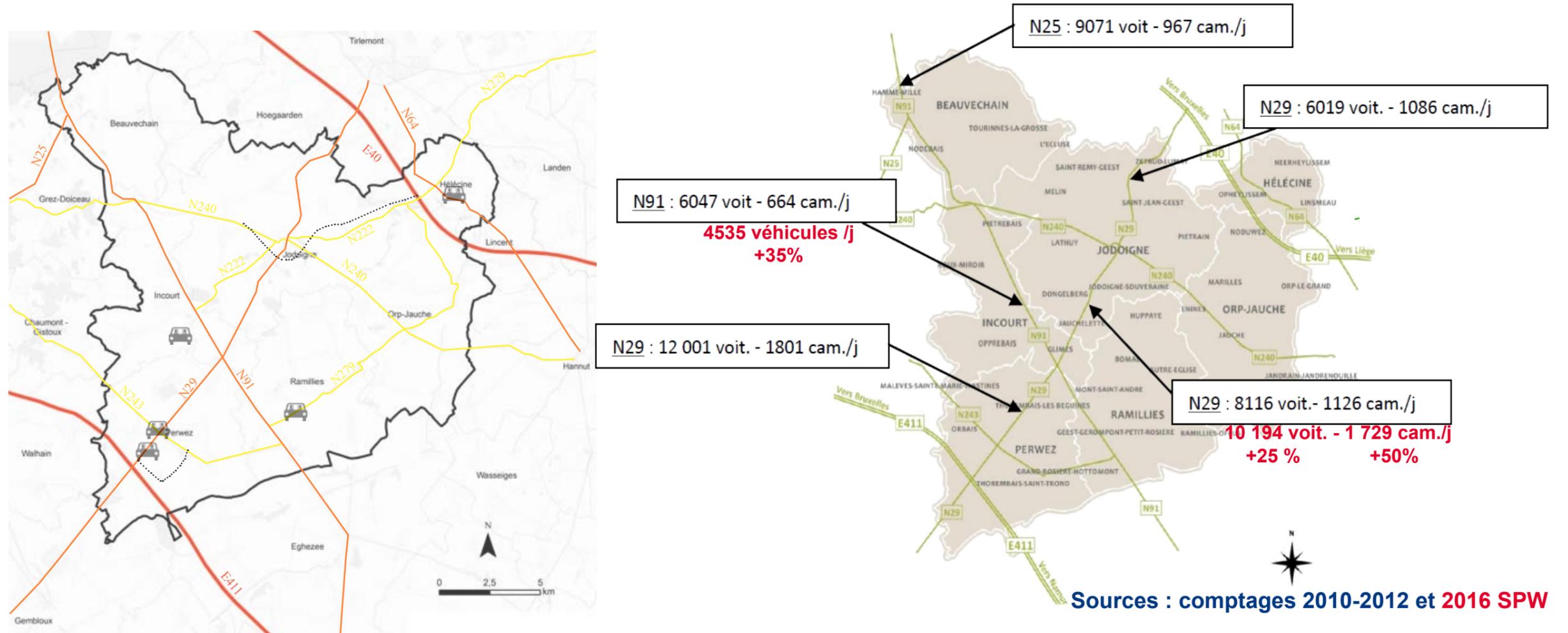
entre 11 et 26% pour la part des TC dans les déplacements domicile-travail
18 lignes de bus- 43 sous-communes desservies

Bonne couverture spatiale mais fréquences à améliorer
Vitesses commerciales à améliorer
Difficultés de correspondance
Gares ferroviaires externes au territoire

MOBILITE

Mobilité automobile : le territoire du 'tout à la voiture'

Maillage routier et augmentation du trafic



Parc de véhicules : + 13 % en 6 ans (2010 - 2016) (Données statbel)

Passages sur la N29 et N91 : augmentation entre 25% et 50% en 5 ans

Depuis le 1er avril 2017: les N29 et N243 soumises au prélèvement kilométrique

Deux importants contournements routiers en projet

Parkings de covoiturage sous-occupés et peu visibles

Manque de connexions parkings de covoiturage et arrêts TEC

MOBILITE

Importance des déplacements quotidiens internes

En Brabant wallon

Les déplacements en lien avec le Brabant wallon les mardis d'octobre 2015

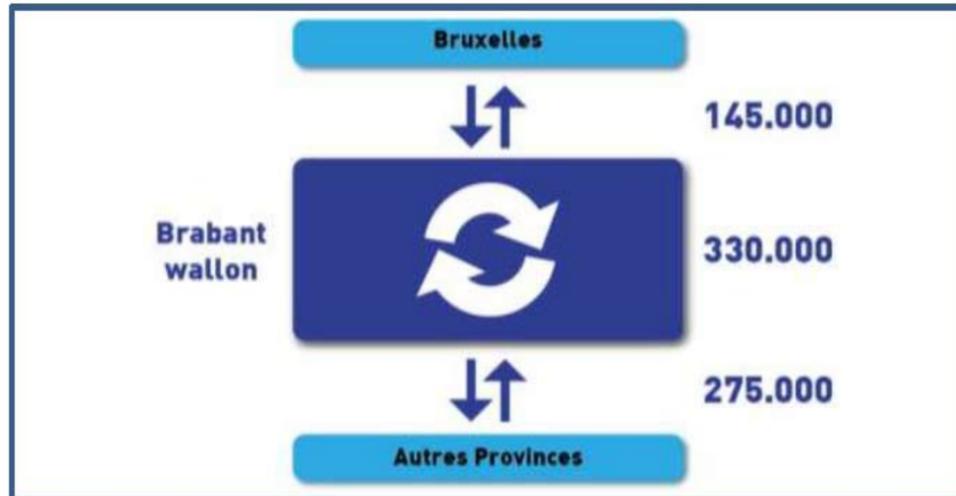
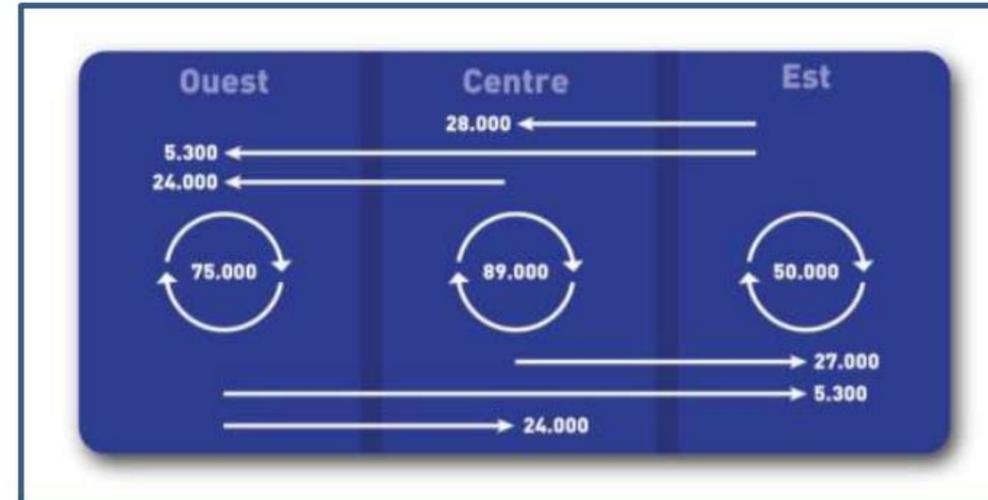


Figure réalisée par Espaces-Mobilités, ICEDD et Transitec, 2016

Les déplacements internes au Brabant wallon les mardis d'octobre 2015



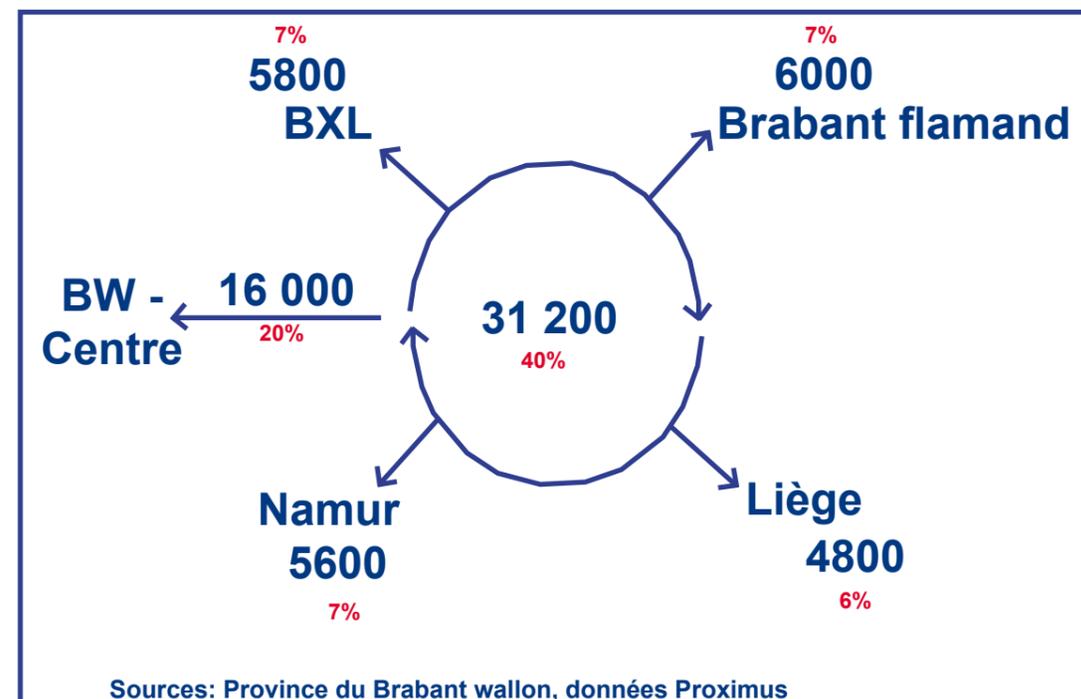
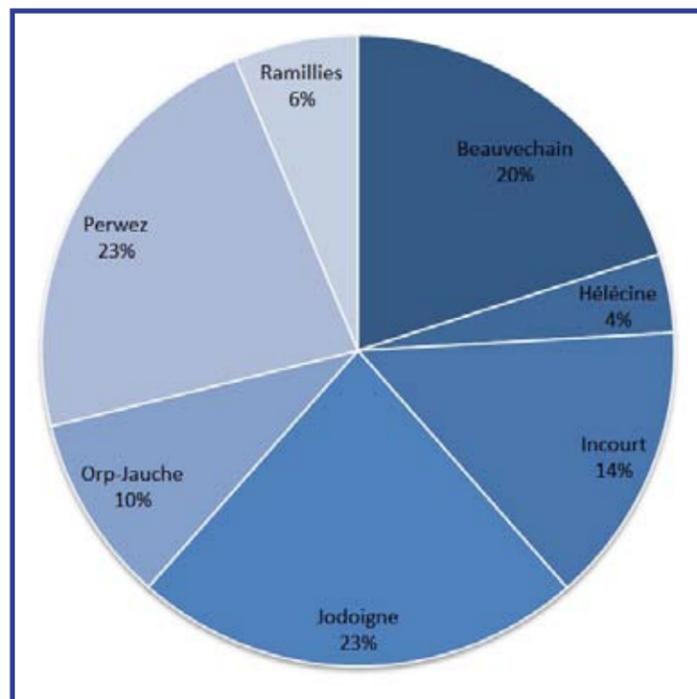
avec Est = communes du GAL + Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux et Walhain

Figure réalisée par Espaces-Mobilités, ICEDD et Transitec, 2016

Sources: Province du Brabant wallon, données Proximus

En Hesbaye Brabançonne

Déplacements depuis le territoire de la Hesbaye brabançonne les mardis d'octobre 2015

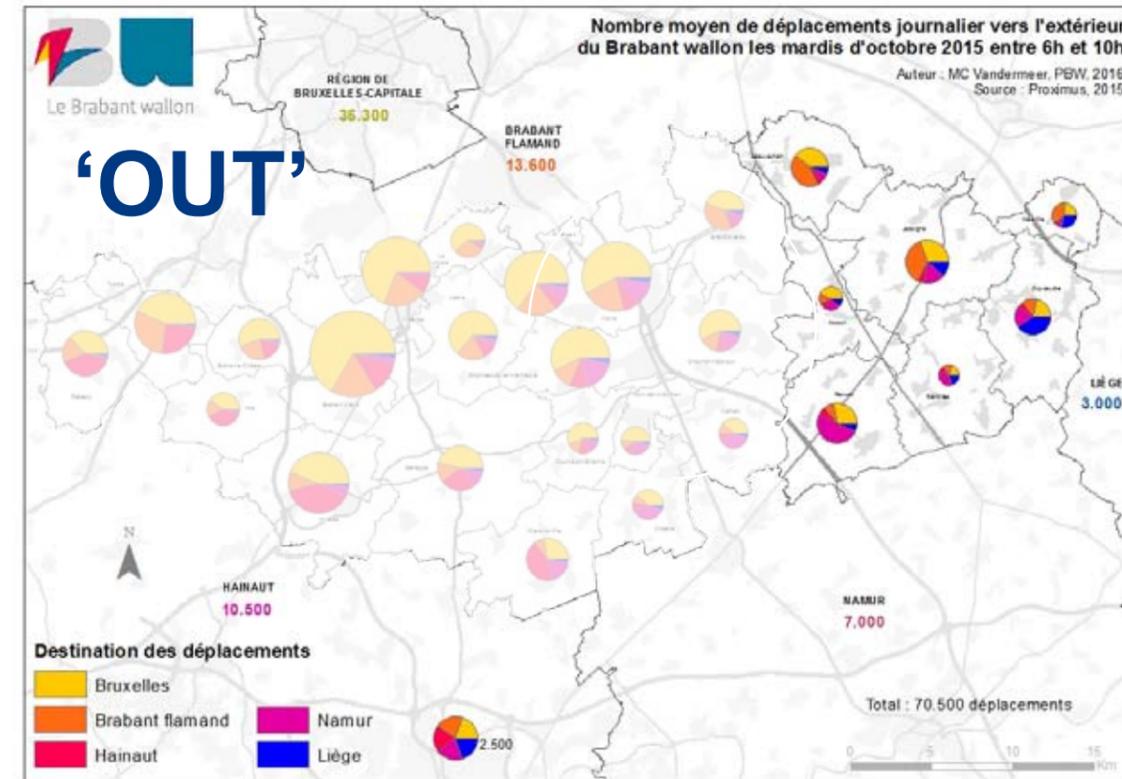
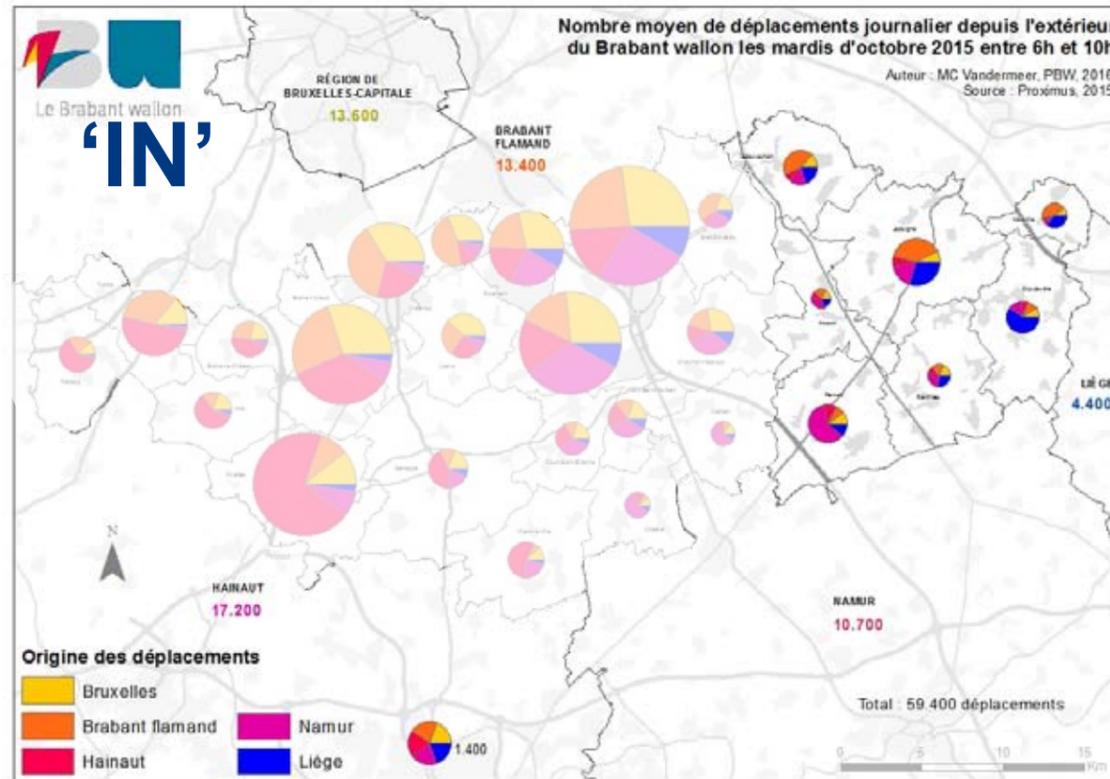


Sources: Province du Brabant wallon, données Proximus

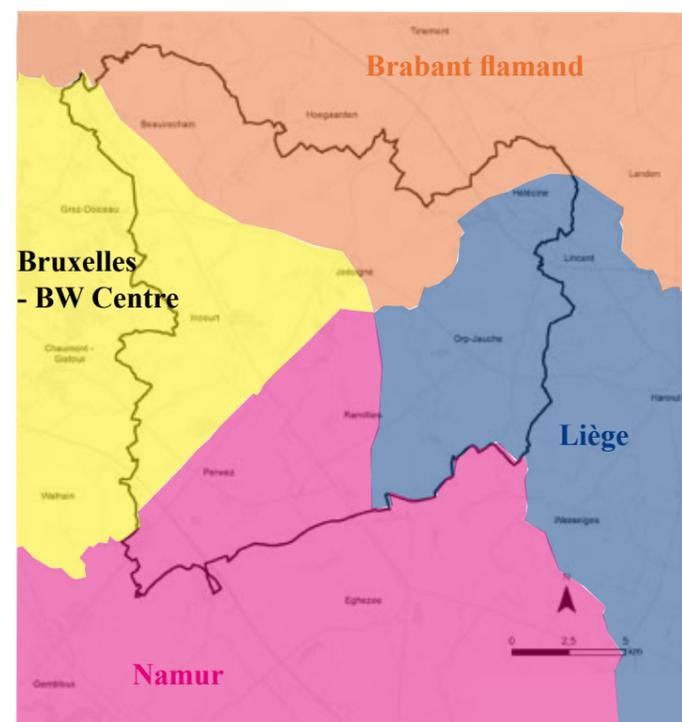
MOBILITE

Interdépendance des territoires voisins

Nombre moyen de déplacements journaliers matinaux depuis et vers l'extérieur



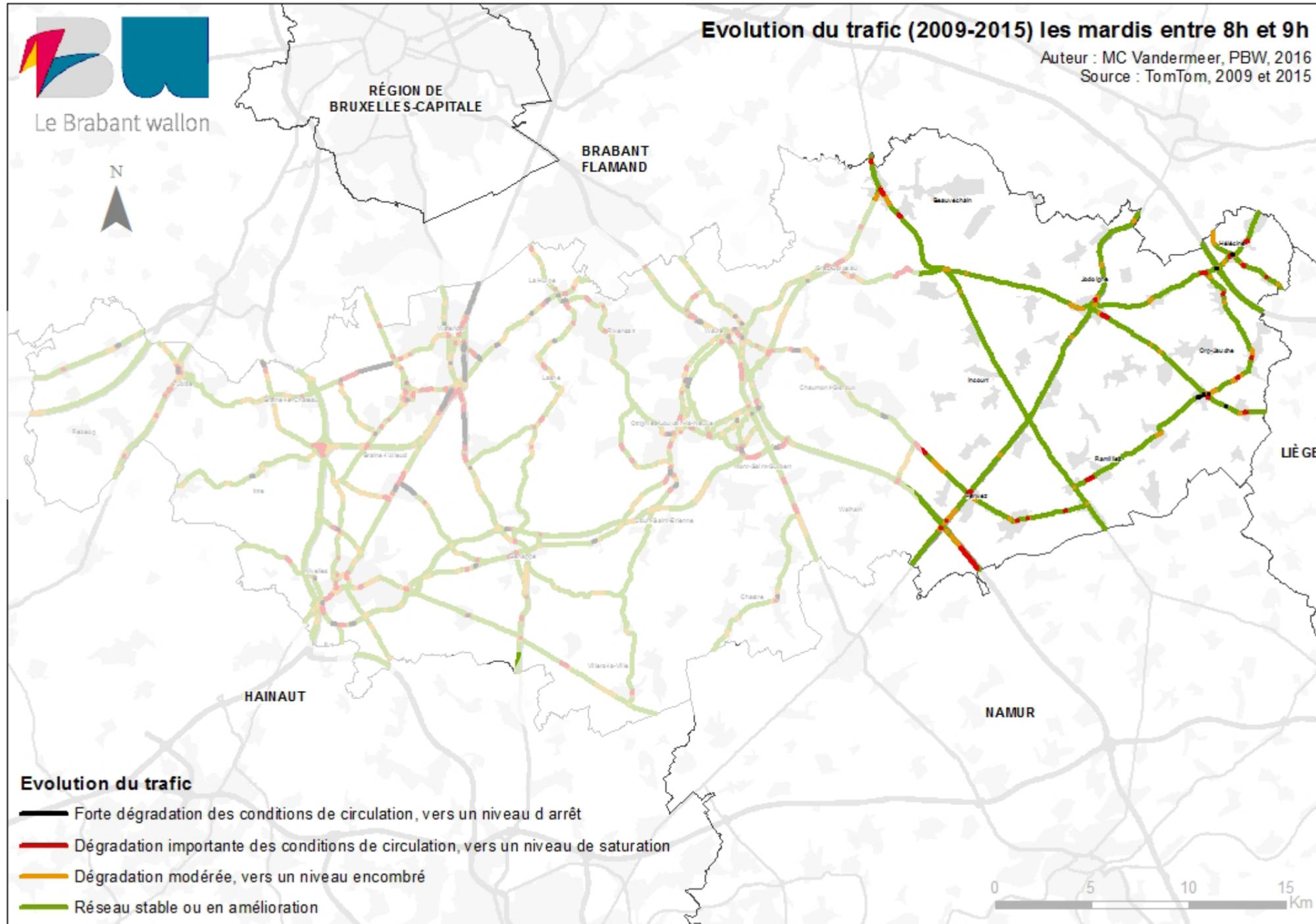
Sources : Province du brabant wallon, données Proximus



MOBILITE

Points noirs de congestion dans les centres

Evolution du trafic (2009-2015) en heure de pointe le mardi matin



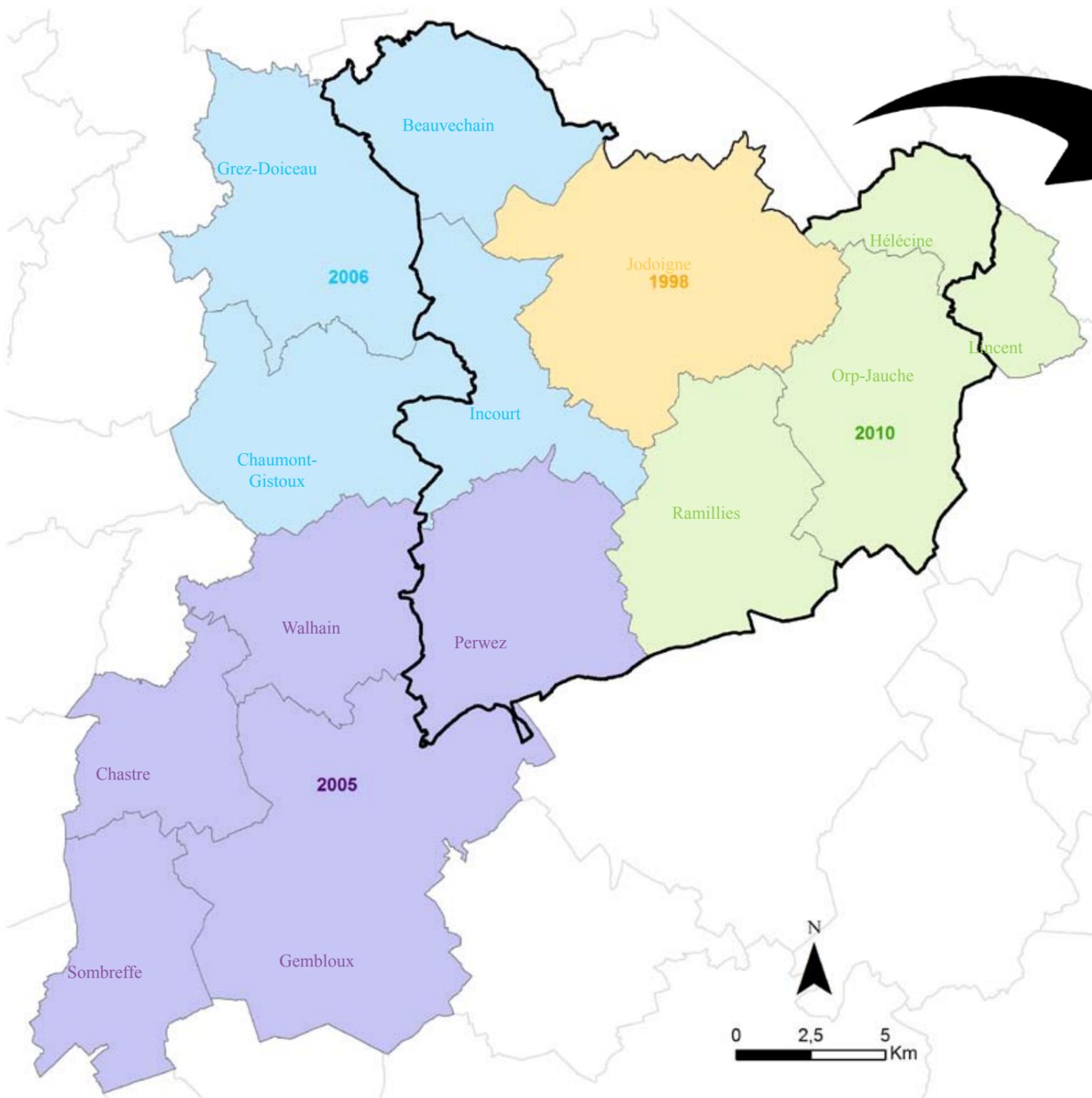
Sources : Province du brabant wallon, données Tom-Tom

MOBILITE

Des planifications (inter)communales

Des P(I)CM approuvés...

... au relancement de PCM

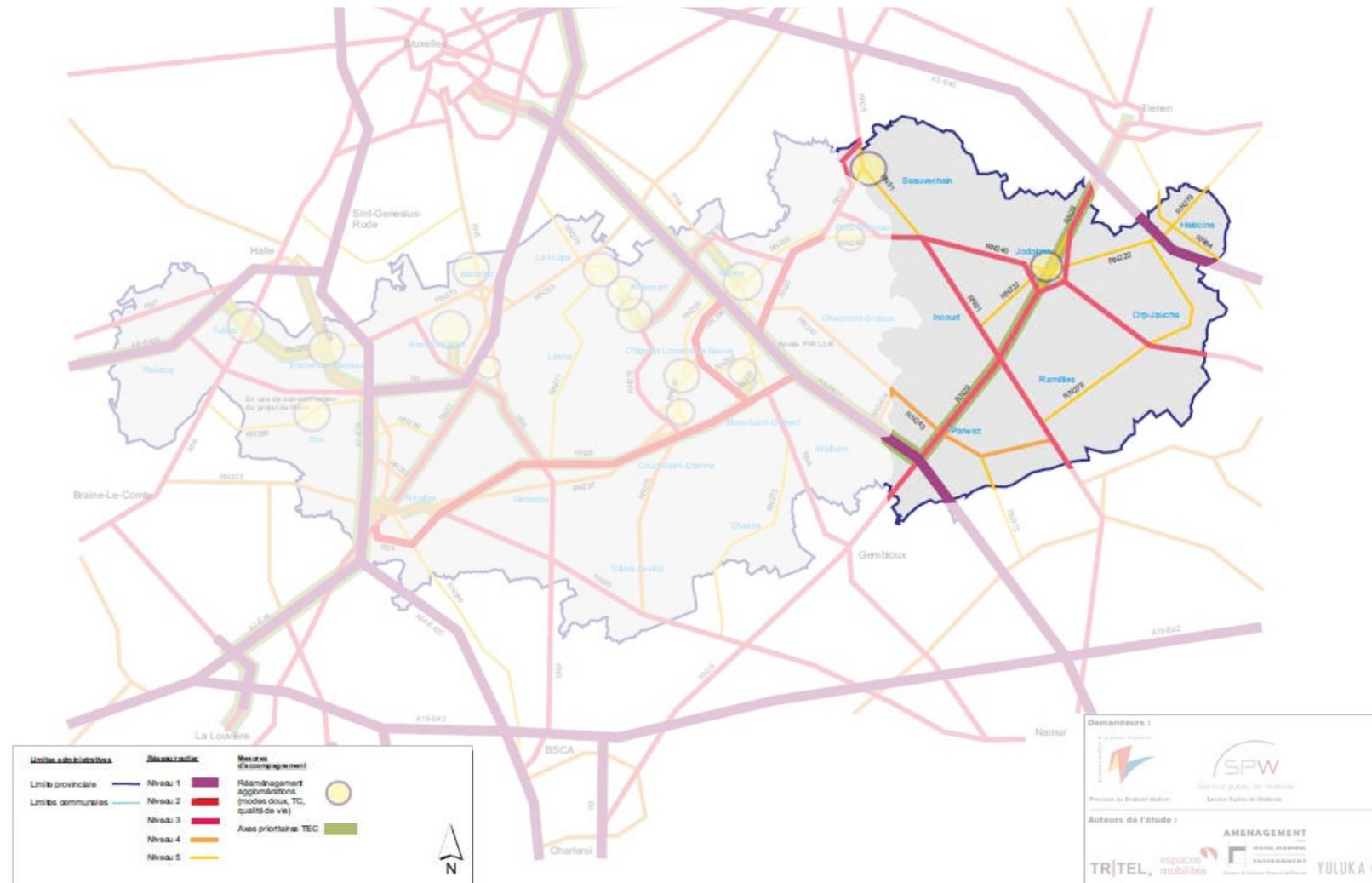


PCM: Plan Communal de Mobilité
PICM: Plan Intercommunal de Mobilité

MOBILITE

Une planification provinciale

Plan Provincial de Mobilité (2010)



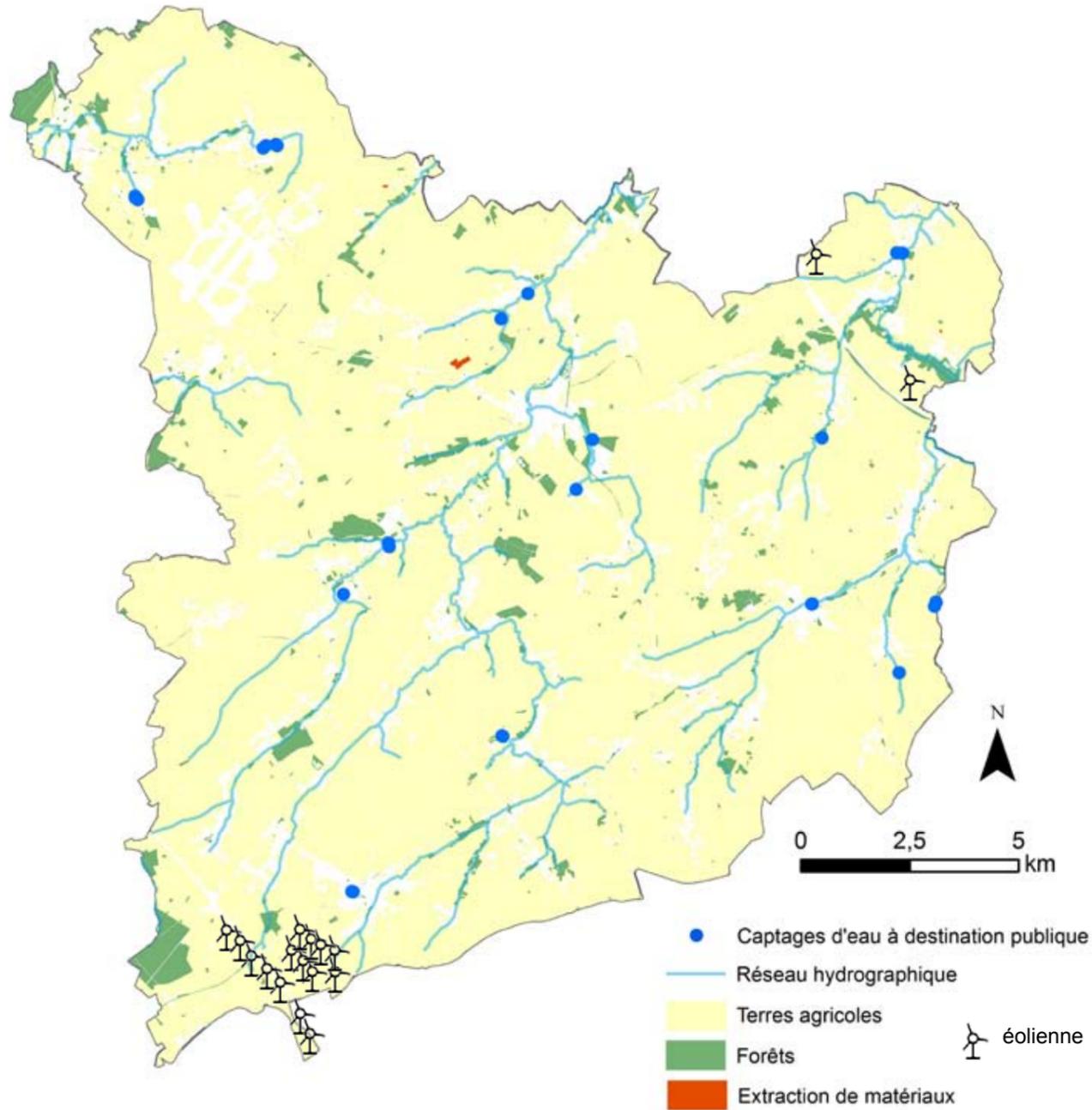
Concrètement en ce qui concerne l'Est ?

- 'Densifier le pôle provincial que représente Jodoigne (logement, mixité de fonctions, emploi, circulation lente et TC)'***
- 'Contournement de Jodoigne mais proposition d'un tracé vers Hoegaarden'***
- 'Liaisons cyclables touristiques vers le Domaine d'Hélécine'***

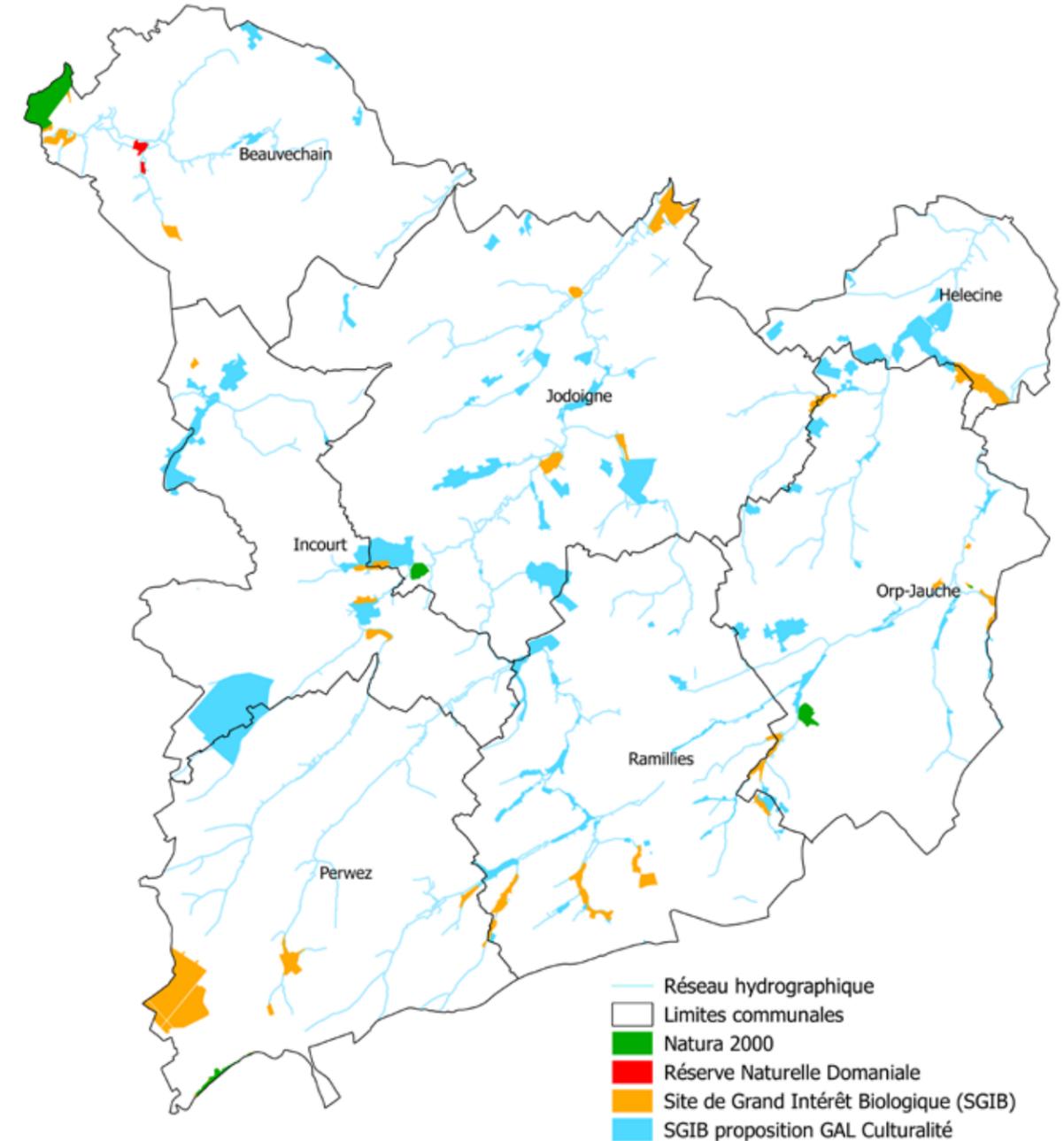
RESSOURCES NATURELLES

Haut potentiel

Terres agricoles, forêt,
extraction et captages d'eau



Sites propices à la
préservation de la biodiversité



82 % de terres agricoles - 17 éoliennes - 6 ha de carrière en exploitation

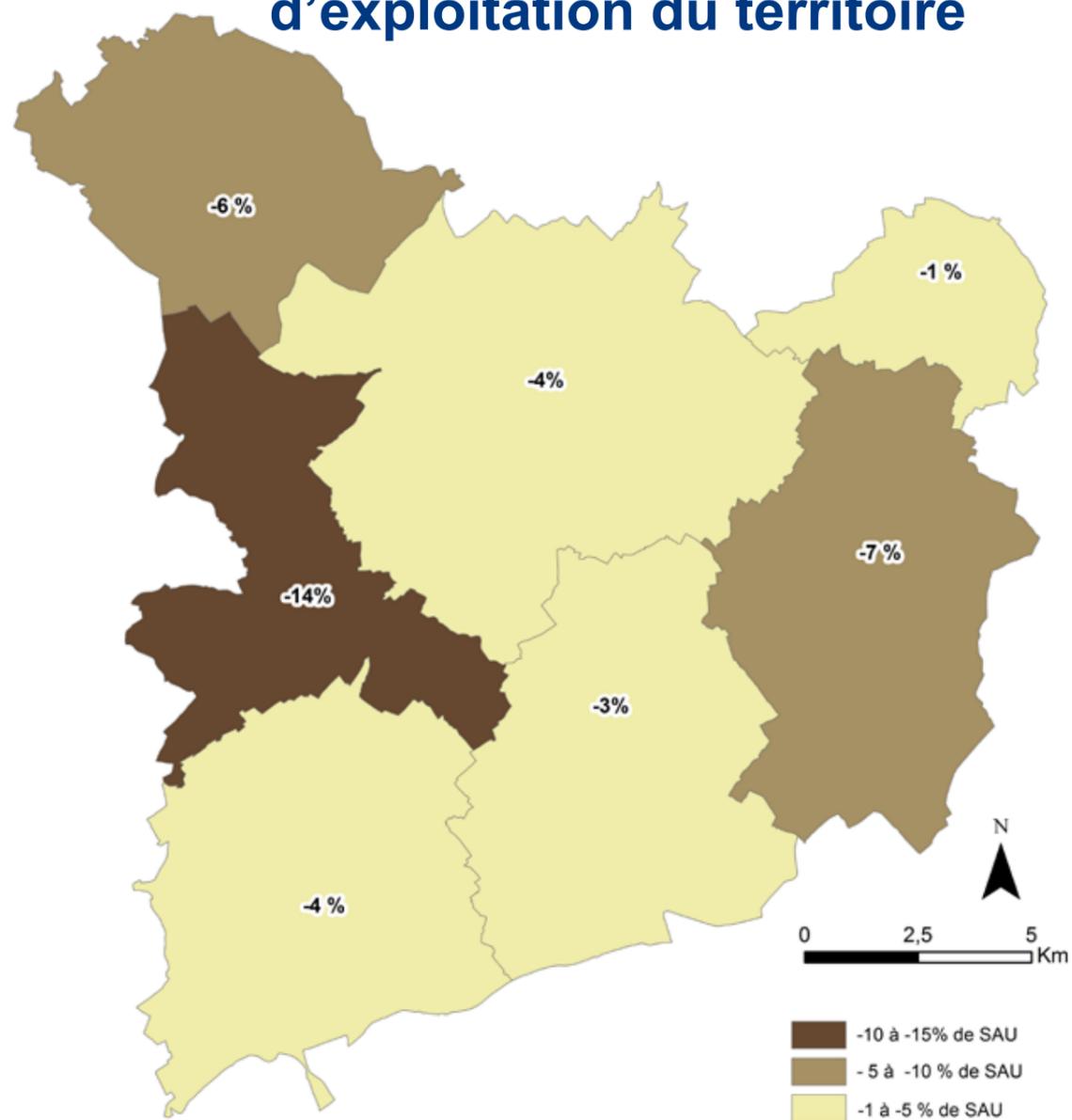
Production d'eau souterraine (6 millions m³/an) Direction souterraines, DG03, 2011

1 ! PCDN - 3% du territoire en zones de protection de la biodiversité

AGRICULTURE

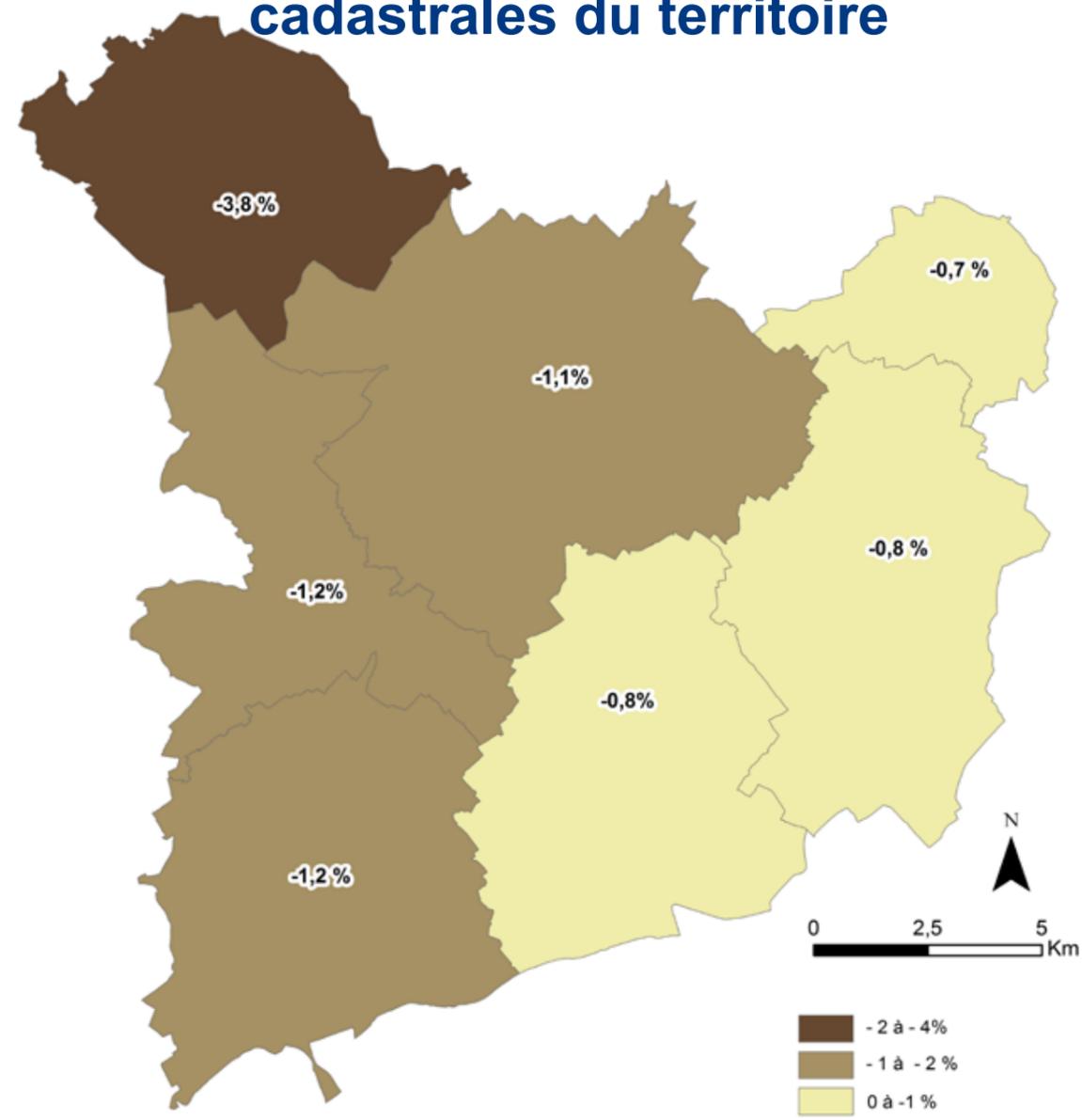
Diminution de la Surface Agricole Utile (SAU)

Evolution de la SAU liée aux sièges d'exploitation du territoire



Réalisation: GAL Culturalité
Source: IWEPS, 2015

Evolution de la SAU liée aux parcelles cadastrales du territoire



Réalisation: GAL Culturalité
Source: IWEPS, 2015

SAU - exploitations (2005-2015) : BW (+0,05%) < HB (- 4,7 %) < RW (- 5,2 %)

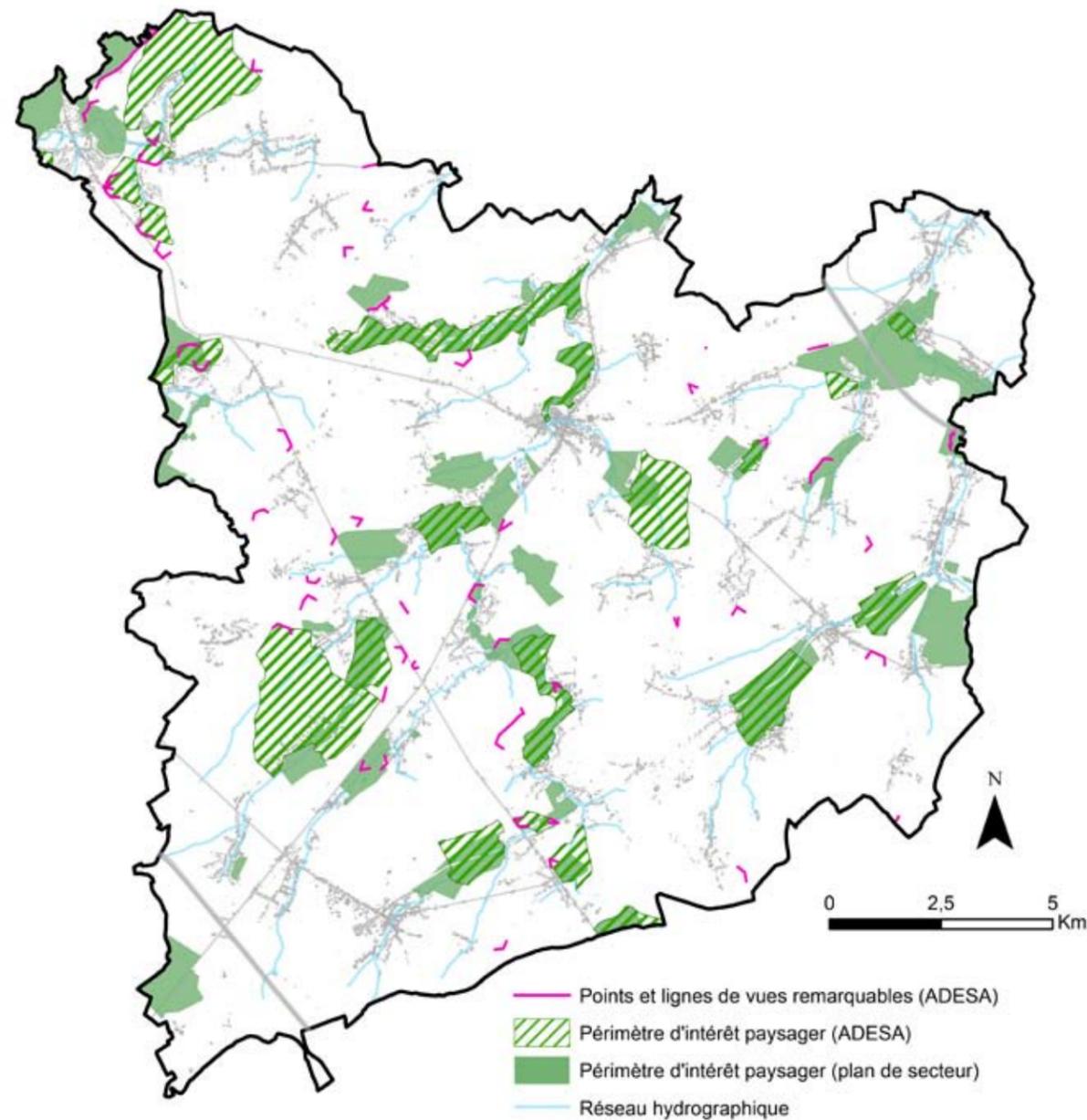
SAU - parcelles cadastrales (2005-2015): RW (-0,8%) < HB (-1,3%) < BW (-1,5%)

Diminution du nombre d'exploitations (2005-2015): HB (-20%) = BW (-20%) RW(-25%)

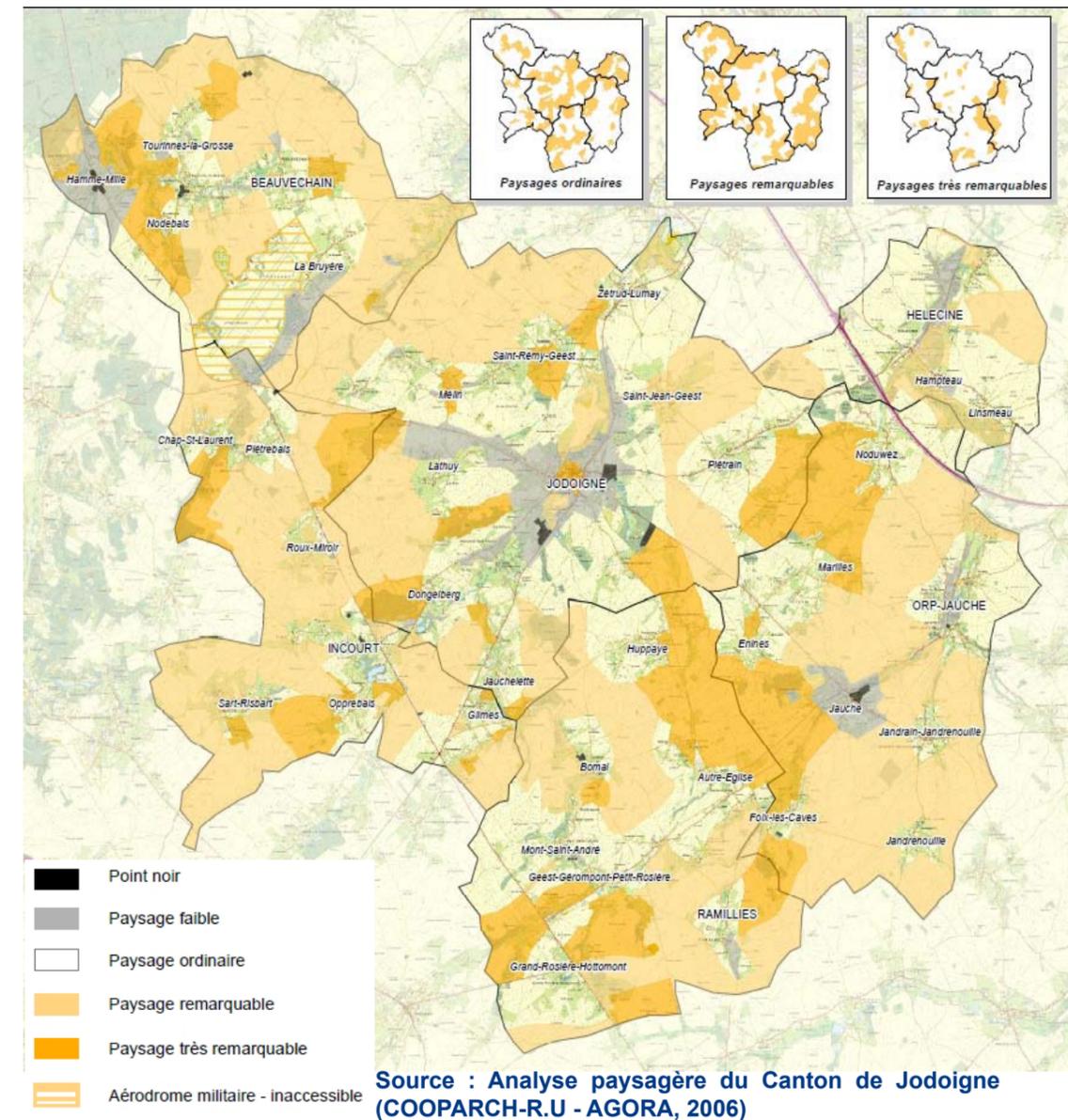
PAYSAGE

Une identité commune: les bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon

Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP)



Paysages remarquables



PIP plan de secteur (1979): RW (18,8%) < HB (10%) < BW (22,2%)

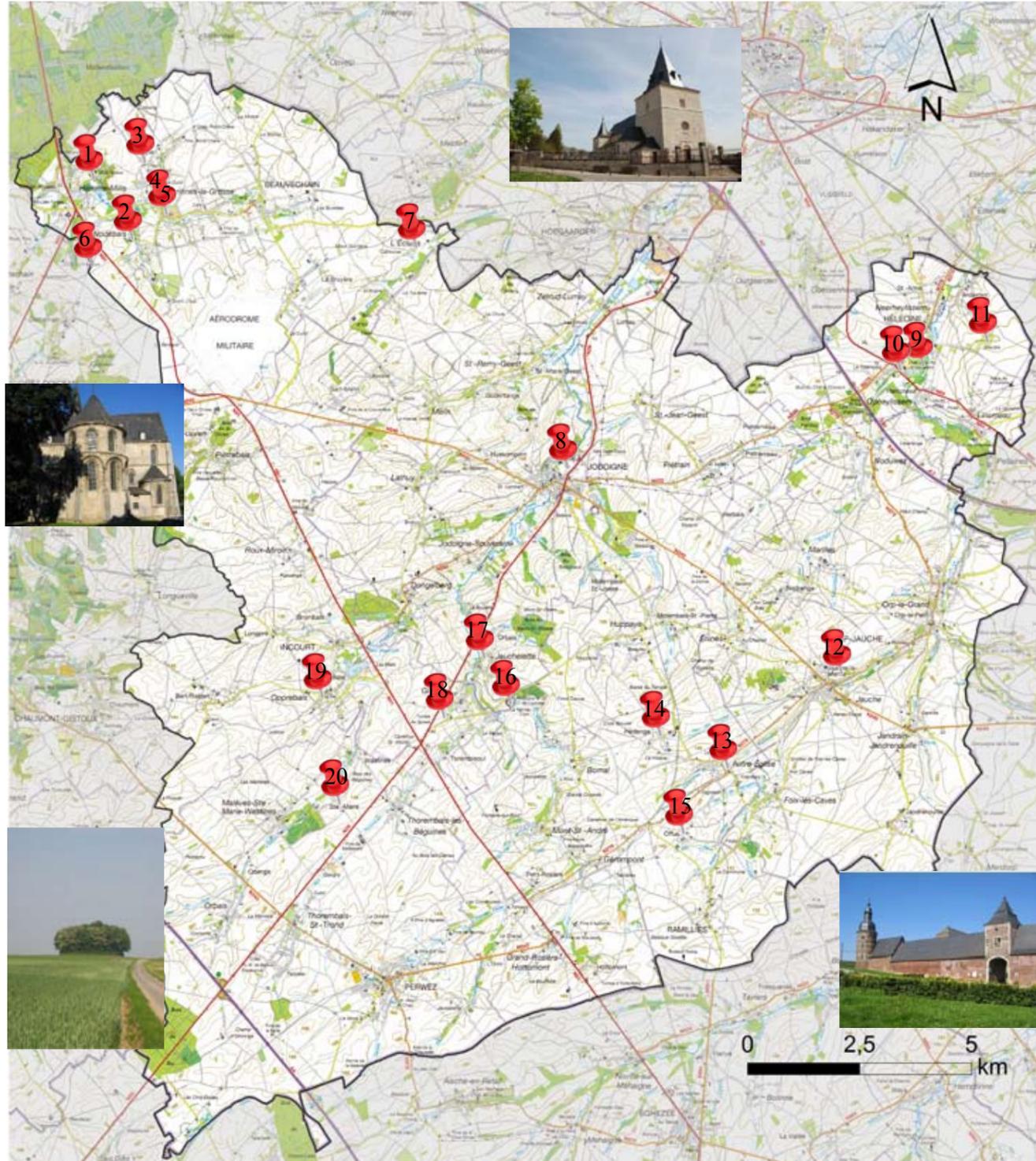
PIP ADESA (1995): RW (21,3%) < HB (9%) < BW (13,9%)

Analyse paysagère du Canton de Jodoigne (2006): paysages remarquables (~40%)
et très remarquables (~10%)

PATRIMOINE

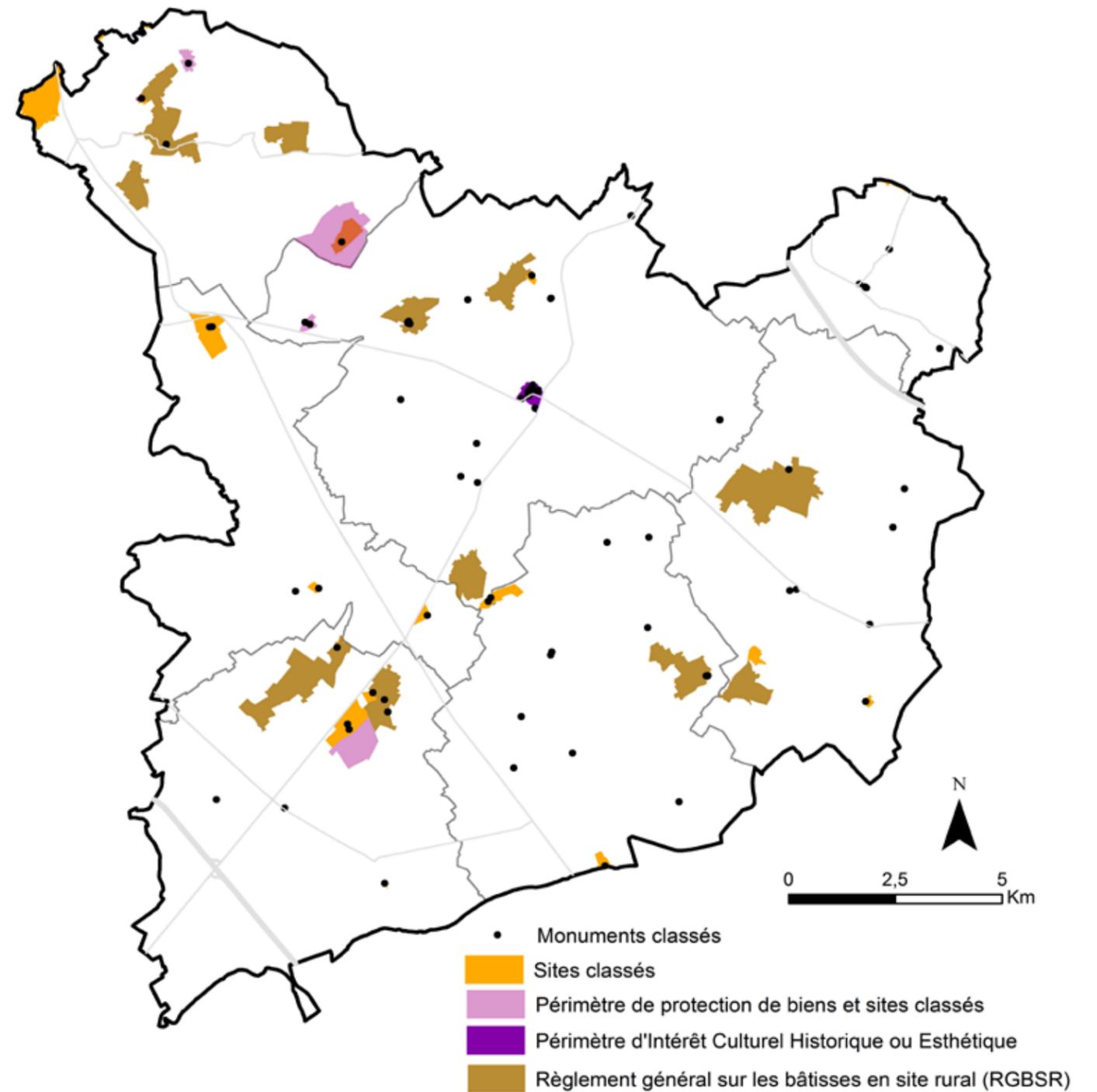
Protection des villages

Lieux «coups de coeur» du territoire



- | | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
| 1. Château Valduc | 8. Grand'Place de Jodoigne | 15. Village d'Offus |
| 2. Village de Nodebais | 9. Domaine d'Hélécine | 16. Abbaye de la Ramée |
| 3. Chapelle Sainte-Corneille à Mille | 10. Charpente du château d'Hélécine | 17. Village de Jauchelette |
| 4. Eglise Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse | 11. Plaines d'Hélécine | 18. Tumulus de Glimes |
| 5. Place de l'église de Tourinnes-la-Grosse | 12. Jauche-la-Marne | 19. Village d'Opprebais |
| 6. Paysage entre Gottechain et Nodebais | 13. Village d'Autre-Eglise | 20. Prieuré Sainte-Marie |
| 7. Village de l'Ecluse | 14. Ferme de Becquevoort à Hédenge | |

Classements et règlements



7 monuments exceptionnels
11 RGBSR
1830 biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immobilier (IPIC)

DEUX PRODUITS CARTOGRAPHIQUES

Suite au partage des visions et des projets de chaque commune, deux produits cartographiques ont été créés: **le schéma de développement** et **la carte des projets**. Ces outils ont pour objectif de mettre en exergue la complémentarité du territoire de l'est du Brabant wallon. Ils sont appelés à évoluer et à s'adapter au gré des échanges, projets, opportunités et actions qui se dessineront au fil des prochaines années.

UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT

Le schéma de développement de la Hesbaye brabançonne rassemble les visions communales exprimées en cours de processus. Cette carte schématique est à mettre en relation avec la carte des projets et met en évidence les informations suivantes:

Les vocations territoriales. Elles soulignent les différentes fonctionnalités du territoire. Il ne s'agit pas d'une situation actuelle mais d'une vision d'occupation projetée vers laquelle les communes tendent. Les délimitations ont été effectuées sur base du plan de secteur (en regroupant et différenciant certaines zones), des schémas de développement et autres stratégies communales.

Identification et hiérarchie des pôles.

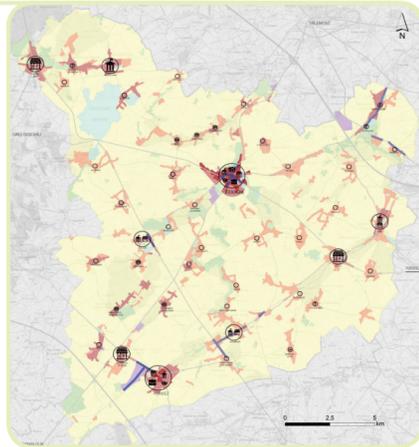
La hiérarchie des pôles reflète leur degré de plurifonctionnalité. Plus un pôle a de l'importance, plus la mixité des fonctions, la concentration en logements et l'accès aux transports en commun doivent y être renforcés dans le futur.

A l'est du Brabant wallon, les participants ont identifié deux pôles qui tendent à se distinguer des autres par leur attractivité: Jodoigne, qui est un pôle de convergence et l'ensemble "Thorembais-St-Trond/Perwez", qui constitue un pôle de transition favorisé par une bonne accessibilité autoroutière.

Les spécialisations. Elles informent sur les fonctions prédominantes à valoriser au sein d'un pôle et visent leur complémentarité.

Les couloirs de développement sont des axes structurants dynamisés par une ou plusieurs actions privées ou publiques: nouveaux commerces, nouvelles infrastructures, constructions de logements,... Ces tronçons routiers agissent comme des catalyseurs de développement et d'urbanisation car ils offrent accessibilité potentielle et visibilité. Ils offrent la possibilité de réfléchir à un réel projet d'urbanisme globalisé.

Une de limites du schéma dans sa version actuelle est qu'il ne représente pas le rayonnement des pôles principaux ainsi que l'attractivité des pôles voisins.



UNE CARTE DES PROJETS

Cette carte, créée de manière collaborative, reprend les futurs projets d'infrastructures ayant un impact territorial, privés ou publics, qui répondent aux besoins identifiés. Elle recense notamment plus de **2000 projets de logements** à différents horizons temporels.

Cette carte n'est pas exhaustive et se veut être évolutive. C'est un outil de travail (trans)communal qui peut être régulièrement mis à jour par les acteurs du territoire grâce à sa version en ligne.



PISTES D'ACTION À MENER ENSEMBLE

Les actions suivantes ont été pointées comme pertinentes par une grande majorité des participants des ateliers. L'analyse de leur faisabilité, les opportunités de soutien et de partenariat qu'elles pourront générer devront être étudiées plus précisément en 2018 :

- ☑ Mettre en place un groupe de travail opérationnel autour de la **mobilité**: liens entre plans communaux de mobilité, bus transcommunal, promotion de la diversité des modes de transport, applications mobiles, aménagements prioritaires du réseau points-noeuds, rangs-vélos,...
- ☑ Continuer à s'informer mutuellement des **grands projets d'infrastructures** et outils de gestion territoriale de chaque commune, via la poursuite des ateliers et rencontres opérationnelles entre conseillers en aménagement du territoire et urbanisme.
- ☑ Mettre en place une **cellule "lieux de vie"** afin de mener une réflexion collective autour des solutions à apporter face aux nouveaux besoins en logements : visites de terrain, mise en valeur de projets locaux, aide au montage de projets,...
- ☑ Renforcer l'identité touristique et patrimoniale de la Hesbaye brabançonne en créant des **portes d'entrées du territoire** et en développant des **outils de mise en valeur** des patrimoines ruraux.
- ☑ Favoriser le développement d'outils **"smart territoire"** utilisant le levier numérique pour innover dans les dynamiques de gouvernance et d'implication d'acteurs socio-économiques.
- ☑ Projeter le développement et la promotion d'espaces alternatifs **d'accueil des entreprises**: coworking, atelier rural, pôle numérique rural,...

Dans le cadre de ce processus évolutif, d'autres perspectives d'actions pourront encore être définies, notamment lors de prochains ateliers du territoire.



Pour plus d'informations sur les ateliers, sources de données ou suggestions :

GAL Culturalité
en Hesbaye Brabançonne

Rue du Stampia, 36
370 JODOIGNE

010/241719
ar@culturalite.be

www.culturalite.be

Avec le soutien de:



Projet soutenu dans le cadre de l'initiative LEADER Fonds européens pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales. Actions coordonnées par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, avec le soutien des communes de Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies et du Brabant wallon.

ATELIERS DU TERRITOIRE

EN HESBAYE BRABANÇONNE

Beauvechain, Incourt, Jodoigne, Perwez,
Hélécinne, Orp-Jauche, Ramillies

UN PROCESSUS PARTICIPATIF

Entre avril 2017 et janvier 2018, le **GAL Culturalité** a organisé quatre ateliers participatifs qui ont rassemblé les **acteurs du développement territorial** des 7 communes de l'est du Brabant wallon. Ils ont jalonné un **processus inédit** de partage d'un état des lieux et d'une **vision** sur le devenir du territoire de la Hesbaye brabançonne.

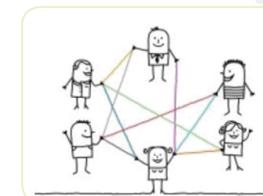
Chaque commune a constitué un **groupe de trois ou quatre représentants**, comprenant au moins **un élu** (bourgmestre et/ou échevin en charge de l'aménagement du territoire), **un technicien** (service urbanisme), et un **représentant d'une commission communale citoyenne** (membre de CCATM et/ou CLDR).

L'esprit: une dynamique constructive favorisant l'**intelligence collective**!

Les étapes:

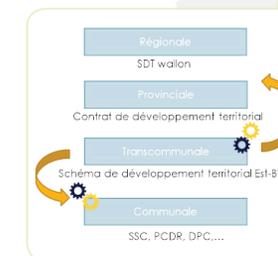


LES OBJECTIFS



Mettre en réseau et fédérer les acteurs de l'aménagement du territoire pour identifier les **besoins** communs et contribuer au renforcement de la dynamique de **collaboration** transcommunale

Partager un diagnostic territorial et mettre en commun les **enjeux**, les **visions** et les **projets** de chacune des communes afin de se projeter dans l'avenir du territoire



Faire le lien et **intégrer l'est du Brabant wallon** au Contrat de développement Territorial du BW et au Schéma de Développement du Territoire wallon

Anticiper le développement du territoire et les besoins face à la **croissance démographique** et les mettre en lien avec la préservation du **cadre de vie rural**



DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

Le diagnostic territorial partagé prend appui sur des constats observés par les participants des ateliers ("les données chaudes", plus subjectives). Ils sont soutenus par des données statistiques disponibles ("les données froides", plus objectives). Il en découle l'identification d'enjeux et de besoins partagés par les 7 communes de l'est du BW:

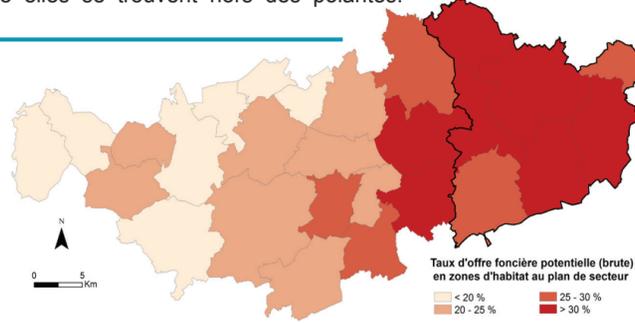
COMMENT GÉRER L'IMPORTANT RÉSERVE FONCIÈRE DU TERRITOIRE ?

L'est du Brabant wallon se distingue du reste de la Province par son importante **disponibilité foncière** en zone d'habitat et ses plus faibles prix fonciers. La consommation foncière de ces dernières années - d'environ 30 ha/an-, et dont plus de la moitié est liée à de la construction résidentielle, équivaut à l'urbanisation de **40 terrains de foot** par an... A ce rythme, le besoin foncier nécessaire à l'accueil des futures constructions résidentielles est estimé à environ **450 ha** de terres d'ici **2035** sur les 7 communes. Les réserves foncières actuelles en zone d'habitat (**940 ha**), sont donc amplement suffisantes, mais la majorité d'entre elles se trouvent hors des polarités.



BESOIN IDENTIFIÉ :

Le partage des stratégies de densification raisonnée et des outils de gestion foncière.

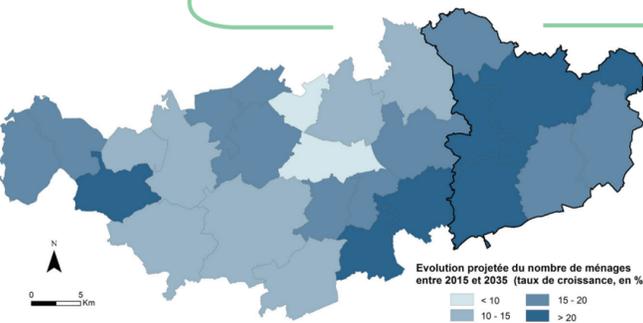


COMMENT RÉPONDRE DE MANIÈRE ADÉQUATE AUX FUTURS BESOINS EN LOGEMENTS ?

Proportionnellement à la taille de sa population actuelle, les communes de l'est du BW connaîtront, tout âge confondu, une plus forte croissance démographique. Selon les derniers chiffres du Bureau fédéral du Plan et de l'IWEPS, elles devraient accueillir plus de **4 000 nouveaux ménages d'ici 2035**, soit l'équivalent d'environ **6 000 nouveaux logements**, ou une production d'environ **300 logements par an**, ce qui correspond à la production moyenne de ces 10 dernières années. Autre constat, la tendance actuelle montre que la typologie de la maison 4 façades (50% du parc de logement du territoire), laisse place aux maisons mitoyennes et appartements.

BESOIN IDENTIFIÉ :

Une vision partagée sur la distribution spatiale des futurs logements et un soutien au développement de petits logements adaptés aux profils des futurs ménages.



COMMENT DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'INTERMODALITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS ?

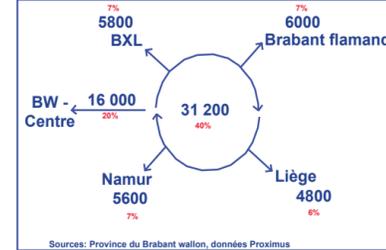
Sans gare ferroviaire sur le territoire, le mode de déplacement majoritaire est indiscutablement la voiture. Les transports en commun sont surtout utilisés par un public scolaire et l'utilisation du vélo est principalement liée aux déplacements touristiques non-quotidiens. Les dernières données de déplacements confirment la prédominance des échanges au sein des communes de l'est et avec le centre du BW. Si l'on suit le même rythme que ces dernières années, **11 000 voitures** supplémentaires seront sur les routes du territoire à l'horizon 2035.



BESOIN IDENTIFIÉ :

Au sein des 7 communes de l'est et vers le centre du BW, le développement de solutions multimodales et complémentaires pour alléger le réseau routier existant : infrastructures routières, liaisons transcommunales en transport en commun, réseaux cyclables sécurisés et covoiturage.

Déplacements depuis le territoire de la Hesbaye brabançonne les mardis d'octobre 2015



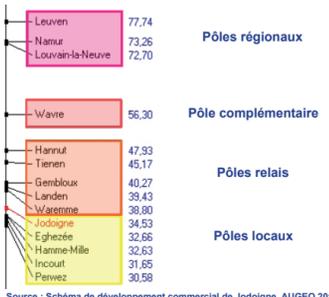
COMMENT DÉVELOPPER DE MANIÈRE RAISONNÉE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE ET GARANTIR DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS ACCESSIBLES À TOUS ?

Les pôles commerciaux du territoire ont un rayonnement limité. Le territoire est **dépendant** des pôles commerciaux voisins pour les achats semi-courants. De nombreuses cellules vides reflètent l'affaiblissement des centres principaux. Autre constat, la proportion d'indépendants est plus importante que dans le reste de la Province. En ce qui concerne les équipements publics, les taux de couverture en milieu d'accueil pour la petite enfance et les plus de 80 ans sont plus bas que les taux provinciaux et régionaux. C'est également la zone de la province la moins dotée en équipements sportifs.

BESOIN IDENTIFIÉ :

Un renforcement de l'attractivité des pôles commerciaux principaux et une diversification des solutions d'accueil pour petites entreprises, personnes âgées, petite enfance et équipements sportifs.

Mesure d'attractivité de pôles commerciaux



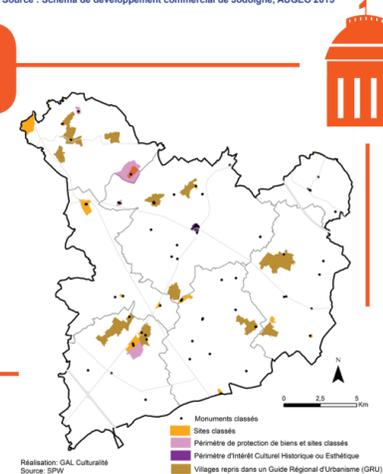
Source : Schéma de développement commercial de Jodoigne, AUGEO 2015

COMMENT PRÉSERVER L'IDENTITÉ RURALE, PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DE NOS VILLAGES ?

Avec **11 villages** repris dans le guide régional d'urbanisme et **64 monuments classés**, le patrimoine architectural de la Hesbaye brabançonne est considéré comme plus important que dans le reste de la Province. Les **80%** du territoire occupés par des **terres agricoles** contribuent à la perception des paysages ouverts des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon. Peu de sites sont néanmoins repris en zones de protection de la biodiversité : **3%**.

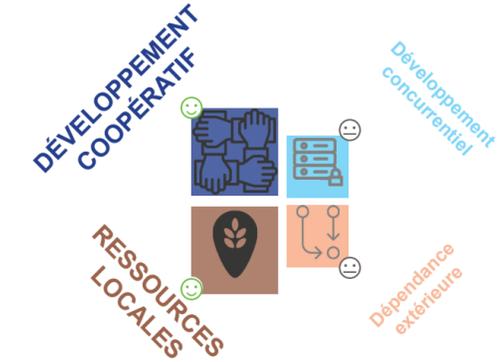
BESOIN IDENTIFIÉ :

La mise en valeur des patrimoines locaux à travers le développement d'une stratégie de tourisme rural et un renforcement du sentiment d'appartenance à la Hesbaye brabançonne.



DES INTENTIONS PARTAGÉES

Les participants des ateliers se sont prêtés au jeu de l'établissement de scénarii en se projetant dans l'avenir de leur territoire. Deux scénarii de développement ont été privilégiés:



Il en est ressorti 15 intentions globales partagées pour l'est du Brabant wallon:

- 1 Limiter l'étalement urbain consommateur d'espaces et de ressources
- 2 Favoriser le "recyclage" des terrains urbanisés
- 3 Favoriser la densification des futurs logements dans les pôles du territoire
- 4 Faciliter la réaffectation du bâti existant en logements
- 5 Oeuvrer pour la préservation et la réaffectation des patrimoines du territoire
- 6 Stimuler le renforcement de la biodiversité
- 7 Promouvoir une architecture s'intégrant dans l'environnement bâti spécifique de la Hesbaye
- 8 Améliorer l'efficacité de la mobilité en favorisant la mixité des fonctions à proximité des transports en commun
- 9 Encourager l'intermodalité (covoiturage/vélo/bus)
- 10 S'appuyer sur le caractère structurant des nationales du territoire
- 11 Promouvoir l'apport des nouvelles technologies
- 12 Favoriser les modes doux et aménager les tronçons supra-communaux du réseau points-noeuds
- 13 Promouvoir la mixité de fonctions au sein des centres et y renforcer l'attractivité économique et commerciale de proximité
- 14 Favoriser le développement de nouveaux modèles économiques : économie circulaire, système d'échanges, tiers-lieux, infrastructures d'accueil des petites entreprises,...
- 15 Soutenir le développement de services de proximité et leur mutualisation

Jodoigne

1. Population

2018: 14.079 hab.
2035: 16.719 hab.  + 2.640 hab. (+ 18,7%)

BW: + 45.905 hab. (+ 11,4%)
RW: + 262.748 hab. (+ 7,2%)

2. Ménages

2018: 5.771
2035: 6.781  + 1.010 (+ 17,5%)

BW: + 19.380 (+ 11,7%)
RW: + 112.346 hab. (+ 7,1%)

3. Age moyen

2018: 40,9 ans
2035: 42,5 ans  + 1,6 ans

BW: + 1,6 ans (43,1 ans en 2035)
RW: + 3,6 ans (44,9 ans en 2035)

4. Logements

Parc 2017: 5.897 logements
Besoin 2035: 1.340 logements (dont 70% d'appart.)

Besoin BW 2035:
28.200 logements (dont 60% d'appart.)

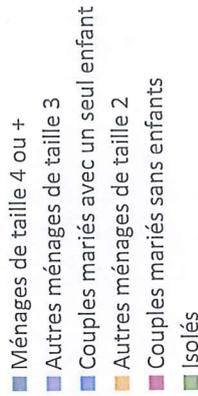
5. Foncier

Besoin 2035: 100,2 hectares
Délais de saturation
• ZH-ZHR-ZACC: 66,8 ans
• ZH ZHR: 50,6 ans

Besoin BW 2035: 1.774,7 ha
Délais de saturation BW
• ZH-ZHR-ZACC: 57,5 ans
• ZH ZHR: 42,5 ans

Sources : DEMO-UCL, 2015 et CREAT-UCL, 2016

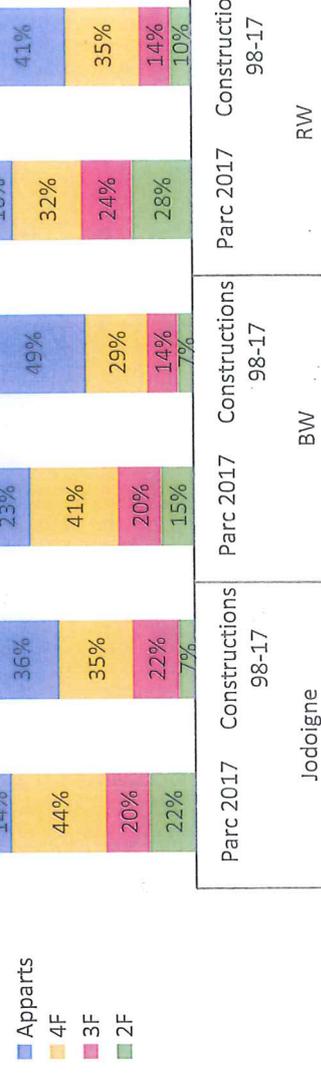
Typologie des ménages en 2015 et 2035



Profil de la population par âge en 2018 et 2035

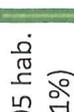


Typologie des logements en 2017 et des constructions des 20 dernières années



Orp-Jauche

1. Population

2018: 8.856 hab.  + 1.605 hab. (+ 11,4%)
 2035: 10.461 hab.  + 1.605 hab. (+ 18,1%)

2. Ménages

2018: 3.434  + 692 (+ 20,2%)
 2035: 4.126  + 692 (+ 20,2%)

3. Age moyen

2018: 40,4 ans  + 0,9 ans
 2035: 41,3 ans  + 0,9 ans

4. Logements

Parc 2017: 3.519 logements
 Besoin 2035: 823 logements (dont 90% d'appart.)
Besoin BW 2035: 28.200 logements (dont 60% d'appart.)

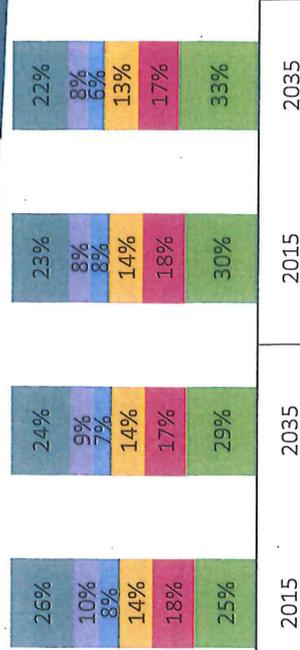
5. Foncier

Besoin 2035: 74,0 hectares
 Délais de saturation
 • ZH-ZHR-ZACC: 46,7 ans
 • ZH ZHR: 46,2 ans
 • ZH ZHR: 42,5 ans
 • ZH-ZHR-ZACC: 57,5 ans
 • ZH ZHR: 42,5 ans

Sources : DEMO-UCL, 2015 et CREAT-UCL, 2016

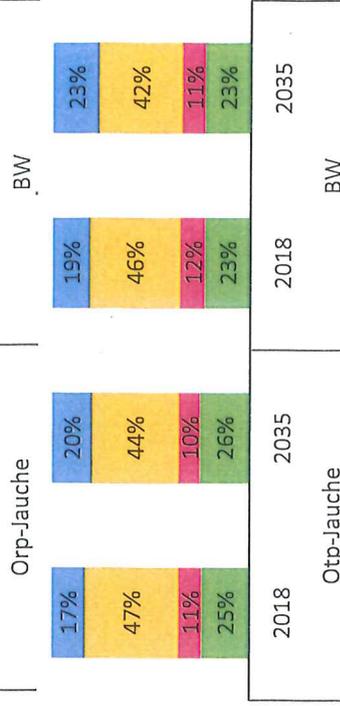
Typologie des ménages en 2015 et 2035

-  Ménages de taille 4 ou +
-  Autres ménages de taille 3
-  Couples mariés avec un seul enfant
-  Autres ménages de taille 2
-  Couples mariés sans enfants
-  Isolés



Profil de la population par âge en 2018 et 2035

-  65 ans et +
-  30-64 ans
-  20-29 ans
-  0-19 ans



Typologie des logements en 2017 et des constructions des 20 dernières années

-  Apparts
-  4F
-  3F
-  2F

